

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 14 AVRIL 2014

VOLUME 186

**ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU,  
Me EDITH FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE et Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le  
Procureur général du Québec  
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour  
l'Association de la construction du Québec  
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du  
Québec  
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des  
élections du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me JACQUES ROSSIGNOL pour le M. Serge Daunais

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
SERGE DAUNAIS	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-CLAUDE MICHON	229
GUY DESROSIERS	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	235

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
134P-1567 : Localisation des centrales d'enrobé bitumineux de Pavages Maska inc.	54
134P-1568 : Nombre et valeur des contrats obtenus auprès du ministère des Transports du Québec entre 1997 et 2012	54
134P-1569 : Liste des soumissionnaires lors d'appel d'offres pour l'octroi de contrats de pavage dans la direction territoriale de l'Est-de-la-Montérégie entre 2004 et 2011	86
134P-1570 : Cartes des territoires des usines de pavage en Estrie pour les années 2003 et 2012	130
134P-1571 : Résultat de l'appel d'offres pour le contrat 8701-08-0629 et du contrat tarifé 8701-08-0664 dans la direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie en 2008	151

- 134P-1572 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Serge Daunais aux partis politiques provinciaux  
196
- 134P-1573 : Tableau des noms des employés du Groupe Chagnon qui ont effectué des contributions politiques entre 1998 et 2011  
197
- 134P-1574 : Tableau et graphique des contributions politiques provinciales effectuées par des employés de Groupe Chagnon et des personnes résidant aux mêmes adresses entre 1998 et 2011  
197
-

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième  
2 (14e) jour du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:31:49)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
9 s'identifier, je vous prie?

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
12 Commissaire. Cainnech Lussiaà-Berdou pour la  
13 Commission.

14 Me EDITH FARAH ELASSAL :

15 Bonjour. Edith Farah-Elassal pour la Commission.

16 Me SIMON LAROSE :

17 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du  
18 Québec.

19 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

20 Bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le  
21 Commissaire. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
22 général du Québec.

23 Me PIERRE HAMEL :

24 Bonjour. Pierre Hamel de l'Association de la  
25 construction du Québec.

- 1 Me MÉLISSA CHARLES :
- 2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
- 3 construction du Québec.
- 4 Me SARAH LIRETTE :
- 5 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
- 6 municipalités du Québec.
- 7 Me CHRISTINA CHABOT :
- 8 Bonjour. Christina Chabot pour le Directeur général
- 9 des élections du Québec.
- 10 Me DENIS HOULE :
- 11 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
- 12 constructeurs de routes et grands travaux du
- 13 Québec.
- 14 Me SIMON LAPLANTE :
- 15 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
- 16 constructeurs de routes et grands travaux du
- 17 Québec.
- 18 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :
- 19 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
- 20 Québec.
- 21 Me PIERRE POULIN :
- 22 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
- 23 poursuites criminelles et pénales.
- 24 Me JACQUES ROSSIGNOL :
- 25 Bonjour. Jacques Rossignol pour le témoin.

1 LA PRÉSIDENTE :  
2 Parfait. Bonjour, Monsieur.

3

4

---

5

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième  
2 (14e) jour du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 SERGE DAUNAIS, directeur général

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Merci, Madame la Greffière.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour, Monsieur Daunais.

14 R. Bonjour, Madame.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Daunais.

17 R. Bonjour.

18 Q. **[2]** Directeur général de Pavages Maska, c'est  
19 exact?

20 R. C'est bien ça. C'est bien ça.

21 Q. **[3]** Au départ de votre carrière, vous étiez pas  
22 chez Pavages Maska. Est-ce que vous pouvez  
23 brièvement faire un petit survol de ce qui vous a  
24 amené là?

25 R. Bien, j'ai... j'ai commencé en soixante-quatorze

1 (74) pour la firme Sintra, de soixante-quatorze  
2 aller à quatre-vingt-quatre (74-84) pour la firme  
3 Sintra en tant que opérateur d'équipements lourds  
4 et contremaître, contremaître de chantier. Ensuite,  
5 de quatre-vingt-quatre aller à deux mille deux (84-  
6 2002), pour Construction Désourdy ou DJL, là, qui  
7 est devenue DJL par après, ça inclut... ça inclut  
8 aussi Lacbec.

9 Q. **[4]** Lacbec de quelle année à quelle année environ?

10 R. Lacbec, ça a été de quatre-vingt-douze aller à deux  
11 mille deux (92-2002).

12 Q. **[5]** Et...

13 R. Bien, fin... fin deux mille un (2001), oui.

14 Q. **[6]** ... juste pour clarifier, vous étiez chez  
15 Lacbec, vous avez été - comment dire - impliqué  
16 chez Lacbec parce que vous étiez chez DJL ou vous  
17 étiez allé chez Lacbec et Lacbec a été réacquise?

18 R. Non, c'est que Lacbec a été acquise par Désourdy,  
19 Désourdy dans le temps.

20 Q. **[7]** Et Désourdy vous a placé chez Lacbec pour gérer  
21 ça.

22 R. Eh! Voilà.

23 Q. **[8]** Lacbec oeuvrait où?

24 R. Lacbec était située... au départ, il y avait une  
25 usine qui était situé à Durham-Sud, ensuite il y a

1 eu une installation, une autre... une autre usine  
2 qui a été implantée dans la région de Drummondville  
3 à Wickham.

4 Q. **[9]** O.K. Est-ce que Lacbec continue à opérer sous  
5 le vocable Lacbec ou...?

6 R. Bien, « continue à opérer »... Le nom de la  
7 compagnie, je pense qu'il est encore en fonction,  
8 mais disons qu'il y a pas... il y a plus  
9 d'opération comme telle sur... sur le nom de  
10 Lacbec.

11 Q. **[10]** Parfait. Donc, deux mille deux (2002), vous  
12 êtes chez... bien, chez Lacbec ou chez DJL...  
13 Désourdy, pardon, qui éventuellement...

14 R. En deux mille deux (2002), non. En deux mille deux  
15 (2002), je suis rendu chez Pavages Maska. J'ai  
16 commencé...

17 Q. **[11]** O.K. Alors...

18 R. J'ai commencé pour Pavages Maska au début de deux  
19 mille deux (2002).

20 Q. **[12]** O.K. Donc, vous quittez à la fin deux mille un  
21 (2001)...

22 R. Eh! Voilà.

23 Q. **[13]** ... DJL et vous passez chez Pavages Maska.

24 R. C'est ça.

25 Q. **[14]** Comment se passe cette transition-là? Qu'est-

1 ce qui provoque votre passage chez Pavages Maska?

2 R. Bien, qu'est-ce qui se passe, disons que c'était  
3 pour un nouveau défi puis disons que Lacbec  
4 était... était restreinte dans un territoire puis  
5 je voyais pas d'opportunité de... de développement  
6 supérieur dans ce territoire-là. Ça fait que c'est  
7 de là que ma décision a été prise de transférer  
8 pour Pavages Maska.

9 Q. **[15]** Est-ce que vous avez eu l'occasion d'oeuvrer  
10 en Outaouais comme directeur?

11 R. Oui, oui. Dans les premières années quand que...  
12 quand Désourdy a commencé à faire l'implantation...  
13 l'implantation de certaines usines soit à  
14 Campbell's Bay ou Maniwaki, même le début des  
15 opérations à Aylmer aussi dans les premières  
16 années.

17 Q. **[16]** O.K. Qu'est-ce qui en est de vos fonctions  
18 chez Lacbec? Ensuite, c'est pour quel territoire  
19 spécifiquement s'il y en a un?

20 R. Bien, c'est le territoire, bien, le territoire,  
21 c'était la Rive... la Rive-Nord de la Rivière  
22 Saint-François entre Drummondville et Sherbrooke.

23 Q. **[17]** O.K. Donc, vous oeuvriez jusqu'en Estrie,  
24 jusqu'à Sherbrooke.

25 R. Oui, c'est ça.

- 1 Q. **[18]** Vous, au départ, parce que vous avez sauté  
2 par-dessus, vous avez une formation...
- 3 R. J'ai fait... j'ai fait une formation en mécanique  
4 diesel.
- 5 Q. **[19]** O.K.
- 6 R. Et après ça, de métier... de départ au métier,  
7 j'étais opérateur d'équipements lourds.
- 8 Q. **[20]** Vous êtes entré disons dans la gestion à  
9 partir de là.
- 10 R. Eh! Voilà.
- 11 Q. **[21]** Vous vous êtes spécialisé en pavage, je...
- 12 R. Oui. Bien, oui. La grosse partie de ma vie, oui, je  
13 l'ai passée en pavage.
- 14 Q. **[22]** Parfait. De deux mille deux (2002) jusqu'à  
15 aujourd'hui, vous avez occupé les fonctions de  
16 directeur général chez Pavages Maska?
- 17 R. Et voilà, oui.
- 18 Q. **[23]** Est-ce que monsieur Chagnon est venu vous  
19 chercher chez...
- 20 R. Oui, monsieur... oui, monsieur Chagnon disons qu'il  
21 a mis... il a mis un peu de pression pour que je  
22 m'en vienne chez Pavages Maska. Parce que nous on a  
23 déjà travaillé ensemble dans la période de  
24 construction, bien de Construction Désourdy, nous  
25 on a déjà travaillé ensemble.

- 1 Q. **[24]** Oui, parce que monsieur Chagnon avait quitté?  
2 R. Monsieur Chagnon a quitté...  
3 Q. **[25]** Claude Chagnon?  
4 R. ... monsieur Chagnon a quitté Désourdy en quatre-  
5 vingt-huit (88) ou à peu près, là.  
6 Q. **[26]** Pour démarrer Pavages Maska, puis quelques  
7 années plus tard...  
8 R. C'est ça.  
9 Q. **[27]** ... il est venu vous rechercher? Vous étiez  
10 aussi, si je ne m'abuse, sur le conseil  
11 d'administration de Pavages Maska jusqu'à  
12 relativement récemment?  
13 R. Oui, jusqu'au mois de novembre deux mille douze  
14 (2012).  
15 Q. **[28]** Pas plutôt deux mille treize (2013)?  
16 R. Ah, deux mille treize (2013), oui, effectivement,  
17 oui, effectivement.  
18 Q. **[29]** Et vous occupiez les fonctions de?  
19 R. Vice-président.  
20 Q. **[30]** Et vous n'êtes plus sur le conseil  
21 d'administration désormais?  
22 R. Non, parce que j'ai annoncé ma retraite aux fêtes.  
23 Q. **[31]** O.K. Est-ce que vous êtes aussi partiellement  
24 propriétaire de Pavages Maska?  
25 R. Non.

- 1 Q. **[32]** Brièvement, bon, monsieur Chagnon possède un  
2 certain nombre d'entreprises, bon, on s'attardera  
3 pas nécessairement aux détails de ce que ça...  
4 comment dire la façon dont fonctionne la propriété,  
5 là?
- 6 R. Hum, hum.
- 7 Q. **[33]** Mais une de ces compagnies-là c'est ABC Rive-  
8 Nord, Asphalte Béton Carrière Rive-Nord. Vous avez  
9 également été...
- 10 R. J'ai été impliqué dans le démarrage de ABC pour  
11 question d'installation, bien question d'achat et  
12 question d'installation au point de départ.
- 13 Q. **[34]** O.K.
- 14 R. Mais question d'opération, je n'ai jamais eu aucun  
15 lien avec ABC Rive-Nord.
- 16 Q. **[35]** Vous avez, c'est à ce titre, pardon, que vous  
17 avez été pendant un certain temps, je crois aussi,  
18 vice-président ou en tout cas impliqué au niveau de  
19 l'administration?
- 20 R. Oui, effectivement, oui.
- 21 Q. **[36]** Mais ce que vous me dites c'est que vous  
22 n'aviez pas de...
- 23 R. Bien pas d'implication...
- 24 Q. **[37]** ... responsabilités?
- 25 R. ... à l'opération... l'opération quotidienne,

1 l'implantation des usines, le début du  
2 fonctionnement de l'entreprise, oui, mais question  
3 d'opération, non.

4 Q. **[38]** Parfait. Vos responsabilités comme directeur  
5 général, bon, j'imagine que vous supervisez un peu  
6 tout, mais est-ce qu'il y a une partie disons de  
7 l'organisation d'une entreprise comme celle-là qui  
8 est plus de votre ressort. Si vous pouviez décrire  
9 un peu les fonctions de directeur général?

10 R. Bien les fonctions de directeur général, c'est pas  
11 compliqué, c'est partir du départ des soumissions à  
12 aller jusqu'à la fin des exécutions, de l'exécution  
13 des projets, incluant... incluant  
14 l'administration... l'administration de  
15 l'entreprise et des régions.

16 Q. **[39]** O.K. À ce titre-là, est-ce que vous avez des  
17 relations plus, comment dire, précises avec des  
18 autres entités, là, on a parlé ABC Rive-Nord, vous  
19 gérez pas ABC Rive-Nord, mais il y a aussi  
20 Entreprises Claude Chagnon qui fait partie du  
21 groupe?

22 R. Non, on avait... on avait des réunions  
23 effectivement on avait des conseils  
24 d'administration, mais la décision des opérations  
25 des Entreprises Claude Chagnon de soumissionner sur

1 les projets qu'il soumissionnait ou l'exécution des  
2 projets, non, j'étais pas lié à ça.

3 Q. **[40]** Même s'il s'agissait, est-ce que vous étiez  
4 consulté parfois quand il s'agissait de gros  
5 projets où vous pourriez avoir un input à fournir?

6 R. Oui, j'avais... j'avais... oui, j'avais... oui  
7 j'avais, je faisais, j'agissais un peu à titre de  
8 conseiller dans le sens pour les équipements ou  
9 pour l'acquisition de certains... certains  
10 équipements pour les projets spéciaux, oui,  
11 effectivement.

12 Q. **[41]** O.K. Est-ce que vous avez déjà occupé des  
13 fonctions quelconques dans Entreprises Claude  
14 Chagnon?

15 R. Non.

16 Q. **[42]** Non. Est-ce que vous avez siégé aussi sur le  
17 conseil d'administration de cette entreprise-là?

18 R. Oui.

19 Q. **[43]** En plus d'ABC Rive-Nord?

20 R. Oui.

21 Q. **[44]** Donc, pendant une certaine... et est-ce que  
22 c'était dans des conditions similaires à celles qui  
23 entourent ABC ou c'était... parce que, là, pour ABC  
24 vous nous avez expliqué qu'il s'agissait de  
25 démarrer l'entreprise ou d'acquérir des

1 équipements. Entreprises Claude Chagnon existait  
2 avant votre arrivée, donc, j'imagine que c'est pas  
3 à ce titre-là?

4 R. Non, non, non, c'est ce que je vous dis, les  
5 Entreprises Claude Chagnon c'est plus à titre de  
6 référence pour les équipements.

7 Q. **[45]** Comme membre du CA par contre de ces  
8 entreprises-là vous aviez, vous étiez informé de  
9 certaines décisions...

10 R. Effectivement...

11 Q. **[46]** ... d'importance pour l'entreprises?

12 R. ... je faisais partie de la décision de  
13 l'orientation de l'entreprise.

14 Q. **[47]** Qui composait la direction de Maska en dehors  
15 de vous?

16 R. Bien il y avait monsieur Chagnon, Claude Chagnon  
17 qui était président, il y avait, il y a eu monsieur  
18 André Dubreuil qui a été vice-président, il y a eu,  
19 il y a eu, qui qu'il y avait, monsieur Jean Chagnon  
20 qui était, faisait partie de l'administration  
21 aussi, monsieur Richard Gignac à une certaine  
22 période.

23 Q. **[48]** Et est-ce qu'à quelques variations près ces  
24 trois entreprises que je vous ai nommées  
25 aujourd'hui, là, Entreprises Claude Chagnon, ABC

1 Rive-Nord et Maska ont essentiellement la même  
2 direction?

3 R. À peu près, oui, essentiellement, oui.

4 Q. **[49]** Si je décris votre relation avec monsieur  
5 Chagnon comme une relation de confiance, vous êtes  
6 quelqu'un qui travaille proche de lui, un  
7 collaborateur proche, est-ce que ça serait?

8 R. Oui, c'est exact.

9 Q. **[50]** J'aimerais ça que vous me parliez un petit peu  
10 de l'association dont vous faites partie qui est  
11 l'Association québécoise des fournisseurs et  
12 utilisateurs de bitume, qu'on présente souvent sous  
13 le nom raccourci de Bitume Québec?

14 R. Ah, Bitume Québec, oui, mais ça Bitume Québec c'est  
15 une association indépendante qui fait la promotion  
16 des bitumes et... bien de l'utilisation et de la  
17 promotion des matériaux à base de bitume.

18 Q. **[51]** O.K. Et...

19 R. Excluant des... des... excluant des matériaux de  
20 construction pour la construction domiciliaire,  
21 exemple, du bardeau de couverture et des choses de  
22 même, c'est... c'est une association pour, soit  
23 pour les enrobés bitumineux, soit pour le  
24 recyclage, des techniques de recyclage.

25 Q. **[52]** Donc c'est une entreprise, c'est une

1 organisation de lobbying, dans le sens...

2 R. Bien c'est pas... Oui, si on peut appeler... si on  
3 peut dire un lobbying mais c'est pas nécessairement  
4 du lobbying. C'est de faire connaître, c'est de  
5 faire connaître les produits que les producteurs  
6 peuvent réaliser, ils peuvent utiliser à même titre  
7 que, ça c'est le Bitume Québec c'est pour le bitume  
8 puis il y a l'association de Ciment Québec, là, pas  
9 Ciment Québec mais l'AQEI qui est pour les  
10 représentants du béton, même chose.

11 Q. **[53]** Et cette association-là regroupe des  
12 producteurs de bitume et des installateurs?

13 R. Des fournisseurs, des fournisseurs de bitume et des  
14 fabricants d'enrobés bitumineux...

15 Q. **[54]** O.K. Donc ce qu'utilisent...

16 R. ... et des entreprises qui sont, qui ont des  
17 intérêts dans le recyclage de matériaux.

18 Q. **[55]** Parfait. Est-ce qu'essentiellement tous les  
19 producteurs de bitume sont membres de  
20 l'association?

21 R. Oui. Tous les, ceux qui ont une certaine envergure,  
22 oui. Les petits fournisseurs ou petits fabricants  
23 sont pas tous membres là-dedans, là, bon.

24 Q. **[56]** O.K. Il existe des petits fabricants de  
25 bitume...?

1 R. Pas de bitume, d'enrobés bitumineux.

2 Q. **[57]** D'enrobés bitumineux. O.K. Donc, les  
3 fournisseurs de bitume comme tels eux sont en  
4 nombre limitée, est-ce que je me trompe?

5 R. Oui, il y en a quatre.

6 Q. **[58]** Quatre. Kildair, Bitumar, Suncor et  
7 Mcasphalte, c'est ça?

8 R. Exactement.

9 09:44:34

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[59]** On a appris qu'il y a de la collusion parfois  
12 lorsqu'il y a un petit nombre de joueurs. Avez-vous  
13 l'impression que justement, que les fournisseurs de  
14 bitume, vu qu'ils sont peu nombreux, ont pu entre  
15 eux s'entendre un peu pour partager le marché ou  
16 fixer les prix? Comment vous avez vu ça, vous,  
17 comme acheteur?

18 R. Comme acheteur? Bien comme acheteur, c'est comme...  
19 Pour moi, le bitume c'est comme l'essence. Pourquoi  
20 qu'un matin le prix de l'essence a augmenté? On le  
21 sait pas. Le bitume, c'est la même chose. On est  
22 aux dépends de ça. Un matin, une journée t'as un  
23 prix puis le lendemain le prix a « raugmenté » ou a  
24 descendu pour toutes sortes de raisons mais c'est  
25 comme ça. C'est de là aussi que l'association a

1 travaillé - quand je parle de l'association, le  
2 RPECE et justement Bitume Québec - a travaillé  
3 énormément pour que les producteurs... les  
4 utilisateurs de bitume puissent avoir une clause  
5 d'indexation. Parce qu'on soumissionnait des  
6 projets puis, entre le moment qu'on soumissionnait  
7 le projet et le moment de l'exécution, bien on  
8 savait pas c'est quoi le prix qu'on pouvait payer.  
9 Donc, on absorbait, on absorbait souvent les  
10 variantes de prix qui étaient dues par  
11 l'utilisation du bitume. Parce que le bitume, dans  
12 la fabrication des enrobés bitumineux, c'est le  
13 produit qui coûte le plus cher à... qui coûte le  
14 plus cher dans une tonne d'enrobé. Ça fait que  
15 quand t'as pas le contrôle dans ce... de cette  
16 partie-là, bien tu peux faire en sorte que tu peux  
17 manger beaucoup d'argent, là.

18 Q. **[60]** Bien compte tenu qu'il y a très peu de  
19 fournisseurs de bitume en tant que tel, avez-vous  
20 senti parfois qu'ils pouvaient peut-être se  
21 partager les clients entre eux ou bien...

22 R. Ça je peux pas vous dire.

23 Q. **[61]** Vous avez jamais senti ça vous de votre côté?

24 R. Bien le sentir puis le prouver, c'est une autre  
25 chose. Mais ça je peux pas...

1 Q. **[62]** Non?

2 R. Je peux pas vous dire.

3 Q. **[63]** C'est bien.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

5 Q. **[64]** Est-ce que vous, vous faisiez particulièrement  
6 affaires avec un fournisseur de bitume plutôt qu'un  
7 autre?

8 R. Oui, disons que, bien disons que question encore de  
9 transport, oui, j'avais, oui, on a utilisé beaucoup  
10 plus un fournisseur que les autres. Pourquoi? C'est  
11 que le prix des bitumes est sensiblement le même  
12 entre chaque fournisseur de bitume sauf que la  
13 différence de transport fait en sorte, la  
14 différence de transport ou le temps de transport,  
15 fait en sorte que t'as certains avantages à aller  
16 sur un fournisseur plus que sur l'autre.

17 Q. **[65]** Donc un peu comme peut-être pour les enrobés  
18 en général, il y a une division territoriale qui se  
19 crée, en partie, avec la proximité de...

20 R. Bien directement parce que c'est le même prix ou à  
21 peu près.

22 Q. **[66]** O.K. Non mais c'est que là vous parlez d'un  
23 facteur de température, c'est ça que vous avez dit,  
24 là puis...

25 R. Non, pas de température, question de transport. Si,

1 exemple, je pars de Saint-Hyacinthe puis je vais  
2 virer à Valleyfield...

3 Q. [67] Hum, hum.

4 R. ... ça me prend deux heures et demie aller à  
5 Valleyfield tandis que si je pars de Saint-  
6 Hyacinthe puis je vais virer à Montréal-est, ça me  
7 prend une heure. Ça fait que le même camion va...  
8 au lieu de faire un voyage, il va faire un voya...  
9 S'il va à Valleyfield, il va faire un voyage dans  
10 cinq heures puis s'il va à Montréal-est, il va  
11 faire un voyage dans trois heures. Ça fait que, tu  
12 viens de sauver deux heures avec le même camion.

13 Q. [68] Donc c'est uniquement une question de temps...

14 R. Et voilà.

15 Q. [69] Donc ce que vous me dites c'est que  
16 généralement, vous faites affaires avec un en  
17 particulier, c'est ça... Dans le cas de Maska, il  
18 s'agit de?

19 R. Bitumar.

20 Q. [70] Bitumar. Et à ce moment-là, Bitumar, bon si  
21 les prix sont sensiblement les mêmes, par contre il  
22 y a des ristournes qui sont...

23 R. Bien c'est comme dans n'importe quel... N'importe  
24 quel fournisseur, quand t'as un volume  
25 supplémentaire ou que t'as un volume, disons

1 alléchant, bien le fournisseur va t'allouer un  
2 certain escompte puis avec Bitumar, bien oui,  
3 effectivement, j'avais un escompte supérieur,  
4 supérieur chez Bitumar que qu'est-ce que je pouvais  
5 avoir chez Mcasphalte, pour donner comme exemple,  
6 là.

7 Q. [71] Donc vous savez pas s'il y a un partage des  
8 contrats entre les...

9 R. Non.

10 Q. [72] ... des clients entre les fournisseurs mais  
11 vous pouvez nous dire que vous faites affaires,  
12 vous, avec un en particulier.

13 R. Et voilà.

14 Q. [73] Si c'est le résultat d'un partage, vous le  
15 savez pas?

16 R. Disons que le plus gros fournisseur était Bitumar  
17 mais je prenais des... ça arrivait à l'occasion que  
18 je prenais du produit aussi chez Kildair.

19 Q. [74] Pavages de Maska, est basée où?

20 R. Le bureau?

21 Q. [75] Bien l'entreprise comme telle au départ.

22 R. À Saint-Hyacinthe, sur le boulevard Choquette.

23 Q. [76] Et ça a combien d'employés à peu près ça?

24 R. En période de pointe l'été, il y a autour de deux  
25 cent vingt-cinq (225), là, si on compare comme l'an

1            passé, là.

2            Q. **[77]** O.K. Vous réalisez environ combien contrats  
3            par année?

4            R. En chiffre d'affaire?

5            Q. **[78]** Oui. Bien, tout...

6            R. De contrats, on réalise tout près de, tout près de  
7            trois cent cinquante (350) projets par année.

8            Q. **[79]** Puis en chiffre d'affaire?

9            R. En chiffre d'affaire, disons que ça, c'est autour  
10           de cinquante-cinq millions (55 M).

11           Q. **[80]** Et si on augmente, si on vise, pardon,  
12           l'ensemble des entreprises du Groupe, est-ce que  
13           vous êtes capable de répondre aussi?

14           R. Non.

15           Q. **[81]** Sur la base de...

16           R. Non, non, non.

17           Q. **[82]** O.K. Quand je dis Groupe, je parle de Groupe  
18           Chagnon mais...

19           R. Je comprends. Je comprends, toute l'entité.

20           Q. **[83]** Je le dis un peu aussi pour le procès-verbal.  
21           Donc Pavages Maska est-ce qu'elle fait uniquement  
22           du pavage?

23           R. Non. Pavages Maska fait un peu de civil. Quand je  
24           parle de civil, là, on fait pas d'égout-aqueduc en  
25           profondeur, c'est de la canalisation mais en

1 surface. Quand je dis en surface, c'est des  
2 puisards, « manholes », un peu de conduite  
3 d'aqueduc mais pas à des grosses profondeurs,  
4 trottoirs, bordures et pavage.

5 Q. **[84]** Ces contrats-là sont dans l'ensemble publics  
6 ou privés?

7 R. On n'a, dans une saison pour Pavages Maska tu as à  
8 peu près trente-cinq pour, c'est à peu près un  
9 tiers-un tiers : un tiers Ministère, un tiers  
10 municipal et commercial puis un tiers qui est de la  
11 sous-traitance.

12 Q. **[85]** Quand vous dites de la sous-traitance?

13 R. Bien c'est que vu qu'on fait pas des, si on prend  
14 l'exemple d'une compagnie qui fait seulement que de  
15 l'égout-aqueduc, bien sur leurs projets, s'ils ont  
16 des trottoirs à faire ou du pavage à faire, bien  
17 ils vous nous demander des prix puis on va faire  
18 des travaux pour eux.

19 Q. **[86]** O.K. Est-ce que vous oeuvrez... Donc, ça,  
20 c'est dans le domaine public, c'est trois...

21 R. Bien ils vont en faire dans le public mais ils vont  
22 en faire dans le commercial aussi.

23 Q. **[87]** O.K. Donc quand vous dites un tiers, un tiers,  
24 un tiers : un tiers MTQ, un tiers municipal, ça  
25 donne deux tiers de contrats publics puis le tiers

1 de sous-traitance?

2 R. Bien publics, non. Tu as un tiers qui est Ministère  
3 (inaudible), le deuxième tiers c'est quand je dis  
4 c'est public et commercial, c'est municipal et  
5 commercial.

6 Q. **[88]** D'accord.

7 R. Puis le troisième, bien, c'est sous-traitance pure.

8 Q. **[89]** O.K. Mais ça, ça peut être à la fois muni...,  
9 ça peut être aussi...

10 R. Ah oui.

11 Q. **[90]** ... dans le public que dans...

12 R. Effectivement.

13 Q. **[91]** Et vous diriez quelle proportion de vos  
14 contrats sont du domaine, viennent de donneurs  
15 d'ouvrage publics et quelle partie sont des  
16 contrats obtenus dans le secteur privé de façon  
17 pure?

18 R. Bien si on va, admettons, avec vos données à vous,  
19 c'est à peu près cinquante pour cent (50 %) dans le  
20 public, cinquante pour cent (50 %) dans le  
21 commercial.

22 Q. **[92]** Donc grosso modo moitié-moitié.

23 R. C'est ça.

24 Q. **[93]** Chez Pavages Maska, à l'interne, qui s'occupe  
25 des soumissions?

1 R. Des soumissions de, bien chaque région, chaque  
2 région il y a un préposé dans chaque région, quand  
3 je parle de chaque région je parle de la région de  
4 la Montérégie qui est Saint-Hyacinthe, la  
5 Montérégie est qui est Saint-Hubert et Magog pour  
6 l'Estrie. Il y a un responsable dans chaque, le  
7 directeur de région dans chaque région sort ses  
8 appels d'offres mais, avant de déposer, on se  
9 parle.

10 Q. **[94]** O.K. Est-ce que vous suivez à l'interne les  
11 mêmes, bon, essentiellement, les mêmes divisions  
12 que, par exemple, le MTQ, là, qui ont des...

13 R. Non, non, non.

14 Q. **[95]** Non?

15 R. Non. Non.

16 Q. **[96]** O.K. Donc vous êtes pas, comment dire,  
17 organisés par DT, un peu, comme au sens...

18 R. Non. Nous autres c'est le territoire, c'est pour  
19 pas se chevaucher. De un, chaque région ils ont sa  
20 carte, justement pour pas qu'on sorte deux projets  
21 au même endroit puis soumissionner la même chose, à  
22 déposer deux prix, deux prix différents pour le  
23 même projet, là. Ça fait que chacun a leur carte  
24 puis les gens, bien, quand ils regardent les appels  
25 d'offres, ils regardent dans leur territoire c'est

1           quoi qu'il y a comme marché. Ça, c'est pour le  
2           public mais tu as aussi le privé qui, souvent, tu  
3           as pas d'appels d'offres publics, il faut que tu  
4           aies des liens ou des connaissances avec les  
5           donneurs d'ouvrage locaux.

6           Q. **[97]** O.K. Je voudrais que vous me parliez un petit  
7           peu des, de ce que vous savez des liens entre  
8           Pavages Maska et la compagnie Sintra au sens où je,  
9           corrigez-moi si je me trompe, mais, aujourd'hui,  
10          Sintra a une...

11          R. Participation.

12          Q. **[98]** ... participation dans...

13          R. C'est ça, dans le... Aujourd'hui, en deux mille  
14          douze (2012), je crois, un des actionnaires  
15          principaux, qui est monsieur Dubreuil, il a vendu  
16          ses, une partie, bien, pas une partie, il a vendu  
17          ses actions à la compagnie Sintra mais Sintra,  
18          Sintra depuis l'acquisition, depuis l'achat des  
19          parts de monsieur Dubreuil dans l'entreprise,  
20          Sintra est actionnaire, oui, mais sans droit de  
21          regard, de un. De deux, aussi présentement, c'est  
22          en, c'est dans des procédures juridiques ça fait  
23          que disons que...

24          Q. **[99]** O.K.

25          R. ... je ne veux pas trop m'avancer dans cette

1 histoire-là mais Sintra ne s'est, à date, ne s'est  
2 jamais impliquée dans la décision d'opérations de  
3 Pavages Maska.

4 Q. **[100]** D'accord. Et la proportion de détention qui  
5 vient de l'achat, est-ce que vous connaissez ça?

6 R. Oui.

7 Q. **[101]** C'est de combien environ?

8 R. Bien c'est parce que il y a deux, trois chiffres ça  
9 fait que j'aime autant pas m'avancer là-dedans pour  
10 pas me mêler, là, mais il y a deux, trois chiffres,  
11 là, parce que il y a des participations dans  
12 certaines compagnies puis il y a des compagnies à  
13 numéro ça fait que disons que je suis pas assez...  
14 De mémoire, je peux pas vous donner ça par coeur,  
15 là.

16 Q. **[102]** Si je vous suggère que, bon, environ quarante  
17 pour cent (40 %)...

18 R. C'est un chiffre qui peut être valable, oui.

19 Q. **[103]** Au final, qui serait au final, disons, à  
20 travers plusieurs, vous me dites...

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[104]** ... à travers plusieurs structures complexes,  
23 là, que Sintra détiendrait environ quarante pour  
24 cent (40 %). Et ça, vous me dites que ça date de  
25 fin deux mille douze (2012), c'est ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[105]** À peu près. Est-ce que vous savez si Pavages  
3 Maska, à travers ses artifices ou, bon, je dis  
4 artifices, c'est pas le bon terme mais, en tout  
5 cas, à travers ses structures corporatives plus  
6 complexes, est-ce que vous savez si Pavages Maska  
7 était déjà présente avant deux mille douze  
8 (2012)... excusez-moi, que Sintra était déjà  
9 présente avant deux mille douze (2012), au sein de  
10 Pavages Maska?

11 R. Non.

12 Q. **[106]** Non? Est-ce que, à votre avis, c'est une  
13 première étape de la part de Sintra qui vise  
14 l'acquisition de Pavages Maska?

15 R. Je ne peux pas vous répondre à ça.

16 Q. **[107]** Est-ce que vous avez un sentiment sur la  
17 question?

18 R. Bien, avoir un sentiment puis la réalité, souvent  
19 tu... tu as cinquante pour cent (50 %) des chances  
20 de te tromper.

21 Q. **[108]** Votre impression, c'est que ça c'est juste  
22 pour rester actionnaire minoritaire, ou est-ce  
23 que...

24 R. Mon impression, je n'en ai pas d'impression là-  
25 dessus, là. On va voir le déroulement au fur et à

1 mesure.

2 Q. **[109]** Est-ce que vous avez déjà été avisé que dans  
3 le passé, par rapport à d'autres concurrents,  
4 Sintra avait déjà acquis, disons, par étapes, comme  
5 ça, certains de vos compétiteurs?

6 R. Non.

7 Q. **[110]** Est-ce que vous ou Pavages Maska avez déjà  
8 fait ça?

9 R. Non. Non plus.

10 Q. **[111]** Vous n'avez jamais acquis de compétiteur?

11 R. On a déjà acquis des... on a déjà acquis, oui,  
12 certains... Oui, on a déjà acquis certaines  
13 entités, sauf qu'on ne l'a jamais fait par étapes.  
14 Quand on faisait... on faisait une proposition, on  
15 l'achetait, puis c'est tout..

16 Q. **[112]** Entièrement.

17 R. Il n'y a rien qui s'est fait par étapes.

18 Q. **[113]** Je comprends. Est-ce que vous savez si c'est  
19 fréquent cette situation-là ou est-ce que vous avez  
20 eu connaissance d'autres exemples?

21 R. Non, ce n'est pas fréquent, c'est pour ça que  
22 présentement il y a des procédures juridiques,  
23 Monsieur, parce que non, ce n'est pas fréquent.

24 Q. **[114]** O.K. Donc, vous ne savez pas si ça existe  
25 ailleurs que deux entreprises qui seraient

1           potentiellement en compétition se détiennent dans  
2           une proportion aussi faible?

3           R. Non.

4           Q. **[115]** Pas d'autres exemples en tête?

5           R. Non.

6           Q. **[116]** Au-delà du... comment dire? Au-delà du litige  
7           qui existe, est-ce que, comme une personne qui a  
8           oeuvré longtemps dans ce domaine-là, avec une  
9           longue expérience, est-ce que ça vous semble  
10          problématique? Est-ce que ça vous interpelle d'une  
11          façon (inaudible)?

12          R. Disons que pour l'externe, effectivement, ça met  
13          certaines personnes mal à l'aise, pour l'externe.  
14          Mais le côté légal, ça c'est une autre chose. Mais  
15          pour l'externe, effectivement, ça met certaines  
16          personnes mal à l'aise.

17          Q. **[117]** Parce que le MTQ a des règles, par exemple,  
18          je ne sais pas si vous le savez, en ce qui concerne  
19          la possibilité pour deux affiliées, par exemple, de  
20          soumissionner sur les mêmes contrats.

21          R. O.K.

22          Q. **[118]** Est-ce que vous savez ça?

23          R. Oui, oui.

24          Q. **[119]** Oui? Est-ce que pour vous, ça c'est une  
25          situation qui s'apparente à ça?

1 R. Pas pour moi.

2 Q. **[120]** Non?

3 R. Pas pour moi. Parce que pour moi, c'est clair que  
4 ce n'est pas clair.

5 Q. **[121]** Oui.

6 R. Je ne sais pas si je m'exprime comme il faut, mais  
7 pour moi c'est clair que ce n'est pas clair.

8 (09:57:49)

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[122]** Est-ce que le ministère des Transports du  
11 Québec a exprimé un certain malaise par rapport à  
12 ça?

13 R. Pardon?

14 Q. **[123]** Est-ce que le Ministère, lui, a émis un  
15 certain malaise?

16 R. Non, je n'ai jamais eu de commentaire du Ministère  
17 en disant qu'il se trouvait mal à l'aise. Le seul  
18 commentaire que j'ai eu du Ministère, c'est que,  
19 ils ont hâte que le problème se règle.

20 Q. **[124]** Se règle, parce que dans les faits, quand  
21 vous soumissionnez, avec Sintra, c'est un peu  
22 particulier. Dans les faits, vous êtes... à  
23 quarante pour cent (40 %), ce n'est quand même pas  
24 une petite participation, là. Et le Ministère a  
25 émis le voeu que ça se règle éventuellement, cette

1 chose-là?

2 R. Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[125]** Dans le cadre de quelle conversation, dites-  
5 vous? Vous avez eu une conversation avec le  
6 Ministère disant qu'il avait hâte?

7 R. Bien, c'est rien d'officiel, mais des gens qui sont  
8 au Ministère à Québec m'ont déjà posé la question à  
9 dire, ça va-tu se... c'est-tu de quoi qui va se  
10 régler assez rapidement? Puis... Parce que moi,  
11 dans ma tête, oui, ça va se régler assez  
12 rapidement, mais...

13 Q. **[126]** En parlant de quoi?

14 R. Bien, les actions, l'achat des... l'acquisition  
15 d'actions par le groupe Sintra.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

17 Q. **[127]** Quand vous dites que Sintra, pour l'instant,  
18 n'a pas droit de regard, c'est-à-dire que leurs  
19 actions sont non votantes ou... est-ce que vous  
20 savez qu'est-ce que...

21 R. Bien moi, disons que ça, cette particularité-là, je  
22 ne suis pas au courant, mais c'est qu'est-ce que je  
23 me suis fait dire, qu'ils n'avaient pas de droit de  
24 regard.

25 Q. **[128]** O.K. Donc, personne (inaudible)?

1 R. Puis à date, je n'ai jamais eu de téléphone ou  
2 d'information ou d'implication de Sintra dans  
3 quelque décision que ce soit, puis que Sintra s'est  
4 impliquée là-dedans. Ça n'a jamais arrivé.

5 Q. **[129]** Ils ne se sont pas immiscés dans la gestion  
6 des affaires de...

7 R. Non.

8 Q. **[130]** Par contre, est-ce que depuis décembre deux  
9 mille douze (2012) vous avez eu l'occasion de  
10 compétitionner l'un envers l'autre sur des appels  
11 d'offres?

12 R. Oui.

13 Q. **[131]** Les entreprises dominantes, Sintra et DJL, si  
14 on peut dire, je ne sais pas si vous êtes d'accord  
15 premièrement qu'elles sont les deux gros  
16 entrepreneurs dominants?

17 R. C'est deux multinationales contre un petit.

18 Q. **[132]** Est-ce que vous avez constaté la  
19 concentration ou leur, disons, leur tendance à  
20 acheter, eux, à gauche et à droite des entreprises  
21 pour se placer sur divers territoires?

22 R. Ils détiennent le tiers des usines de la province  
23 de Québec, ça fait qu'il faut qu'ils aient fait  
24 certaines acquisitions.

25 Q. **[133]** Est-ce que ça, ça vous inquiète, vous?

- 1 R. Bien, ça m'inquiète, oui, effectivement, ça  
2 m'inquiète, parce que nous autres on est... on est  
3 voisins de ces entreprises-là à peu près dans  
4 toutes nos régions. Puis indirectement... bien,  
5 indirectement, pas indirectement, directement, on a  
6 de la pression de leur part pour justement diminuer  
7 nos parts de marché.
- 8 Q. **[134]** Donc, il y a une concentration entre les  
9 mains d'un nombre...
- 10 R. Une concentration, effectivement, puis on est  
11 entourés, ça fait que...
- 12 Q. **[135]** Ça, pour la concurrence, c'est une  
13 problématique?
- 14 R. Bien c'est une problématique, tu sais, comme...  
15 comme qui s'est dit ici à la Commission, ça  
16 fonctionne par territoire, mais on a pas le choix  
17 de fonctionner par territoire. J'ai pas intérêt à  
18 aller jouer dans leur territoire à eux. De un, je  
19 suis moins compétitif, plus je m'éloigne de mes  
20 centres moins je suis compétitif, puis j'ai pas  
21 intérêt à aller mettre la guerre non plus. Parce  
22 que disons ils ont les moyens financiers plus...  
23 plus élevés que nous autres. Ça fait qu'à court  
24 terme on va peut-être gagner une étoile dans notre  
25 cahier, mais à long terme on va peut-être perdre le

1 cahier au complet, là.

2 Q. **[136]** Je vais revenir un petit peu plus tard là-  
3 dessus parce que je veux vous entendre sur  
4 justement disons la conquête de territoire si on  
5 peut dire...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[137]** ... les aspects reliés à ça. Les régions où  
8 Pavages Maska fait affaires aujourd'hui, puis  
9 l'évolution de ça est-ce que vous pouvez m'en  
10 parler un peu?

11 R. Bien on fait affaires... on fait affaires, disons,  
12 que si on part par le début, c'est Saint-Hyacinthe,  
13 Saint-Hyacinthe et Saint Dominique.

14 Q. **[138]** Je vais vous interrompre une seconde, juste  
15 peut-être parce que ça va vous aider. Madame  
16 Blanchette, peut-être qu'on peut afficher le  
17 document qui est à l'onglet, je veux pas dire de  
18 bêtise là, 4, qui est une pièce déjà déposée sous  
19 la cote 130P-1551, qui est une carte des centrales  
20 d'enrobage. Donc, je pense, Madame Blanchette,  
21 qu'on peut zoomer un peu sur disons en prenant  
22 comme point central la région montréalaise. Parce  
23 que si je me trompe pas, il y a pas eu de présence  
24 de Maska?

25 R. Non.

1 Q. **[139]** En dehors du sud de la région de Montréal?

2 R. Bon, l'usine 55 qui est l'usine de Saint-Dominique,  
3 cette usine-là c'est une petite usine qui est liée,  
4 qui a comme fonction juste de faire de la  
5 fourniture à nos clients.

6 Q. **[140]** O.K.

7 R. Elle a déjà fait des projets dans le passé, mais  
8 aujourd'hui elle est dédiée à peu près juste la  
9 fourniture d'enrobé pour notre clientèle, les  
10 petits poseurs ou les municipalités. L'usine 169,  
11 ça c'est une méga-usine qui a été installée en deux  
12 mille quatre (2004), justement parce qu'on avait de  
13 la misère à compétitionner, surtout les projets  
14 d'envergure. Ça fait que c'est... c'est quand elle  
15 a été installée en deux mille quatre (2004) c'était  
16 une des usines qui avaient la plus... une des  
17 usines qui avaient la plus grosse capacité de  
18 production et une des usines qui avaient la plus  
19 grosse capacité d'entreposage. C'est une usine qui  
20 peut produire quatre cents (400) tonnes l'heure et  
21 entreposer neuf cents (900) tonnes dans des silos.  
22 Ça fait qu'on a une capacité de production de cinq  
23 mille (5000) tonnes par jour.

24 Q. **[141]** O.K.

25 R. L'usine 72, c'est l'usine de Saint-Jean-Baptiste-

1 de-Rouville. Cette usine-là présentement depuis je  
2 vous dirais deux mille six (2006) elle est fermée.  
3 Pourquoi? Parce que le marché était tellement  
4 saturé en installant entre autres la grosse usine  
5 qu'on a une capacité de production énorme, puis  
6 avec la compétition aussi qui est venue de  
7 l'installation d'une usine de Continental qui s'est  
8 installée au début des années deux mille (2000) à  
9 Saint-Mathieu-de-Beloeil, ça a fait en sorte que le  
10 territoire de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville bien  
11 on avait plus le volume suffisant pour justifier  
12 l'opération d'une usine à l'année longue.

13 Q. **[142]** O.K.

14 R. Ça fait qu'elle a été, elle est encore là, elle est  
15 encore opérationnelle, mais on l'opère pas parce  
16 que disons que les dernières années bien il y avait  
17 aucune rentabilité avec ça. L'usine 151, c'est  
18 l'usine qui est installée, qu'on a acquis de  
19 Bourget dans les années deux mille six (2006), je  
20 crois, qui a été modifiée en deux mille huit  
21 (2008).

22 Q. **[143]** Parfait.

23 R. L'usine 75, c'est l'usine de Bedford, qui est là  
24 depuis... depuis longtemps. Sauf qu'elle aussi on  
25 est rendu avec qu'elle fonctionne sporadiquement.

1 Pourquoi? C'est que DJL est venu installer, il a  
2 installé son... de un, le territoire de Bedford il  
3 y a pas un gros volume dans ce secteur-là, puis en  
4 plus avec les projets majeurs de l'autoroute 35,  
5 DJL a installé une grosse usine pour la réalisation  
6 du projet de l'autoroute 35 à proximité de nous,  
7 dans la carrière de Bella Marier qui est tout  
8 proche de nous autres. Ça fait que donc nous autres  
9 on se ramasse qu'on a... on a de moins en moins de  
10 volume dans ce secteur-là.

11 Q. **[144]** O.K.

12 R. Suite à ce resserrement de territoire-là, parce  
13 que, là, on perdait du volume de plus en plus, on a  
14 installé l'usine 145 à Magog en deux mille six  
15 (2006). Puis en deux mille onze (2011), on a fait  
16 l'acquisition de l'usine 184 qui est l'ancienne  
17 usine, bien l'ancienne usine, qui était l'usine à  
18 Bricon qui était sur la rive-sud.

19 Q. **[145]** Est-ce que quand vous dites que vous avez  
20 acquis l'usine de Bricon, est-ce que vous avez  
21 acquis Bricon en entier de facto?

22 R. Non, on a... on a acquis la division pavage et le  
23 bureau.

24 Q. **[146]** O.K. Donc, Bricon continue à survivre, mais  
25 ne fait plus de pavage?

- 1 R. Non, c'est ça.
- 2 Q. **[147]** Et ça c'est en deux mille...
- 3 R. C'est le résultat de la compétition de la rive-sud.
- 4 Q. **[148]** Donc, c'est un exemple d'acquisition d'un
- 5 compétiteur si on peut dire de la compétition...
- 6 R. C'est ça.
- 7 Q. **[149]** ... pour aller chercher ses contrats?
- 8 R. C'est ça.
- 9 Q. **[150]** Et ça c'est en deux mille onze (2011) vous
- 10 dites?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[151]** Normalement il y a une, vous avez aussi une
- 13 usine qui porte le numéro 166 (inaudible).
- 14 R. Ça c'est une usine portative qui a été utilisée à
- 15 quelques... sur quelques projets dans
- 16 l'Outaouais...
- 17 Q. **[152]** O.K.
- 18 R. ... mais qui est stationnaire dans la cour
- 19 présentement parce qu'elle est pas installée, là.
- 20 Q. **[153]** À part l'Outaouais, parce que je pense que
- 21 vous parlez de Thurso quand vous dites l'Outaouais?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[154]** Est-ce qu'il y a eu d'autres projets sur
- 24 lesquels cette usine mobile là a servi? Si je vous
- 25 réfère aux années deux mille cinq - deux mille sept

1 (2005-2007) puis deux mille neuf - deux mille  
2 treize (2009-2013)?

3 R. Deux mille treize (2013), elle a pas servi.

4 Q. **[155]** O.K.

5 R. Deux mille... C'est quoi tes autres années?

6 Q. **[156]** Deux mille cinq - deux mille sept (2005-  
7 2007).

8 R. Deux mille cinq - deux mille sept (2005-2007), oui,  
9 c'était à Thurso puis... En tout cas, ça c'est plus  
10 ABC, là. C'est ABC qui l'opérait, là, quand elle a  
11 fonctionné, là.

12 Q. **[157]** O.K.

13 R. Pavages... En passant, Pavages s'en est jamais  
14 servi de cette usine-là.

15 Q. **[158]** Donc cette usine-là est un peu à la  
16 disposition de l'ensemble du groupe si on peut  
17 dire...

18 R. C'est ça.

19 Q. **[159]** ... mais Pavages Maska, comme tel, ne s'en  
20 sert pas.

21 R. Mais aujourd'hui, c'est tellement compliqué,  
22 tellement compliqué et tellement long avant d'avoir  
23 des permis que si j...

24 Q. **[160]** Oui je voulais vous entendre là-dessus, là,  
25 le problème des usines mobiles. Je vous ai

1 interrompu mais allez-y.

2 R. Le problème des usines mobiles aujourd'hui, c'est  
3 tellement compliqué avoir des permis d'installation  
4 et d'opération que souvent le projet est terminé  
5 avant qu'on ait des permis. Ça fait que des usines,  
6 des usines mobiles, bien c'est voué, avant  
7 longtemps, à... Mais selon moi, c'est voué avant  
8 longtemps à disparaître.

9 10:08:23

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[161]** Pourtant monsieur Béland nous disait que lui,  
12 dans le cas d'usines mobiles, souvent il se  
13 préparait d'avance pour avoir les permis.

14 R. Oui mais quand t'as un territoire, un vaste  
15 territoire, si on va, je vais vous donner un  
16 exemple, si on va en Abitibi, t'as un vaste  
17 territoire puis il y a presque pas d'usines, bien  
18 oui tu peux faire des demandes de permis d'avance,  
19 donc des sites, c'est comme si t'étais permanent  
20 mais tu te promènes d'un site permanent à un autre.  
21 Mais comme nous autres on est, des usines, là, il y  
22 en a à tous les vingt (20) kilomètres, quand même  
23 tu installerais, quand même tu demanderais des  
24 permis, peut-être que t'auras jamais un projet dans  
25 ce secteur-là puis pour une multinationale, c'est

1 peut-être pas grand chose de faire... de dépenser  
2 des frais pour aller chercher des permis ou, permis  
3 d'opération ou des permis d'implantation, mais pour  
4 nous autres, si on va dépenser cinquante -  
5 soixante-quinze mille piastres (50 000 \$-75 000 \$)  
6 pour des permis puis qu'on s'en sert jamais...

7 Q. **[162]** Quand vous dites que ça prend plus de temps,  
8 est-ce que c'est parce que dans le fond les  
9 processus au Ministère sont de plus en plus longs  
10 ou c'est que les exigences en tant que tel qui font  
11 en sorte que...

12 R. Les exigences sont de plus en plus sévères et puis  
13 les charges administratives sont de plus en plus  
14 lourdes.

15 Q. **[163]** Mais... Et le Ministère, lui, est-ce qu'au  
16 niveau des délais, prend plus, de plus en plus de  
17 temps ou bien c'est essentiellement le (inaudible)

18 R. Bien, c'est dur à dire. C'est-tu le Ministère qui  
19 est fautif là-dedans ou si c'est les procédures qui  
20 font en sorte que c'est plus long qu'avant, tu  
21 sais? Ou si on prend comme le 175, bien il y a eu  
22 des endroits qu'il a déjà été demandé par le  
23 ministère des Transports, à l'appel d'offres, bien,  
24 même avant, en préparation à l'appel d'offres,  
25 qu'il y avait des sites que des entrepreneurs

1           pouvaient s'installer. Donc les demandes de permis  
2           ont été demandées au début de l'appel d'offres.  
3           Donc ça te donne une période pour avoir le temps  
4           d'avoir des permis puis le Ministère aussi aidait  
5           les entrepreneurs à avoir leur permis tandis que  
6           quand t'es seul là-dedans, bien...

7           Q. **[164]** Est-ce qu'il y a des forums où vous avez  
8           justement l'occasion d'échanger avec le Ministère  
9           pour dire comment on pourrait travailler ensemble  
10          pour justement augmenter la compétition dans le  
11          marché?

12          R. Ces années-ci, on parle plus beaucoup avec le  
13          Ministère, là.

14          Q. **[165]** Non?

15          R. Non, mais disons que les discussions avec le  
16          Ministère, ça s'en vient de plus en plus compliqué.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Q. **[166]** Mais avant de faire de la collusion, là ou  
19          pendant que vous faisiez de la collusion, aviez-  
20          vous l'occasion de parler avec le Ministère?

21          R. Bien oui. C'est des choses qu'on pouvait parler  
22          dans des...

23          Q. **[167]** Et que se disait-il?

24          R. C'est des choses qu'on pouvait parler justement par  
25          certains de nos regroupements, là.

1 Q. **[168]** Mais encore? Vous disiez quoi?

2 R. Bien de demander de, soit que, effectivement, soit  
3 que des demandes pour les permis soient inclus dans  
4 des appels d'offres ou dans la préparation des  
5 documents d'appels d'offres. Puis ça, quand on  
6 parle d'une usine mobile aussi, ça prend un certain  
7 volume, là. On déplace pas une usine pour dix mille  
8 (10 000) tonnes. Tu sais, ça prend un projet, pour  
9 déplacer une usine mobile, ça prend un projet avec  
10 un minimum de trente mille (30 000) tonnes. Ça fait  
11 que même s'ils sortent un projet, je sais pas moi,  
12 n'importe où, là, admettons en Outaouais, à cinq  
13 mille (5 000) tonnes, ça vaut pas la peine de  
14 déménager une usine pour cinq mille (5 000) tonnes,  
15 là. Parce qu'aujourd'hui, avec les normes de  
16 transport, les normes d'environnement, les  
17 calibrations, tout qu'est-ce que ça prend autour de  
18 ça, bien ça s'en vient de plus en plus complexe.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[169]** Magog, vous nous avez parlé de deux mille six  
21 (2006) tout à l'heure pour l'installation de  
22 l'usine 145. Si je vous suggère deux mille quatre  
23 (2004) plutôt, est-ce que c'est possible?

24 R. Oui, bien l'achat des terrains s'est fait en deux  
25 mille trois (2003) puis on a mis l'installa... on a

1 installé l'usine mobile en deux mille quatre (2004)  
2 pour faire enregistrer... Parce que faut que tu...  
3 quand t'installés une usine, une nouvelle usine  
4 dans une région, faut que tu pro... pour être  
5 capable de soumissionner l'année suivante, faut que  
6 t'aies produit cinq cents (500) tonnes dans ton  
7 année précédente. Ça fait qu'on avait installé  
8 l'usine portative une journée pour être capable de  
9 faire notre production puis au printemps, on l'a  
10 redémon... on a redémantelé l'usine portative que  
11 là on a commencé à installer l'usine fixe.

12 Q. **[170]** Donc ça c'est une utilisation, comment dire,  
13 qui est faite, on va dire stratégique des usines  
14 mobiles...

15 R. Et voilà.

16 Q. **[171]** C'est en préparation de la construction d'une  
17 usine permanente.

18 R. Et voilà.

19 Q. **[172]** Donc ça, ça été... O.K. Parce que je vais...  
20 Si madame Blanchette veut bien m'afficher le  
21 document qui est l'onglet 5, qui est un  
22 récapitulatif, là, de la localisation des centrales  
23 de Maska, préparé par le MTQ, on peut voir que  
24 l'usine 166 est présente en Estrie, à Magog, pour  
25 l'année deux mille quatre (2004) et, ça, ça fait

1 référence, si on va à la ligne...

2 R. O.K.

3 Q. **[173]** ... la deuxième ligne sous Magog avec le  
4 numéro de MTQ 166 et qu'on suit la ligne jusqu'à  
5 l'année deux mille quatre (2004), on voit un petit  
6 X, là, et ça, ce que vous dites, c'est que ça c'est  
7 la, c'était cette étape-là, cette petite, comment  
8 dire, production temporaire.

9 R. Et voilà.

10 Q. **[174]** De façon à vous qualifier pour l'année  
11 suivante?

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[175]** Et, là, si on descend complètement en bas, on  
14 a Thurso sous Outaouais où on a effectivement la  
15 présence de la même usine 166 en deux mille huit  
16 (2008). Puis là, c'est pour ça que je vous posais  
17 des questions tout à l'heure, c'est que on a à  
18 nouveau la 166 à la dernière ligne à un lieu  
19 inconnu.

20 R. Le lieu inconnu c'était dans la cour.

21 Q. **[176]** O.K. Donc c'est ce que, c'est quand elle ne  
22 sert pas que la MTQ...

23 R. C'est ça.

24 Q. **[177]** L'usine de Saint-Jean-Baptiste qui n'a pas  
25 opéré...

1 R. Mais par votre tableau, vous pouvez voir que  
2 l'usine...

3 Q. **[178]** Oui.

4 R. ... présentement on supporte une usine puis qui  
5 produit pas beaucoup, là, ou qui a pas produit  
6 beaucoup.

7 Q. **[179]** À quel...

8 R. Bien parce qu'en deux mille cinq (2005), en deux  
9 mille cinq (2005) par votre tableau, avant deux  
10 mille cinq (2005) elle a pas produit parce qu'elle  
11 était stationnaire dans un endroit, dans une cour.  
12 Deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), deux  
13 mille sept (2007), deux mille neuf (2009), deux  
14 mille dix (2010), deux mille onze (2011), deux  
15 mille douze (2012), deux mille treize (2013)  
16 qu'elle a pas produit.

17 Q. **[180]** O.K.

18 R. Elle a fonctionné en deux mille quatre (2004) et en  
19 deux mille huit (2008).

20 Q. **[181]** Vous parlez de l'usine mobile?

21 R. Oui, c'est ça.

22 Q. **[182]** O.K. C'est bon. Oui, vous dites que ça  
23 confirme ce que vous disiez que son utilisation est  
24 restreinte.

25 R. C'est ça.

1 Q. **[183]** En Outaouais elle a été utilisée sur un  
2 projet spécifique ou c'était aussi destiné, par  
3 exemple, un peu comme à Magog, là, à préparer la...

4 R. Non, ça a été, elle a été utilisée sur un projet  
5 spécifique, c'était un projet sur l'autoroute 50.

6 Q. **[184]** D'accord. Est-ce que dans le contexte de  
7 l'entente entre les producteurs qui a prévalu  
8 pendant la période sur laquelle les autres témoins  
9 jusqu'à maintenant ont témoigné, est-ce qu'il y  
10 avait des règles tacites ou expresses entre les  
11 divers compétiteurs concernant l'utilisation des  
12 usines mobiles?

13 R. Non. Non.

14 Q. **[185]** Non. Vous étiez libres de faire ce que vous  
15 vouliez pour aller vous positionner sur un projet  
16 même hors de votre territoire?

17 R. Bien, libre de se positionner, à toutes les fois  
18 que tu vas te positionner dans un territoire, c'est  
19 sûr que tu piles sur les pieds à quelqu'un.

20 Q. **[186]** Donc il faut que, tu peux le faire mais il  
21 faut que tu sois prêt à vivre avec les...

22 R. Bien, c'est ça.

23 Q. **[187]** Qu'est-ce qui se passe quand vous pilez sur  
24 les pieds de quelqu'un comme ça?

25 R. Bien, ça fait, ça fait que eux ils ont des bottines

1 plus longues que les tiennes ça fait qu'ils vont te  
2 piler sur les pieds puis ça va faire plus mal que,  
3 ça va te faire plus mal à toi que ça va faire mal  
4 aux autres.

5 Q. **[188]** Donc il faut que vous choisissiez quelqu'un  
6 qui a moins de capacité à vous repiler dessus...

7 R. Bien...

8 Q. **[189]** ... avant de le faire?

9 R. ... normalement.

10 Q. **[190]** Si on va à l'onglet 6, Madame Blanchette. Je  
11 vais examiner rapidement avec vous, Monsieur  
12 Daunais, le portrait des contrats obtenus.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Est-ce que vous le produisez?

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Oui, excusez-moi, oui. Pas le tableau précédent,  
17 non, mais... Non, tant qu'à faire, je vais le faire  
18 pour faciliter la référence. Donc celui qui est à  
19 l'onglet 5 je vais le produire aussi.

20 LA GREFFIÈRE :

21 O.K. Alors le tableau 5 ça sera 1567 et l'onglet 6  
22 1568.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 134, c'est ça?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 134P, oui, excusez-moi.

3 (10:16:29)

4

5 134P-1567 : Localisation des centrales d'enrobé  
6 bitumineux de Pavages Maska inc.

7

8 134P-1568 : Nombre et valeur des contrats obtenus  
9 auprès du ministère des Transports du  
10 Québec entre 1997 et 2012

11

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[191]** Donc, ça, c'est un tableau qu'on a construit  
14 à partir de données obtenues du Ministère qui  
15 concernent la valeur et le nombre de contrats  
16 obtenus par Pavages Maska durant la période quatre-  
17 vingt-dix-sept-deux mille douze (97-2012), bon,  
18 sous différentes rubriques, là, dans différents  
19 schémas d'analyse.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[192]** Donc soixante-quinze pour cent (75 %) de  
22 votre ouvrage vient de, se trouve dans ce qui est  
23 considéré comme la direction territoriale  
24 Montérégie est.

25 R. C'est où est-ce qu'on est le plus présent, c'est où

1 est-ce qu'il y a le plus de, comment je dirais bien  
2 ça, plus de, d'usines. Il y a l'usine de Saint-  
3 Hyacinthe, l'usine de Saint-Jean-Baptiste-de-  
4 Rouville, l'usine de Saint-Dominique et puis, je ne  
5 le sais pas, vous autres, vous allez jusqu'en deux  
6 mille douze (2012), ça veut dire que il y a l'usine  
7 de Saint-Hubert aussi qui fait partie de ça, là.

8 Q. [193] O.K. Et l'essentiel de votre ouvrage, si on  
9 va un peu plus bas, ce sont des enrobés bitumineux.

10 R. Et voilà. Par contre, j'en vois un de Montréal, là.

11 Q. [194] Oui.

12 R. Ça, moi, ça me dit rien. Ça me dit rien pantoute,  
13 là.

14 Q. [195] Parfait. Je ferai une vérification, je vous  
15 reviendrai là-dessus. O.K. Et si on descend un  
16 petit peu plus bas, est-ce que c'est exact que,  
17 évidemment, bon, vous recevez un certain nombre de  
18 contrats qu'on dit « tarifés » mais que l'essentiel  
19 de votre ouvrage vous provient de contrats qui sont  
20 attribués en appels d'offres.

21 R. Des contrats tarifés, on n'a, bien, dans la  
22 Montérégie, dans le petit coin de Bedford qu'on a  
23 des tarifés mais, à part de ça, des tarifés il y en  
24 a presque plus, là..

25 Q. [196] C'est ça.

- 1 R. C'est sûr que dans ces années-là, parce que, là,  
2 vous autres, vous partez de quatre-vingt-dix-sept  
3 (97).
- 4 Q. **[197]** Hum, hum.
- 5 R. Oui, peut-être dans les premiers temps,  
6 effectivement, là il peut y en avoir eu.
- 7 Q. **[198]** Alors si vous voyez le dernier encadré qui  
8 est dans le bas sur le, ou classé par mode  
9 d'adjudication, pardon, le dernier du bas, « gré à  
10 gré »...
- 11 R. Oui, oui.
- 12 Q. **[199]** ... entre parenthèses enrobés bitumineux,  
13 c'est ce qu'on appelle...
- 14 R. Oui, c'est ça.
- 15 Q. **[200]** ... en langage commun « tarifé ».
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[201]** Bon, puis à peu près dix pour cent (10 %) de  
18 l'ensemble de vos contrats sur la période auraient  
19 été obtenus dans ce...
- 20 R. Oui, mais c'est treize millions (13 M) sur quinze  
21 (15) ans, ça représente même pas un million (1 M)  
22 par année, là.
- 23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
- 24 Q. **[202]** Est-ce que vous diriez que des contrats  
25 tarifés, comme vous dites, il y en a de moins en

1 moins, il y en a pratiquement plus. Est-ce que  
2 c'est parce que le Ministère a changé son approche  
3 ou si c'est parce qu'il est arrivé encore de la  
4 compétition ça fait que c'était plus nécessaire  
5 d'en accorder?

6 R. Bien, c'est qu'aujourd'hui, il y a tellement de  
7 compétition qu'en région, tu sais, si on prend  
8 comme la Montérégie, il y a tellement d'usines que,  
9 il y a tellement de compétition que le Ministère  
10 n'a plus d'avantages à aller avec des contrats  
11 tarifés. Puis ils vont aller en contrat tarifé ou  
12 en contrat gré à gré, souvent c'est en fin de  
13 saison pour finir de dépenser leurs enveloppes  
14 budgétaires, ou des contrats de dernière minute, il  
15 faut qu'ils soient préparés rapidement parce qu'il  
16 faut qu'ils aient faire une intervention rapide  
17 dans une municipalité ou un rang quelque part, mais  
18 il y en a de moins en moins.

19 Q. **[203]** Donc, c'est la hausse de la compétition  
20 plutôt que les changements d'habitudes du Ministère  
21 qui a fait en sorte qu'il n'y en a plus de tarifs  
22 dans votre coin?

23 R. Bien, je parle de la région de la Montérégie.

24 Q. **[204]** C'est ça, dans votre coin, là?

25 R. C'est ça, c'est ça.

1 (10:19:37)

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

3 Q. **[205]** Essentiellement, le nombre d'usines augmente  
4 et les tarifs disparaissent?

5 R. Bien, les usines « raugmentent » aussi, et puis  
6 c'est pas rien que les usines qui « raugmentent »,  
7 c'est la capacité de production. Parce qu'avant ça,  
8 une usine d'asphalte, si on regarde... si on recule  
9 de pas tellement longtemps, si on recule de v'là  
10 quinze (15) ans, les productions des usines  
11 d'asphalte étaient autour de cent vingt-cinq  
12 (125 t), cent cinquante tonnes (150 t) à l'heure.  
13 Aujourd'hui, les quinze (15) dernières qui ont  
14 rentré, c'est des machines qui peuvent produire au-  
15 delà de quatre cents tonnes (400 t) heure. Ça fait  
16 que, quand t'en rentres une, c'est comme t'en  
17 rentres quatre, cinq comme avant, là.

18 Q. **[206]** O.K. Puis ça, ça influe comment sur le prix?

19 R. Bien, ça influe, ça influe sur le prix dans le sens  
20 que, de un tu produis plus rapidement, t'es plus  
21 vite, t'es plus performant. Mais ton problème,  
22 c'est que t'as plus assez de volume pour les faire  
23 fonctionner, donc ton coût d'opération augmente  
24 dans un sens. Ton coût d'exécution va diminuer,  
25 mais ton coût d'opération va « raugmenter » parce

1 que ton usine ne fonctionne pas assez longtemps.

2 Q. [207] O.K.

3 R. Puis une usine d'asphalte, en passant, bien il faut  
4 que tu continues à la chauffer même si elle ne  
5 fonctionne pas.

6 Q. [208] Donc, ça continue à coûter de l'argent?

7 R. Et voilà.

8 Q. [209] Donc, c'est vrai pour Saint-Jean-Baptiste?

9 R. Bien, c'est pour ça qu'on a fermé l'usine, aussi.

10 Q. [210] Donc, elle, elle n'opère pas du tout. Est-ce  
11 que... d'ailleurs, à ce sujet-là, pour les fins de  
12 la discussion, l'usine de Saint-Jean-Baptiste,  
13 quand on fait des calculs, justement, pour les  
14 contrats tarifés, est-ce qu'elle sert comme de  
15 point de référence?

16 R. Oui. Elle sert comme point de référence,  
17 effectivement. Ça fait que si le Ministère, bien  
18 là, disons que dans ce cas-là, il est avantagé,  
19 dans le sens que lui, il va prendre le calcul à  
20 partir de Saint-Jean-Baptiste, puis si... il va  
21 nous offrir le contrat tarifé. Et s'il y en a,  
22 parce que ça fait, je vous dirais, minimum, ça doit  
23 faire cinq ans qu'on n'en a pas eu, là. Mais il  
24 vont prendre la distance de Saint-Jean-Baptiste,  
25 puis ils vont nous offrir le projet. C'est à nous à

1           dire, on va le prendre quand même, puis on va  
2           absorber la différence de transport.

3           Q. **[211]** Parce qu'en réalité, vous allez le produire  
4           ailleurs?

5           R. Et voilà.

6           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7           Q. **[212]** Est-ce que le Ministère, quand même, va à  
8           chaque année ou régulièrement voir les usines,  
9           essaie d'estimer leurs coûts pour éventuellement  
10          peut-être des contrats tarifés, même si dans votre  
11          coin il n'y en a pas beaucoup?

12          R. Non. Non, le Ministère va se servir des prix de  
13          base à la centrale pour évaluer les prix d'usine.  
14          Donc, c'est provincial. Le même prix de base, qu'on  
15          soit à Montréal... bien, pas à Montréal, mais qu'on  
16          soit en Montérégie, avec un volume supérieur, en  
17          Gaspésie, ça va être le même prix de base en  
18          Montérégie qu'en région. C'est de là qu'a été,  
19          c'est de là qu'a été mis en place ce fameux  
20          système-là pour permettre à certaines régions  
21          d'avoir des usines d'asphalte à proximité, même si  
22          elles n'avaient pas un gros volume.

23          Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24          Q. **[213]** Donc, on les paye plus cher, ils ont un moins  
25          grand nombre de contrats, mais on les paye plus

1 cher, c'est ça?

2 R. Non, ils ont le même prix. On a le même prix. Tout  
3 le monde a le même prix. C'est provincial, tout le  
4 monde est... c'est le même prix pour tout le monde.  
5 Ton coût de chauffage, ton coût de chauffage, tes  
6 agrégats, ton usinage, c'est tout le même prix  
7 provincialement.

8 Q. **[214]** O.K. Pour les fins de votre question il y a  
9 quelques moments, le contrat à Montréal qui ne vous  
10 dit rien, c'est un contrat qui date de quatre-  
11 vingt-dix-neuf (99), donc je pense que...

12 R. Ah, bien moi je n'étais pas là.

13 Q. **[215]** ... c'était avant votre arrivée et c'était  
14 sur invitation.

15 R. O.K.

16 Q. **[216]** Si on va, Madame Blanchette, à l'onglet  
17 suivant, qui est une pièce déjà produite, 65P-721,  
18 si on va directement à la page 3, deux principales  
19 régions où vous oeuvrez, Montérégie-Est,  
20 Montérégie-Ouest, et puis à la page suivante on  
21 verra après qu'il y a l'Estrie. Montérégie-Est,  
22 vous êtes le deuxième gros joueur, ça correspond à  
23 la situation sur...

24 R. Ça correspond à la situation pourquoi, parce que  
25 contrairement à certains autres producteurs, quand

1 on travaille sur les autoroutes de nuit, comme  
2 l'exemple de l'usine de DJL à Saint-Bruno, eux ont  
3 des restrictions, il y a de nuit et de fin de  
4 semaine, je pense, qu'ils ne peuvent pas  
5 fonctionner. Tandis que nous, on n'a pas ces  
6 restrictions-là vu qu'on est installés dans un parc  
7 industriel. Le parc industriel de Saint-Hyacinthe,  
8 on est installés dans le parc industriel. Ça fait  
9 que quand les travaux sont... la demande est faite  
10 de les réaliser les fins de semaine ou la nuit, on  
11 est plus avantagés sur les autres, parce qu'on peut  
12 fonctionner de nuit et de fin de semaine.

13 Q. **[217]** Et effectivement, dans cette région-là, si on  
14 regarde, bon, vous êtes essentiellement trois? De  
15 ce que je constate là, vous êtes trois entreprises  
16 qui cumulez environ quatre-vingts pour cent (80 %)  
17 des parts de marché?

18 R. Bien, c'est parce que là-dedans il y en a...  
19 Asphalte Desjardins, il est venu s'implanter sur  
20 la... il est venu s'implanter en Montérégie-Est il  
21 y a... De un, il a acheté l'usine de... l'usine de  
22 Continental à Saint-Mathieu-de-Beloeil, puis il en  
23 a installé une voisin de nous autres dans le Parc  
24 industrie à Saint-Hyacinthe, sauf que ça a duré...  
25 la compétition était tellement forte qu'il s'est

1 installé, ça a duré trois ou quatre ans puis il  
2 faisait pas ses frais, ça fait que il est parti de  
3 là. Ça fait que, lui, sa période a pas été longue.

4 Q. **[218]** O.K.

5 R. Bourget, c'est la période d'installation qu'il y a  
6 eu à Granby, possiblement. Lui aussi, ça a duré...  
7 ça a duré trois, quatre ans vu que la compétition  
8 était tellement forte que lui aussi il a pas été  
9 capable de... de suivre longtemps.

10 Q. **[219]** Là vous l'avez acquise ensuite, c'est ça?

11 R. Pardon?

12 Q. **[220]** C'est vous qui l'avez acquise ensuite.

13 R. Oui. Après ça, Maskimo, bien, ça, c'est dans les  
14 années quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit  
15 (97-98) qu'il avait... qu'il avait soumissionné un  
16 projet puis, je pense, à ma connaissance, qu'il  
17 avait ramassé juste un projet. Beaver, bien, ça, ça  
18 fait comme longtemps. Pavages Chenail, bien, ça, ça  
19 devait être plus sur la Rive-Sud. Donc, les  
20 autres...

21 Q. **[221]** Donc, les autres, ce que vous me dites, c'est  
22 que...

23 R. Simard & Beaudry... Simard & Beaudry, c'est le  
24 pont, c'est le projet du pont sur le... au-dessus  
25 du Richelieu sur la 20, v'là deux, trois ans, je

1           crois, là.

2       Q. **[222]** Ce que vous nous dites, c'est qu'en fait,  
3           Asphalte Desjardins, Bourget, Maskimo, bon, dans un  
4           tableau comme celui-là, ça donne l'impression que  
5           c'est un portrait aujourd'hui que tout le monde est  
6           présent, mais la réalité...

7       R. Bien, c'est que nous autres... c'est que nous  
8           autres, que ce soit DJL, Pavages Maska ou Sintra,  
9           c'est sur une période de quinze (15) ans, tandis  
10          que les autres, ils ont été là pendant... ça varie  
11          entre une période d'un an et quatre ans, je crois.

12      Q. **[223]** D'accord. Donc, à part les trois premiers,  
13          les autres ont tiré une part de l'ensemble des  
14          contrats octroyés sur cette période-là, mais la  
15          réalité c'est qu'aujourd'hui ils sont plus  
16          présents.

17      R. Eh! Voilà.

18      Q. **[224]** Donc, essentiellement, il y a trois joueurs  
19          en Montérégie Est, il y en a peut-être des nouveaux  
20          qui sont arrivés.

21      R. Bien, il y a Bricon que vous... que vous voyez...  
22          qu'on voit pas là-dedans, là, mais...

23      Q. **[225]** Oui. Qui est là maintenant, mais qui était  
24          pas là à l'époque.

25      R. C'est ça. Bien, qui est plus là maintenant

1           aujourd'hui.

2           Q. **[226]** Oui, parce que, là, vous l'avez rachetée  
3           entre-temps.

4           R. C'est ça.

5           Q. **[227]** Mais, pendant une période plus courte a été  
6           là. On va... on va regarder ça un petit peu plus  
7           tard. Et Montérégie Ouest, est-ce que c'est un peu  
8           la même chose parce que, là, vous êtes encore  
9           présent là?

10          R. Bien, Montérégie Ouest, c'est que c'est le secteur  
11          qu'on couvre avec, une partie avec l'usine de  
12          Bedford, une partie de l'usine de Granby et une  
13          partie de l'usine de Saint-Jean-Baptiste quand elle  
14          est opérationnelle.

15          Q. **[228]** Mais, ce que je veux dire, c'est que, là,  
16          Sintra est présent avec DJL, Ali Excavation et  
17          Chenail et vous êtes cinquième. Là on voit que les  
18          deux premiers sont présents à trente-deux pour cent  
19          (32 %) et vingt et un pour cent (21 %).

20          R. Oui, mais Ali, nous autres, pour moi ça me touche  
21          pas, là, parce que la Montérégie Ouest, là, t'es...  
22          on est loin de... on est loin de nos... nos  
23          installations, là.

24          Q. **[229]** O.K. Et est-ce que Ali existe encore  
25          aujourd'hui? Moi, c'est ça ma question. Est-ce

1 que...

2 R. Oui, oui, oui, oui.

3 Q. **[230]** ... ces cinq-là disons, est-ce qu'ils sont...  
4 ils vivent en compétition en ce moment?

5 R. Oui.

6 Q. **[231]** O.K. Donc, c'est pas une situation tout à  
7 fait similaire à celle de l'est, là.

8 R. Non, c'est ça.

9 Q. **[232]** Il y a pas eu d'élimination de concurrence.

10 R. Bien, on touche au... à la Montérégie Ouest, mais  
11 c'est pas notre... c'est pas mettons notre  
12 territoire le plus... le plus actif.

13 Q. **[233]** Et en Estrie - à la page suivante, Madame  
14 Blanchette - où, là, on voit vous êtes cinquième,  
15 mais les cinq premiers se partagent quatre-vingt-  
16 quinze pour cent (95 %) de l'ensemble des contrats  
17 octroyés, quatre-vingt-quatorze point quatre  
18 (94,4 %), là, depuis le... sur la période de  
19 quatre-vingt-dix-sept, deux mille douze (97-2012).  
20 Est-ce que c'est aussi une situation où là on a  
21 cinq entrepreneurs qui concurrencent en ce moment  
22 ou est-ce qu'il y a aussi eu des acquisitions qui  
23 font que certains ont disparus?

24 R. Non, c'est... les... ceux qui sont là, là, c'est  
25 ceux qui sont présents assez. Disons que Talon

1 Sebeq, lui, c'est plus du recyclage à froid, lui,  
2 c'est sa spécialité. Ça fait qu'à peu près sur tous  
3 les projets comme... mettons si on prend notre cas  
4 à nous, Talon Sebeq, il a réalisé plusieurs projets  
5 sur nos projets à nous qu'on soumissionnait en  
6 général, mais qu'on faisait pas... Nous autres, on  
7 n'avait pas cette activité-là, qu'on redonnait en  
8 sous-traitance à Talon Sebeq.

9 Q. [234] O.K. Donc, vous preniez les contrats en  
10 sachant que vous alliez éventuellement les... les  
11 sous-traiter à Talon Sebeq.

12 R. Bien, nous autres, on n'est pas une multinationale,  
13 ça fait qu'on n'a pas toutes les... comment je  
14 dirais bien ça - toutes les sphères d'activités.  
15 Mais, quand on a un projet où est-ce qu'on est...  
16 on peut être avantagé parce qu'on a des matériaux  
17 ou parce qu'on a un volume de pavage intéressant  
18 puis qu'il y a une petite partie qui est de la  
19 sous-traitance, on va... on va essayer d'avoir le  
20 projet, puis on va le donner en sous-traitance.

21 Q. [235] Donc, le recyclage à froid, c'est pas des  
22 projets spécifiques, c'est des parties de projets.

23 R. Bien, il y en a que c'est des projets spécifiques,  
24 mais il y en a aussi c'est des parties de projets.

25 Q. [236] Ça peut être. O.K. Merci de la correction.

1 R. Puis quand c'est des projets spécifiques, que c'est  
2 seulement du retraitement en place, on soumissionne  
3 pas ça.

4 Q. **[237]** C'est ça. O.K. Je vous suis. La situation  
5 dont... qui nous intéresse ici, nous, le partage de  
6 territoires qui a prévalu ou qui prévaut, mais je  
7 pense que vous avez dit qu'elle prévalait plus ou  
8 qu'on a entendu... pas vous, mais on a entendu  
9 qu'elle prévalait plus, là. Elle aurait prévalu de  
10 quand à quand?

11 R. Bien, de quand à quand? Disons que si... ça fait...  
12 ça fait... ça fait... ça fait longtemps, ça fait  
13 longtemps que ça existe plus, là, mais si vous  
14 prenez votre période de quatre-vingt-dix-sept (97)  
15 aller à... autour de deux mille... quatre-vingt-  
16 dix-sept (97) aller à deux mille un (2001), deux  
17 mille deux (2002), peut-être, là, deux mille un  
18 (2001).

19 Q. **[238]** Donc, vous nous dites qu'il y a eu partage  
20 territorial que de quatre-vingt-dix-sept (97) à  
21 deux mille un (2001)?

22 R. Bien parce que là-dedans vous parlez de quatre-  
23 vingt-dix-sept (97) à deux mille douze (2012), là.

24 Q. **[239]** Oui?

25 R. Moi je repars de quatre-vingt-dix-sept (97) à aller

1 à deux mille un (2001), parce qu'à partir de là il  
2 y a eu l'installation de Continental qui s'est fait  
3 à Saint-Mathieu-de-Beloeil qui a duré deux, trois  
4 ans, qui a été vendu... qui a été vendu, qui a été  
5 racheté par Desjardins. Desjardins il a fait,  
6 attends un peu... Continental s'est installé dans  
7 les années deux mille un-deux mille deux (2001-  
8 2002) à Saint-Mathieu-de-Beloeil, il a été là  
9 quatre ans, de mémoire. Ça fait que ça nous mène à  
10 deux mille cinq-deux mille six (2005-2006) environ.  
11 deux mille cinq (2005) ou deux mille six (2006)  
12 c'est Desjardins qui a acheté, qui a été là  
13 jusqu'en deux mille dix (2010). Après ça lui aussi,  
14 lui aussi il a parti, ça fait qu'il y a eu, il y a  
15 Maskimo qui est venu une période là-dedans, il y a  
16 ... donc...

17 Q. **[240]** Oui?

18 R. ... plusieurs.... plusieurs intervenants qui sont  
19 mêlés dans... mêlés dans.

20 Q. **[241]** Mais entre les trois principaux, là, en ce  
21 qui concerne le partage des contrats?

22 R. De quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille un  
23 (2001).

24 Q. **[242]** Donc, il y a juste quatre ans où vous avez  
25 tacitement ou expressément partagé?

1 R. Bien partagé, même... même encore aujourd'hui on a  
2 un respect, mais c'est...

3 Q. **[243]** O.K.

4 R. ... comme j'ai dit tantôt, il faut que je fasse  
5 attention où ce que... je veux pas perdre... il  
6 faut pas perdre le marché qu'on a parce qu'on est  
7 au minimum du seuil de la rentabilité, mais il faut  
8 pas non plus aller trop piler sur les voisins parce  
9 qu'ils sont plus pesants que nous autres, là.  
10 (10:32:22)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[244]** Quand vous dites que même encore aujourd'hui  
13 vous avez un respect, on sait que le mot respect a  
14 une signification de collusion, je vais pas là,  
15 puis tu vas pas là, tu viens pas chez moi. Alors,  
16 ce que vous dites c'est que ces pratiques-là  
17 continuent encore aujourd'hui parce que vous voulez  
18 vivre chacun de votre côté?

19 R. Bien c'est vivre chacun de notre côté ou mourir  
20 chacun, mais pas eux « anyway ».

21 Q. **[245]** Alors, donc, le résultat net c'est qu'encore  
22 aujourd'hui vous avez des ententes respectueuses  
23 pour employer vos termes?

24 R. Oui. Parce que moi plus, si je m'éloigne trop loin  
25 de mon usine plus que, si je traverse la ligne je

1 deviens de moins en moins compétitif.

2 Q. **[246]** Sauf si vous demandez pour avoir une usine  
3 portative?

4 R. Mais une usine portative c'est que dans ces  
5 projets-là on peut pas se permettre de mettre une  
6 usine portative, parce que tu as pas le volume  
7 suffisamment... suffisant. Si on prend un exemple,  
8 tantôt je vous parlais que le seuil de rentabilité  
9 pour une usine portative c'est autour de trente  
10 mille (30 000) tonnes. L'an passé à Bedford on a  
11 pas produit trente mille (30 000) tonnes, à Granby  
12 on a produit autour de ça trente mille (30 000)  
13 tonnes. Ça fait que j'en ai une, une usine, je peux  
14 pas en mettre une autre de... qui va faire trente  
15 mille (30 000).

16 Q. **[247]** Donc, je comprends qu'encore aujourd'hui  
17 vous... vous vous entendez sur des prix à  
18 soumissionner pour ne pas vous compétitionner?

19 R. Bien on s'entend, on a pas nécessairement de  
20 s'entendre, le prix fait en sorte que la... le prix  
21 fait en sorte que le marché s'établit.

22 Q. **[248]** Bien le prix fait en sorte parce que votre  
23 usine est près, mais si une autre... une autre  
24 personne un peu plus éloignée décide de baisser ses  
25 prix tout en demeurant concurrentiel, vous serez

1 pas dans le marché. Donc, donc, les gens  
2 s'entendent pour mettre tous les prix convenus pour  
3 ne pas se... pour ne pas s'entraver les uns les  
4 autres?

5 R. C'est la distance qui fait le prix, parce que si je  
6 m'éloigne je suis moins compétitif, je n'ai plus de  
7 seuil de rentabilité.

8 Q. **[249]** Je dirais plus c'est la compétition... c'est  
9 la collusion qui fait le prix?

10 R. Bien si vous appelez ça de la collusion, oui. Oui.

11 Q. **[250]** Continuez, Maître.

12 R. Mais si on ne fait plus de collusion, on va... les  
13 petits vont tous mourir.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Q. **[251]** Donc, juste pour qu'on comprenne comment ça  
16 fonctionne. Ce que vous nous dites c'est que cette  
17 forme d'entente collusionnaire-là elle utilise le  
18 positionnement des usines pour délimiter un  
19 territoire, c'est ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[252]** Dans un secteur comme la Montérégie-Est où il  
22 y a bon, il y a eu des joueurs au fil du temps,  
23 mais finalement il en reste trois. Il y a un  
24 certain nombre d'usines pour un certain nombre de  
25 joueurs. Comment est-ce qu'en termes de volume vous

1 vous partagez?

2 R. Bien d'entendre comme j'ai entendu ici de balancer  
3 des tonnes en fin d'année, moi je n'ai pas de  
4 balançage de tonnes.

5 Q. **[253]** Donc, ce que vous dites c'est que le partage  
6 se fait sur une base territoriale si ça adonne que  
7 des contrats sont octroyés dans le territoire...

8 R. Et voilà.

9 Q. **[254]** ... c'est vous qui les avez?

10 R. On a des régions, on a des années où dans certaines  
11 régions on a eu des volumes plus gros, puis des  
12 années où on a des volumes beaucoup plus petits. Si  
13 on prend, je reviens encore à l'histoire de  
14 Bedford. Bedford depuis quatre, cinq ans, on avait  
15 une production aux alentours de cinquante,  
16 cinquante-cinq mille (50 000-55 000) tonnes par  
17 années. Ça fait deux ans depuis que DJL a installé  
18 son usine à Bella Marier ça fait deux ans qu'on est  
19 inférieur à trente mille (30 000) tonnes par année.

20 Q. **[255]** O.K. Est-ce que vous avez déjà eu l'occasion,  
21 parce que, là, si on parle de la... si on part de  
22 la donnée qui est une carte disons avec les usines  
23 dessus, là. La carte du Québec avec les usines de  
24 tout le monde, ça vous permet vous aussi de  
25 comprendre que quand les contrats sont octroyés,

1 mettons en Montérégie-Est, à d'autres que vous,  
2 dans certains circonstances, ça va être, disons,  
3 proche de votre territoire, donc vous seriez les  
4 deux peut-être qui pourraient être intéressés. Il  
5 doit y avoir des circonstances qui impliquent  
6 seulement, mettons DJL et Sintra qui sont les deux  
7 autres?

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[256]** Est-ce que vous avez déjà constaté des  
10 anomalies dans certains octrois de contrats qui  
11 pourraient suggérer que dans certaines  
12 circonstances, on met de côté la rè...

13 R. Pavages Maska?

14 Q. **[257]** Non pas nécessairement Pavages Maska, mais la  
15 règle. Autrement dit, s'il y a un contrat qui a  
16 lieu, qui est octroyé à une distance trop  
17 importante de chez Sintra pour que ça soit pas,  
18 pour que ça soit, que c'est DJL qui l'a, là, donc  
19 c'est Sintra qui l'a alors que ça devrait être DJL  
20 qui l'a.

21 R. On peut pas exclure cette possibilité-là, mais à ma  
22 connaissance, non. Autrement dit, tu veux dire  
23 qu'un projet, il a été déplacé pour avantager  
24 Sintra ou DJL?

25 Q. **[258]** Bien c'est-à-dire, vous regardez la carte

1           puis vous dites ça, c'est bizarre que ça soit  
2           Sintra, ça aurait dû être DJL.

3           R. Non, pas... Non.

4           Q. **[259]** O.K.

5           R. Je dis que ça peut pas avoir arrivé, là, mais  
6           disons que c'est pas la règle majeure puis si ça  
7           c'est fait, ça me surprendrait énormément que ça  
8           aurait été fait volontairement, là.

9           Q. **[260]** Donc c'est un hasard que, au final, par ce,  
10          comment dire, ce jeu de la géographie, on arrive à  
11          peu près à une proportion de, grosso modo, un  
12          tiers, un tiers, un tiers, là?

13          R. Oui.

14          Q. **[261]** O.K. Quand les contrats qui doivent être  
15          octroyés sont à des distances, parce que je  
16          voudrais que vous m'expliquiez, là, comment ça  
17          fonctionne. Il y a du tacite, mais j'imagine que  
18          des fois, il y a besoin de se parler?

19          R. Pas besoin. T'as pas besoin de parler. C'est, tout  
20          le monde... Tes prix sont tous uniformes. Si tu  
21          prends les prix tarifés...

22          Q. **[262]** O.K.

23          R. ... tu prends la base des prix, de un, qu'est-ce,  
24          comme je disais tantôt, qu'est-ce qui coûte le plus  
25          cher, c'est le bitume. Bon, on paie le bitume

1           sensiblement la même chose à, peut-être à cinq  
2           piastres (5 \$) près, là, parce que j'en prends un  
3           peu moins que certaines multinationales. Bon, on a  
4           peut-être cinq piastres (5 \$) de la tonne. Ça fait  
5           qu'on paie le bitume à peu près la même chose.

6                        La main-d'oeuvre, on est régi par le décret  
7           de la construction. On paie tous le même prix.

8                        Nos équipements, on les achète sensiblement  
9           tous à la même place, avec des coûts d'opération  
10          sensiblement la même affaire.

11                      Le transport, on est régi avec une carte du  
12          transport qui est déterminée par le Ministère,  
13          qu'on a rien à y voir là-dedans puis on est obligé  
14          de donner cinquante pour cent (50 %) en nombre de  
15          camions, du transport, sur le chantier. Il nous  
16          reste quoi? On a, si on prend nous autres qu'on a  
17          peut-être une petite... un petit désavantage parce  
18          qu'on a un moins gros escompte de volume parce  
19          qu'on est moins gros dans le système, mais par  
20          contre, on a une administration qui est un peu  
21          moins que des multinationales. Ça fait que quand tu  
22          suis l'évolution du marché, puis tu suis la  
23          compétition, puis tu suis tes soumissions, bien tu  
24          peux te positionner assez proche. Parce que du  
25          pavage, là, c'est, disons que c'est la partie la

1 plus simple à compter dans la construction, là.

2 Q. **[263]** Donc la variable principale, c'est la  
3 distance?

4 R. C'est la distance. C'est...

5 Q. **[264]** O.K. Par cet angle-là, vous êtes capable de  
6 vous asseoir avec une carte puis de regarder les  
7 distances. Ça fait que vous dites, un contrat à tel  
8 endroit, ça, c'est plus proche de chez nous, ça  
9 s'en vient chez nous?

10 R. Bien c'est ça.

11 Q. **[265]** O.K. Est-ce qu'il n'y a pas des circonstances  
12 qui pourraient faire, moi, je sais pas moi, la non  
13 disponibilité de certains équipements ou des choses  
14 comme ça qui feraient que le contrat qui est  
15 octroyé à un moment donné, qui devrait être chez  
16 vous, bien là...

17 R. Non, non, non, non.

18 Q. **[266]** Non? Vous prenez tout puis s'il faut que vous  
19 donniez en sous-traitance à votre compétiteur?

20 R. Bien ça s'en vient, ça c'est la partie qui s'en  
21 vient plus compliquée. Parce qu'avant ça, le  
22 Ministère comprenait que tu pouvais pas avoir tous  
23 les équipements puis tu pouvais pas tout produire  
24 en même temps. Sauf qu'aujourd'hui, l'évolution du  
25 marché change. Le Ministère, eux autres aussi ils

1 marchent sur des oeufs dans le sens qu'ils veulent  
2 pas avoir de plaintes des citoyens, le moins  
3 d'entraves possibles pour la circulation. Ça fait  
4 qu'ils mettent les délais d'exécution de plus en  
5 plus serrés. Ça fait que plus qu'ils vont serrer  
6 des délais, bien moins... plus que ça va venir un  
7 temps que ça va être difficile de fonctionner parce  
8 que tu peux pas avoir tous les équipements sur des  
9 courtes périodes. C'est des équipements qui coûtent  
10 énormément cher puis tu... qu'on utilise sur des  
11 courtes périodes.

12 Si on prend l'exemple d'un « shuttle  
13 buggy », bien ça coûte, c'est une machine qui coûte  
14 autour de six cent mille dollars (600 000 \$) puis  
15 comme tu comprends l'année passée, nous autres on  
16 n'a un qui a été... qui a fonctionné pas tout à  
17 fait deux mois dans l'année, puis le temps qu'on a  
18 fonctionné, il a fallu que j'en loue deux à  
19 l'extérieur parce que tous les projets ont arrivé  
20 en même temps. Ça fait que ça fait un coût  
21 d'opération qui est assez élevé.

22 Q. [267] Je comprends. Donc si je comprends bien,  
23 généralement, selon votre témoignage, là, il y a  
24 pas besoin d'avoir de contacts... À partir du  
25 moment où vous êtes dans le jeu, installé avec

1 votre usine sur place, partant de là, tout  
2 s'autorègle, là, si on peut dire?

3 R. Quand tu connais ton coin, quand tu vas jouer à  
4 l'extérieur dans d'autres territoires, ça c'est...  
5 faut que tu prennes le temps d'apprendre, d'aller à  
6 l'école pour apprendre cette partie de  
7 fonctionnement-là, mais quand t'es dans ton  
8 territoire depuis nombre d'années, tu sais comment  
9 ça marche.

10 Q. **[268]** Est-ce que vous avez pris connaissance du  
11 témoignage de monsieur Bédard qui est venu la  
12 semaine dernière?

13 R. Oui.

14 Q. **[269]** Monsieur Bédard a parlé d'une entente sur le  
15 tonnage entre DJL et...

16 R. Oui mais monsieur Bédard a parlé de ça pour une  
17 région, pas pour la province de Québec, c'est pour  
18 une région, la région de l'Estrie.

19 Q. **[270]** Oui. Mais vous avez des activités dans la  
20 région de l'Estrie. Est-ce que vous êtes au  
21 courant...

22 R. Je ne fais pas partie... Parce que nous autres, on  
23 a arrivé après puis on est les petits méchants de  
24 la famille.

25 Q. **[271]** Vous êtes les fauteurs de trouble?

1 R. Bon, c'est ça.

2 Q. **[272]** On va y venir, je vais avoir des questions  
3 là-dessus, mais moi ma question c'est plus de  
4 savoir, est-ce que vous êtes au courant de  
5 l'existence de cette situation-là? J'affirme pas  
6 que vous en faisiez partie, là. Je vous demande si  
7 vous saviez qu'elle existait?

8 R. Exactement, non, je sais pas toute leurs façons de  
9 faire. Oui, je m'en suis toujours douté, mais de  
10 savoir exactement comment ça fonctionnait, non, je  
11 le savais pas.

12 Q. **[273]** Quels sont les indices qui vous avaient amené  
13 à douter? Pour quelles raisons vous doutiez que  
14 cette entente-là existait?

15 R. Bien, quand tu suis, quand tu suis la région, c'est  
16 comme je disais tantôt, quand tu suis le marché  
17 puis tu arrives en fin d'année que tu fais ton  
18 décompte des chantiers puis comment qu'un tel, un  
19 il a eu tant de chantiers avec tel tonnage puis  
20 l'autre il a eu tant de, tel chantier avec tel  
21 tonnage, tu arrives à la fin de l'année, ça se  
22 ressemble, disons que...

23 Q. **[274]** Donc c'est le fait qu'on arrive avec des  
24 montants partagés à peu près équivalents, c'est ça  
25 que vous dites qui fait que vous vous doutiez.

- 1 R. Bien des montants, non, je parle pas des montants,  
2 moi, je parle des tonnages.
- 3 Q. [275] Oui, excusez-moi, quelle est la différence  
4 entre un montant (inaudible) et les tonnages?
- 5 R. Bien c'est parce que tu peux avoir, tu peux avoir  
6 un projet que tu vas avoir mille (1000) tonnes  
7 d'asphalte puis tu vas avoir dix mille (10 000)  
8 tonnes de pierre qui va te donner un montant puis  
9 l'autre tu vas avoir le même montant, mais tu auras  
10 pas une tonne de pierre donc tu vas avoir beaucoup  
11 plus d'asphalte.
- 12 Q. [276] Donc ce que vous vous dites c'est que ce qui  
13 serait intéressant d'examiner c'est les tonnages  
14 d'asphalte. Quand vous avez des tonnages, à la fin  
15 d'une année, vous avez deux entreprises qui ont des  
16 tonnages d'asphalte à peu près équivalents...
- 17 R. Bien pour le cas que vous parlez là.
- 18 Q. [277] Oui, oui.
- 19 R. C'est pas, c'est pas applicable partout ça, là, là.
- 20 Q. [278] Non mais ça serait un indice, ça serait un  
21 drapeau rouge...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. [279] ... à creuser d'après vous, c'est ce que je  
24 comprends. Tout à l'heure vous avez indiqué que  
25 quatre-vingt-dix-sept-deux mille un (97-2001) vous

1           sembliez dire qu'il y avait une différence.

2           J'aimerais que vous m'expliquiez qu'est-ce qui  
3           prévalait en quatre-vingt-dix-sept-deux-mille-un  
4           (97-2001) qui ne prévaudrait plus, dans le détail,  
5           là.

6           R. Bien, c'est qu'il y avait un peu moins de  
7           concurrence dans cette période-là.

8           Q. **[280]** O.K. Donc...

9           R. Un peu moins d'usines.

10          Q. **[281]** O.K.

11          R. Bien, un peu moins d'usines, oui, un peu moins de  
12          capacité de production en usine.

13          Q. **[282]** Et c'était quoi l'impact de ça?

14          R. Bien l'impact, quand tu sais que le, tu sais que  
15          ton compétiteur qui a une petite usine puis qu'il y  
16          a un gros volume en avant de lui, bien tu sais que  
17          il peut pas toutes les faire, ça fait que ça, ça te  
18          donne un, ça te donnait un certain indice que...  
19          que tu pouvais aller te, peut-être, récupérer  
20          quelques tonnes à quelque part.

21          Q. **[283]** Pouvait t'entendre avec lui pour récupérer...

22          R. Hum, hum.

23          Q. **[284]** ... un certain nombre de contrats. Et donc, à  
24          cette époque-là, ce que vous nous dites c'est que  
25          sur ces années-là le système fonctionnait un peu

1           comme ça.

2           R. Oui.

3           Q. **[285]** Puis qu'est-ce qui s'est produit en deux  
4           mille un (2001)?

5           R. Bien, ça fait, on l'a dit tantôt, il y a eu  
6           l'implantation de l'usine de Continental à Saint-  
7           Mathieu-de-Beloeil, il y a eu l'implantation de  
8           Desjardins à Saint-Hyacinthe.

9           Q. **[286]** O.K.

10          R. Il y a eu l'implantation...

11          Q. **[287]** Je comprends dans les faits, mais ce que je  
12          veux dire, qu'est-ce que, est-ce que vous avez eu  
13          une idée de pourquoi en deux mille un (2001), tout  
14          d'un coup, on a une arrivée de nouveaux  
15          compétiteurs?

16          R. Non. C'est...

17          Q. **[288]** Non?

18          R. ... le marché a fait en sorte que c'est ça.

19          Q. **[289]** Je vais vous exhiber, Madame Blanchette,  
20          l'onglet numéro 14. C'est un tableau pour les  
21          années deux mille quatre (2004) à deux mille douze  
22          (2012) montre l'ensemble des contrats octroyés en  
23          pavage, mais par appels d'offres seulement pour  
24          l'est de la Montérégie seulement aussi où, là, on  
25          peut voir un peu ce que vous décriviez tout à

1 l'heure, que par exemple, bon, en vert, évidemment,  
2 ce sont les adjudicateurs, donc ceux qui ont gagné  
3 la soumission et on peut voir sur l'ensemble des  
4 années que habituellement ça se joue entre trois  
5 personnes donc Maska, DJL et Sintra avec  
6 d'occasionnels gagnants autres, je pense qu'on voit  
7 Maskimo pour deux mille quatre (2004) sur la  
8 droite, on a Asphalte Desjardins dont vous parliez  
9 qui était là présent à une époque qui après ça va,  
10 sauf exception, disparaître.

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[290]** Si on va aux pages suivantes on a  
13 occasionnellement d'autres entreprises gagnantes  
14 comme Talon Sebeq, Chenail, mais de façon très  
15 occasionnelle.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[291]** Et puis à partir de fin deux mille neuf  
18 (2009) on a l'arrivée, vous en avez parlé tout à  
19 l'heure, je pense, de Construction Bricon.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[292]** Et donc ma compréhension c'est que  
22 Construction Bricon, pour deux mille neuf-deux mille  
23 dix (2009-2010) ce sont des compétiteurs, mais qu'à  
24 partir de deux mille onze (2011) vous les avez  
25 rachetés, c'est ça?

1 R. Bien, ça s'est fait en deux mille douze (2012)  
2 parce qu'on voit Construction Bricon qui est en  
3 deux mille onze (2011), là, ça fait que ce que je  
4 vous ai dit tantôt c'est pas deux mille onze  
5 (2011), c'est deux mille douze (2012) plutôt parce  
6 que Bricon est encore là en deux mille...

7 Q. **[293]** O.K. Parce que quand vous avez acquis  
8 Construction Bricon, vous avez pas continué à  
9 l'opérer...

10 R. Non.

11 Q. **[294]** ... sous ce nom-là.

12 R. Non, non, non.

13 Q. **[295]** O.K. Parfait. Donc...

14 LA GREFFIÈRE :

15 Est-ce que, excusez, est-ce que vous déposez?

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Oui, oui, vous pouvez la déposer tout de suite.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1569.

20 (10:46:16)

21

22 134P-1569 : Liste des soumissionnaires lors  
23 d'appel d'offres pour l'octroi de  
24 contrats de pavage dans la direction  
25 territoriale de l'Est-de-la-Montérégie



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[298]** Ça, c'est un élément pourquoi vous voulez  
3 soumettre un prix, mais il y a certainement une  
4 autre raison puisque vous avez parlé de respect  
5 tantôt?

6 R. Non, c'est juste de suivre... suivre... suivre le  
7 marché, puis t'assurer aussi que si tu... quand il  
8 n'y a pas de discussion, bien, le prix que tu vas  
9 mettre dans ta soumission, il faut que tu sois  
10 capable de comparer avec le prix de ton  
11 compétiteur.

12 Q. **[299]** O.K. Ça c'est quand c'est en libre  
13 concurrence, mais quand vous vous entendez, ce sont  
14 des soumissions de complaisance que vous faites?

15 R. Oui, mais ça fait... Madame la Présidente, c'est ça  
16 que j'essaie de vous expliquer, ça fait longtemps,  
17 là, qu'on n'est plus en...

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. **[300]** En libre compétition?

20 R. Bien, pas en libre... qu'on est en libre  
21 compétition, dans le sens que...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[301]** Bien, vous nous avez dit tantôt que ça  
24 continuait encore aujourd'hui, le respect?

25 R. Oui, mais les territoires fonctionnent, mais les

1           prix, il faut que tu... même si t'es dans ton  
2           territoire puis que tu viens sur la ligne proche,  
3           il faut que tu saches le prix. Parce que là, on  
4           parle d'une couple de pourcent, là. Ça fait que, il  
5           faut que tu saches c'est quoi ton prix, ton prix se  
6           positionne où versus ta compétition.

7           Q. **[302]** Donc, il vous est arrivé de faire des  
8           soumissions de complaisance?

9           R. Bien oui.

10          (10:50:03)

11          Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12          Q. **[303]** Là, peut-être que juste que je ne vous  
13          comprends pas, ça se peut très bien, là, mais vous  
14          nous avez expliqué au début que c'est très simple  
15          de savoir quel va être le... comment dire? Vous  
16          avez dit que la seule variable c'était la distance  
17          et que l'asphalte c'est simple, que le contrat...  
18          bon. Puis là, en même temps, vous nous dites que  
19          c'est compliqué, parce que là... ça fait qu'il faut  
20          soumissionner pour pouvoir s'ajuster, pour voir.  
21          Là, peut-être que je ne comprends pas quelque  
22          chose, mais est-ce que c'est simple ou est-ce que  
23          c'est compliqué?

24          R. Non, c'est pas compliqué, c'est juste de t'assurer  
25          que ton prix, t'as le juste prix.

1 Q. **[304]** C'est quoi le juste prix?

2 R. Bien, le juste prix... Une industrie c'est comme...  
3 une industrie évoluée, tout évoluée dans une  
4 industrie. Qu'est-ce qui se faisait v'là dix (10)  
5 ans, ce n'est plus qu'est-ce qui se fait  
6 aujourd'hui. Il y a des nouvelles machines qui  
7 rentrent dans le processus, qui sont plus  
8 nouvelles, plus performantes, qui coûtent...  
9 certaines vont coûter plus cher, d'autres vont  
10 coûter moins cher à opérer, mais il faut... ça fait  
11 partie de l'évolution, puis ça il faut que tu le  
12 suives, l'évolution de ça, là. Ton automobile, ton  
13 coût d'opération d'automobile aujourd'hui avec ton  
14 coût d'opération d'automobile il y a dix (10) ans,  
15 c'est-tu la même chose?

16 Q. **[305]** Non...

17 R. Mais tu conduis une automobile? Bien, nous autres  
18 c'est la même chose. On fait de l'asphalte, oui,  
19 mais il y a des choses, des données qui changent,  
20 puis il faut que tu te tiennes à la page de ça.

21 Q. **[306]** D'accord. Et ça se fait par le biais de  
22 soumissions...

23 R. Bien, de soumissions, si tu déposes une soumission  
24 puis exemple, toi dans ta soumission t'as fait ton  
25 « cost », t'as fait ton coûtant, puis tu te mets,

1 exemple, dix pour cent (10 %) d'administration et  
2 profit, puis quand tu déposes t'as un handicap de  
3 transport de deux pour cent (2 %) puis t'es... t'as  
4 un handicap de transport de deux pour cent (2 %),  
5 donc le principe, tu devrais être huit pour cent  
6 (8 %) moins cher, puis là tu te ramasses qu'il est  
7 à dix pour cent (10 %), c'est parce qu'il y a de  
8 quoi quelque part qui ne fonctionne pas.

9 Q. **[307]** Et là, il se trouve qu'à ce moment-là, vous  
10 n'avez pas la soumission que vous auriez dû avoir?

11 R. Bien, c'est ça. Bien... on n'a pas le bon prix.

12 Q. **[308]** Mais ça, ça n'arrive pas vraiment? Vous  
13 n'allez pas chercher accidentellement des contrats  
14 que vous n'êtes pas censé obtenir?

15 R. Il faut que ça arrive le moins souvent possible.

16 Q. **[309]** Mais vous dites que ça se produit?

17 R. Bien oui, ça va arriver.

18 Q. **[310]** Donc, ça va arriver que, en dépit du respect,  
19 vous ayez, de façon inopinée été vous faire adjudger  
20 des contrats qui normalement, dans le contexte qui  
21 prévalait, auraient dû aller à un compétiteur?

22 R. Et voilà. C'est ça.

23 Q. **[311]** À ce moment-là, la situation se règle  
24 comment?

25 R. Bien, elle se règle, ça se règle... tu as fait une

1 erreur, bien, il faut que tu vives avec ton erreur,  
2 tu ne peux pas... il n'y a pas grand-chose à faire.  
3 C'est comme une... bien, une année, on prend  
4 l'autoroute 30, là, quand on a installé l'usine à  
5 Saint-Hyacinthe, la grosse usine, je vous disais  
6 tantôt qu'on était en train de... on perdait une  
7 partie de notre territoire qui était autour de  
8 Beloeil. Bien, en représailles de ça, à un moment  
9 donné j'ai été chercher un projet sur l'autoroute  
10 30 à Contrecoeur. J'avais pas d'affaire là  
11 pantoute, mais c'était pour passer un message. Sauf  
12 que, on peut pas... je vous dirai pas qu'on a fait  
13 de l'argent avec le projet, là, mais on a passé un  
14 message en disant : « Bien, si tu restes pas chez  
15 vous, moi je vais aller chez vous moi aussi. »

16 Q. **[312]** D'accord. Mais ça, c'est dans un contexte où  
17 il y a, disons, où le respect est absent?

18 R. Bien oui, mais on joue avec ça.

19 Q. **[313]** Mais avec, par exemple en Montérégie-Est, de  
20 ce qu'on peut voir, là, les choses semblent être  
21 bien partagées entre Maska, DJL et Sintra. À part  
22 d'occasionnel, disons, touristes, on pourrait voir  
23 ça comme ça, pour l'essentiel...

24 R. Mais pour dire ça sur papier, je peux pas vous dire  
25 ça. Tout dépend où est-ce que les projets se sont

1 faits, là. C'est-à-dire, c'est bien partagé, mais  
2 c'est-tu nous autres qui a fait le partage ou c'est  
3 que ça a fait que le marché, le partage s'est fait  
4 seul, là? C'est-à-dire, j'ai pas les endroits où  
5 est-ce que ces projets-là ont été réalisés. Si les  
6 projets ont été réalisés autour de nos usines,  
7 c'est normal. S'ils ont été réalisés à l'autre bout  
8 du territoire, bien ça je ne peux pas vous le dire.  
9 Mais à partir de ces chiffres-là, quand... je ne  
10 peux pas te dire que le partage était fait par  
11 nous, là.

12 Q. **[314]** O.K. Quand c'est équidistant ou à peu près...

13 R. Pardon?

14 Q. **[315]** Quand le projet a lieu à peu près à la même  
15 distance, disons, d'une usine de Maska puis d'une  
16 usine de Sintra, disons, dans les faits ça se passe  
17 comment?

18 R. Bien, c'est... on fait notre prix, on fait chacun  
19 notre prix, puis le meilleur gagne, mais... le  
20 meilleur gagne, mais il faut pas que tu jettes le  
21 marché à terre non plus, ça fait qu'il faut que tu  
22 ailles raisonnablement, puis tu fasses attention à  
23 qu'est-ce que tu fait. Mais ça, c'est des cas qui  
24 arrivent très rarement.

25 Q. **[316]** Ce n'est jamais arrivé là-dessus que votre

1           collègue de chez Sintra vous passe un coup de fil  
2           en vous disant : « Celui-là, je le veux »?

3           R. Aujourd'hui, non.

4           Q. **[317]** O.K.

5           R. Il y a quelques années, oui.

6           Q. **[318]** Est-ce que ça se produisait plus  
7           régulièrement?

8           R. Non.

9           Q. **[319]** Combien de fois vous diriez que ça s'est  
10          produit?

11          R. Les années entre quatre-vingt... quatre-vingt-dix-  
12          sept et deux mille... deux mille un (97-2001) à peu  
13          près, là. Je vous dirais peut-être deux-trois fois  
14          par année.

15          Q. **[320]** Donc, deux-trois fois par année, vous aviez  
16          des discussions sur un projet particulier que, là  
17          « bon, c'est-tu à toi? C'est-tu à moi? »

18          R. Hum, hum.

19          Q. **[321]** Qu'est-ce qui en est des montants? Dans la  
20          mesure où, là, je pense qu'avec les années, vous  
21          allez... votre témoignage, c'est que vous êtes en  
22          mesure de dire : « Bon, bien, lui, il va mettre  
23          tant probablement parce que X, Y, Z, j'ai calculé  
24          ça comme ça. Moi, à ce moment-là, je peux me  
25          permettre, si c'est à lui, je m'étends, puis si

1 c'est à moi, je mets plus bas. » Mais, ce calcul-  
2 là, est-ce qu'il est pas arrivé aussi que ça soit  
3 discuté? Parce que...

4 R. Non, non.

5 Q. [322] ... somme tout, c'est un peu plus simple.

6 R. Non, non.

7 Q. [323] Dans la mesure où tout le monde est d'accord,  
8 c'est quoi l'utilité de passer son temps à faire  
9 des calculs?

10 R. Les marges... les marges de profit sur les projets,  
11 là, contrairement à qu'est-ce qui a été véhiculé,  
12 là, parce qu'il y a un chiffre qui a été véhiculé.  
13 Les marges de profit sur les projets, là, incluant  
14 l'administration, ça varie entre dix et quinze pour  
15 cent (10 %-15 %). Il y a certains chiffres qui ont  
16 été véhiculés à trente pour cent (30 %). Je vous  
17 dis pas, le trente pour cent (30 %), il a-tu été  
18 fait? C'est-tu trente pour cent (30 %) au dépôt de  
19 la soumission ou après la réalisation du projet?  
20 Puis l'autre chose, bien, il y a... il y a des  
21 marges qui ont été véhiculées avec des marges de  
22 profit de trente pour cent (30 %), mais il y a-tu  
23 des projets qui... Avez-vous recensé certains  
24 projets où est-ce que des entrepreneurs aussi ont  
25 perdu de l'argent sur des projets?

1 Q. **[324]** C'est une question rhétorique, j'imagine.

2 R. Parce qu'on fait pas toujours trente pour cent  
3 (30 %) sur les projets... des projets, là, parce  
4 que si c'était toujours trente (30) pour cent  
5 (30 %) de profit, là, il y aurait pas des  
6 entreprises qui feraient faillite ou qui seraient  
7 obligées de vendre.

8 Q. **[325]** Bien, c'est-à-dire qu'on pourrait penser  
9 qu'il y aurait celles qui sont pas incluses dans  
10 l'entente.

11 R. Non. Non.

12 Q. **[326]** Logiquement. Parce que de ce que je  
13 comprends, le pourcentage dont vous parlez, là, le  
14 trente (30 %), là, c'est dans un contexte où...

15 R. Spécifique.

16 Q. **[327]** ... spécifique où le marché est contrôlé, là,  
17 où il y a pas de libre concurrence.

18 R. Non, mais ça peut-être arrivé, ça peut-être arrivé  
19 une fois, mais c'est pas la coutume à tous les  
20 projets, là, parce que la marge en...

21 (10:57:12)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[328]** Ce que vous nous dites, c'est que vous avez  
24 fait une fois trente pour cent (30 %) sur un  
25 contrat, une fois.

- 1 R. Ça a déjà arrivé.
- 2 Q. **[329]** Une fois? C'est ça que vous nous dites?
- 3 R. Non, non. On a déjà... on a déjà fait... même on a  
4 déjà fait plus que trente pour cent (30 %), mais on  
5 a déjà perdu vingt pour cent (20 %) aussi.
- 6 Q. **[330]** Combien de plus?
- 7 R. De plus?
- 8 Q. **[331]** Que trente (30 %).
- 9 R. On a déjà eu... en réalisation? On a déjà eu  
10 trente-cinq pour cent (35 %).
- 11 Q. **[332]** O.K. Puis, ça, c'est...
- 12 R. Un projet.
- 13 Q. **[333]** ... on imagine...
- 14 R. Hein!
- 15 Q. **[334]** Pardon?
- 16 R. Un projet... un projet. Ça a arrivé peut-être une  
17 fois sur un projet.
- 18 Q. **[335]** Une fois.
- 19 R. Bien...
- 20 Q. **[336]** Une fois trente-cinq pour cent (35 %).
- 21 R. En réalisation, pas en soumission.
- 22 Q. **[337]** Bien, prenez-le comme vous voulez, c'est le  
23 projet que vous avez fait.
- 24 R. Non, non, c'est pas pareil. C'est pas pareil parce  
25 que quand on soumissionne... quand on soumissionne,

1 c'est qu'est-ce qu'on pense réaliser puis qu'on  
2 espère réaliser, mais quand on le réalise, bien, il  
3 y a des fois...

4 Q. **[338]** Vous faites plus que ce que vous pensiez.  
5 C'est au-delà de vos espérances?

6 R. Des fois, on en fait mieux, puis des fois on fait  
7 pire parce qu'il y a des choses qu'on contrôle pas.

8 Q. **[339]** Mais, quand vous avez fait pire, là, souvent  
9 vous allez parce qu'il y a eu des imprévus et vous  
10 avez...

11 R. Bien, des imprévus...

12 Q. **[340]** ... demandé à ce que ces imprévus-là soient  
13 comblées.

14 R. Pas nécessairement parce que, exemple, du pavage,  
15 on peut pas faire ça... il faut faire ça dans des  
16 températures clémentes, donc pas à la pluie. Ça  
17 fait que si on commence des projets, exemple, qu'on  
18 commence un projet le matin puis rendu à dix heures  
19 (10 h) l'avant-midi la pluie commence, il faut  
20 arrêter. Mais, le personnel, il faut le payer cinq  
21 heures minimum, les camions sont...

22 Q. **[341]** Mais, j'imagine que dans le pavage, c'est  
23 quelque chose que vous devez connaître, la pluie.  
24 Le beau temps doit être quand même quelque chose  
25 que vous êtes capable...

1 R. Oui, je suis...

2 Q. [342] ... de planifier dans vos...

3 R. Oui, je suis d'accord.

4 Q. [343] ... dans vos calculs.

5 R. Je suis d'accord avec vous jusqu'à un certain  
6 point. Dans le sens que si on soumissionne un  
7 projet au mois de mai, puis qu'on pense le réaliser  
8 au mois de juillet, nos chances de pluie sont  
9 minimes, mais si pour X raisons le projet est  
10 retardé au mois de septembre et octobre, on va  
11 prendre... on va avoir beaucoup plus de pluie que  
12 prévue que ce qu'on avait mis dans la soumission,  
13 mais on le sait pas. Sauf que la moyenne... il faut  
14 pas que tu regardes un projet, il faut regarder la  
15 moyenne.

16 Me CAINNECH LUSSIÀA-BERDOU :

17 On va y revenir après la pause peut-être à cet  
18 aspect de marge... marge bénéficiaire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Est-ce que c'est une incitation pour aller...

21 Me CAINNECH LUSSIÀA-BERDOU :

22 Oui, c'était... c'est une suggestion.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, on va aller à la pause.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Parce que d'habitude j'ai tendance... d'habitude  
3 j'ai tendance à l'oublier, alors, là, je voulais...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 (11:29:09)

9 LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Daunais, vous êtes toujours sous le même  
11 serment.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[344]** Rebonjour, Monsieur Daunais.

14 R. Bonjour, Monsieur.

15 Q. **[345]** On s'est laissé avant la pause, on discutait  
16 de marge bénéficiaire, marge de profit qui était  
17 applicable dans les contextes... dans les  
18 différents contextes. Là, vous en expliquiez qu'il  
19 y avait, bon, évidemment la marge de profit  
20 envisagée au moment de la soumission et évidemment  
21 celle qui a été éventuellement obtenue. Bon. Je  
22 comprends qu'évidemment il y a des impondérables  
23 qui peuvent venir fausser la chose, mais au départ  
24 vous visez quoi quand vous construisez la  
25 soumission, dans les deux cas de figure, là, c'est-

1 à-dire d'un côté en libre concurrence, d'un côté...  
2 d'un autre côté, dans un partage de...

3 R. On vise quoi?

4 Q. **[346]** Oui.

5 R. De faire de... faire de l'argent pour que  
6 l'entreprise soit capable de rester en santé  
7 financièrement.

8 Q. **[347]** Oui, mais j'imagine où vous faites... parce  
9 que dans la mesure où vous nous expliquez que, bon,  
10 vous êtes capable de voir un peu tout le monde  
11 comment il calcule puis tout ça. Vous devez avoir  
12 une idée de qui... qui va chercher quoi en termes  
13 de marge de profit. Vous, est-ce que... vous dites  
14 « parfois, on fait trente-cinq (35 %), des fois on  
15 fait moins vingt (-20 %) » quand vous vous  
16 installez au début, vous visez combien? Vous visez  
17 quinze (15 %) ou vous visez vingt (20 %)?

18 R. Bien, on vise... on vise une marge de profit entre  
19 douze et quinze pour cent (12 %-15 %), incluant  
20 les... incluant les frais d'administration.

21 Q. **[348]** Parfait. Evidemment, dans le contexte où les  
22 contrats sont partagés, ça, ça augmente un peu. Et  
23 ce que vous nous avez dit, c'est que trente (30 %),  
24 c'est exagéré, c'est ça?

25 R. Bien, oui, ça, c'est exagéré. Ça, c'est évident

1 qu'on fait jamais... on a jamais fait ça.

2 Q. **[349]** Non, mais est-ce que vous aviez... est-ce que  
3 vous visiez ça? Est-ce que vous...

4 R. Non, on n'a jamais... on vise pas ça non plus,  
5 mais... on vise pas ça, mais c'est pour ça que je  
6 dis entre le moment de la soumission et le moment  
7 de l'exécution, bien, tu vises pas ça, sauf que si  
8 t'as un chantier qui va bien puis que tout est...  
9 tu viens à bout de te trouver des matériaux qui  
10 coûtent moins cher que qu'est-ce que t'avais prévu.  
11 Si tu viens à bout de sauver du transport pour X  
12 raisons, si t'es capable de faire du transport en  
13 double, que l'opportunité de faire du transport en  
14 double ça... ça s'y prête, bien, on essaie de le  
15 faire. Ça fait que entre... c'est pour ça qu'il y a  
16 une différence entre... entre la soumission et  
17 l'exécution. Mais, en bout de ligne, à la fin de  
18 l'année quand on fait l'analyse de tout ça, bien,  
19 on arrive à peu près au chiffre qu'on essaie de  
20 viser, entre douze et quinze pour cent (12 %-15 %).

21 Q. **[350]** Et, ça, c'est... donc c'est ça. Et ce que  
22 vous dites, c'est qu'il n'y a pas de différence  
23 dans le... - comment dire - selon les  
24 circonstances, selon que vous êtes dans un  
25 contexte, par exemple, quatre-vingt-dix-sept à deux

1 mille un (97-2001) où vous partagez les choses, de  
2 façon plus...

3 R. Ah! Il y a pas une grosse... il y a pas une grosse  
4 différence.

5 Q. [351] Mais, il y en a une petite.

6 R. Une petite, là, mais elle est très minime.

7 Q. [352] Vous diriez que c'est quoi environ? Pour me  
8 donner une idée, là.

9 R. Bah! Un ou deux pour cent (1 %-2 %).

10 Q. [353] Ce serait... tout cet exercice de partage de  
11 territoires et de contrats ne... ne permettrait  
12 d'aller chercher au final, une fois les  
13 contingences comptées dans l'exécution, que un à  
14 deux pour cent (1 %-2 %).

15 R. Oui.

16 Q. [354] Rien de plus que ça.

17 R. Oui.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. [355] Mais, concrètement, là, entre quatre-vingt-  
20 dix-sept à deux mille un (97-2001), là, vous avez  
21 dit là que vous vous parliez, là. Donc, vous  
22 appelez votre concurrent, vous dites « ce contrat-  
23 là, on s'entend-tu que c'est moi qui vais  
24 l'avoir », c'est comme ça que ça se déroulait?

25 R. Non. Bien, de un... de un, on se parlait pas

1 régulièrement à tous les projets, là, c'est-à-  
2 dire...

3 Q. [356] À certains projets.

4 R. ... sur certains projets, mais on... t'sais. Comme  
5 nous autres, on en soumissionne peut-être, je sais  
6 pas, une affaire comme six cents (600) par année,  
7 je veux dire, on peut pas se parler à tous les  
8 projets, là, c'est... c'est... Certains projets,  
9 oui, ça a arrivé à l'occasion, mais c'est pas tous  
10 les projets, là.

11 Q. [357] O.K. Puis quand ça arrivait, là...

12 R. Puis quand... quand que les projets sont, exemple,  
13 dans des endroits où est-ce que t'es... t'es plus  
14 compétitif puis dans le sens que t'as moins de  
15 différence de transport, t'es plus compétitif. T'as  
16 pas besoin de parler à personne, là, celle qui va  
17 venir te battre chez vous, c'est clair que s'il  
18 vient te battre dans... dans cette partie de  
19 travaux-là ou dans ce secteur-là, il va falloir  
20 qu'il paye pour venir le faire. Ça fait qu'il y a  
21 pas beaucoup d'entreprise qui est intéressée à  
22 aller perdre de l'argent dans... aller faire un  
23 projet dans... chez le compétiteur, là.

24 Q. [358] Mais, dans ceux où vous vous parlez, là, je  
25 comprends que vous vous parlez pas à chaque

1 contrat, qu'il y en a aussi qui sont naturellement  
2 associés à votre entreprise ou le contraire, pas  
3 pour vous vraiment, mais dans ceux où vous vous  
4 parlez, comment ça fonctionnait? Donc, vous appelez  
5 votre... le compétiteur, vous dites « bon, on  
6 s'entend, celui-là, il va être à moi. Tu... voici  
7 le prix que, moi, j'entends coter. » Est-ce que  
8 c'est comme ça que vous fonctionnez? Vous avez dit  
9 le prix que, vous, vous étiez pour coter ou vous  
10 demandez à l'autre de... dit à l'autre un prix.

11 R. Non, tu demandes... tu demandes à l'autre si toi tu  
12 veux... celui qui veut avoir la job, c'est lui il  
13 donnait le prix... le prix que tu devais... que tu  
14 devais soumissionner, que tu devais déposer ta  
15 soumission, mais le prix du gagnant, tu l'avais  
16 pas, là.

17 Q. **[359]** Non, c'est ça. Donc, celui qui devait avoir  
18 la job, entendu entre vous tous, disait aux autres  
19 « toi, tu rentres à tel prix »...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[360]** ... c'est ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[361]** Bon. Et là vous faisiez le tour. à ce moment-  
24 là, il y avait combien de joueurs entre quatre-  
25 vingt-dix-sept à deux mille un (97-2001)? Trois,

1 quatre joueurs j'imagine dans la région.

2 R. Trois, quatre, quatre, cinq, là.

3 Q. **[362]** Puis c'est l'arrivée... c'est l'arrivée de la  
4 compétition en deux mille un (2001) qui a fait en  
5 sorte que, là, ces possibilités-là de discussion...

6 R. Bien, c'est que plus...

7 Q. **[363]** ... ont disparu, là.

8 R. ... plus qu'il y a de monde, plus que ça devient  
9 difficile aussi. Viens un temps que tu peux pas, tu  
10 contrôles pas tout le monde, tu peux pas contrôler  
11 tout le monde parce qu'il y en a tout le temps un  
12 qui est... qui est pas d'accord, ça fait que tu  
13 fais ça absolument pour rien, là.

14 Q. **[364]** En deux mille six, deux mille sept (2006-  
15 2007) environ, il y a une grosse augmentation des  
16 contrats au ministère des Transports du Québec pour  
17 des raisons que vous avez certainement déjà  
18 entendues. Cette augmentation-là de contrats qui a  
19 duré un certain nombre d'années, là, est-ce que ça  
20 a pu créer également des occasions où c'était  
21 maintenant le temps de vous rappeler justement, il  
22 y en avait pas mal pour tout le monde, là?

23 R. Ah, oui, il y en avait pour tout le monde, puis  
24 même... même ça a fait une augmentation de prix.  
25 Pourquoi? Parce qu'on avait, bien pas rien qu'on

1           avait, l'industrie avait tellement de projets qu'il  
2           y avait, dans ta soumission tu devais mettre, tu  
3           étais obligé de mettre du temps supplémentaire  
4           parce que tu pouvais pas faire la réalisation ou  
5           suivre ta cédule de travail dans le temps régulier.  
6           Donc, il fallait mettre du temps supplémentaire. Ça  
7           fait que ça faisait en sorte que ça faisait une  
8           augmentation de prix.

9           Q. **[365]** Donc, ça va coûter plus cher pour faire le  
10           même kilométrage que par rapport que ce que c'était  
11           auparavant?

12          R. Voilà.

13          Q. **[366]** Est-ce que ça vous a amené...

14          R. Mais aussi à la même période ou à peu près, il y a  
15           eu l'augmentation énorme du bitume, là, parce qu'on  
16           est passé une année à quatre cents piastres (400 \$)  
17           puis ça a monté à mille piastres (1000 \$) de la  
18           tonne du bitume. Ça fait que quand on sait qu'une  
19           formule de ESG10, je vous donne ça comme exemple,  
20           qui est à cinq point un pour cent (5,1 %), mais si  
21           tu mets à cinq point un pour cent (5,1 %) de quatre  
22           cents piastres (400 \$), puis tu mets cinq point un  
23           pour cent (5,1 %) de mille piastres (1000 \$). Ça  
24           fait une grosse augmentation dans le prix de la  
25           tonne d'enrobé, là.

1 Q. **[367]** Oui, mais ce que j'avais compris que dans les  
2 faits avec les contrats du MTQ vous avez une clause  
3 d'indexation ou c'est le ministère qui prend le  
4 risque de l'augmentation des prix?

5 R. Dans le coût ça se reflète...

6 Q. **[368]** Ça joue clairement...

7 R. ... ça se reflète quand même dans le coût.

8 Q. **[369]** ... ça joue clairement. Mais en deux mille  
9 sept-deux mille huit (2007-2008), est-ce qu'il y a  
10 eu une tentative de reprendre un peu une forme de  
11 collusion, de jaser entre les compétiteurs parce  
12 qu'il y en avait pour tout le monde?

13 R. Pas... pas dans nos... pas dans nos territoires à  
14 nous parce qu'il y avait tellement de compétition,  
15 bien c'est ça qui a amené la compétition aussi,  
16 parce qu'il y avait un surplus de volume, ça fait  
17 que ça a amené... ça a amené d'autres joueurs...

18 Q. **[370]** ... dans l'industrie?

19 R. ... dans l'industrie.

20 (11:36:12)

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. **[371]** Les entreprises avec lesquelles vous avez  
23 disons pris part à ce système-là c'est tout le  
24 monde qui est présent dans les territoires dans  
25 lesquels vous êtes... vous étiez présent vous

- 1           aussi?
- 2           R. La majorité, oui.
- 3           Q. **[372]** Oui. Quand vous dites la majorité, ça veut
- 4           dire qu'il y a des exceptions?
- 5           R. Bien Continental, j'ai jamais parlé à Continental,
- 6           Desjardins, j'ai jamais parlé à Desjardins.
- 7           Q. **[373]** Donc, Sintra, DJL, Bernier?
- 8           R. Bernier, pas beaucoup.
- 9           Q. **[374]** Pas beaucoup, mais un peu quand même?
- 10          R. Pas beaucoup. Puis Baillargeon non plus.
- 11          Q. **[375]** O.K. Il y avait qui d'autre, à ce moment-là?
- 12          R. C'est tout.
- 13          Q. **[376]** Ça c'est valide pour Montérégie-Est, est-ce
- 14          que c'est pareil, parce qu'il y a d'autres joueurs
- 15          dans les autres régions?
- 16          R. D'autres joueurs comme?
- 17          Q. **[377]** Bien il y a Lacbec qu'on a vu qui était
- 18          présent en Estrie?
- 19          R. Bien Lacbec disons que j'étais là puis c'était DJL,
- 20          ça fait que...
- 21          Q. **[378]** O.K. Est-ce qu'en Estrie c'est la même chose?
- 22          R. DJL.
- 23          Q. **[379]** Je pense que Couillard est présent en Estrie?
- 24          R. Oui, mais il est à Coaticook, il est l'autre bord,
- 25          l'autre bord... l'autre bord de Sherbrooke, ça fait

1 qu'il est loin, il est loin de nous autres, là.

2 Q. [380] Donc, ce que vous voulez dire c'est que vous  
3 avez jamais eu besoin...

4 R. Non.

5 Q. [381] ... de vous entendre avec lui? Monsieur le  
6 commissaire Lachance vous a demandé, bon, à une  
7 époque, en tout cas au moins à une époque, il y  
8 avait des conversations téléphoniques, il y avait  
9 des rencontres aussi?

10 R. Ça arrivait, oui.

11 Q. [382] Et, à ce moment-là, ce qui était discuté  
12 c'était uniquement, selon la formule que vous avez  
13 décrite, pour ce contrat spécifique-là voici la  
14 soumission à laquelle tu rentres, voici le prix où  
15 tu rentres, c'est tout?

16 R. Oui.

17 Q. [383] Il était pas question, on a parlé un peu tout  
18 à l'heure de partage de volume...

19 R. Pas dans mon cas.

20 Q. [384] ... disant toi tu es présent?

21 R. Pas dans mon cas.

22 Q. [385] Qu'est-ce qui en est de l'utilisation des  
23 prix tarifés du MTQ pour l'établissement des prix,  
24 est-ce que ça vous avez déjà discuté de ça?

25 R. Bien c'était la règle qu'on essayait de suivre

1           parce que c'était des prix qui étaient connus, qui  
2           étaient provinciaux puis c'était une formule de  
3           calcul qui est reconnue, qui est la même pour tout  
4           le monde, là.

5           Q. **[386]** Donc, c'est ce qui vous permettait de réduire  
6           le nombre de variables...

7           R. Et voilà.

8           Q. **[387]** ... à une seule?

9           R. C'est ça.

10          Q. **[388]** Est-ce que vous avez eu des discussions au  
11          sujet de : « Bon, bien toi tu vas prendre plus de  
12          municipal, moi je vais prendre plus...

13          R. Non.

14          Q. **[389]** ... MTQ » en fonction des capacités de  
15          chacun?

16          R. Non.

17          Q. **[390]** Spécifiquement avec qui vous avez eu ces  
18          discussions-là, les interlocuteurs de... vos  
19          correspondants disons au niveau des autres  
20          entreprises, il s'agissait de qui?

21          R. Bien les autres entreprises, disons que Bromont...  
22          Bromont pour DJL c'était monsieur Trottier et puis  
23          pour Sherbrooke, monsieur Therrien.

24          Q. **[391]** Chez Sintra?

25          R. Chez Sintra, Sintra, Sintra, Sintra à Granby

1 c'était Rock Bernard et puis Sherbrooke, j'ai parlé  
2 à Martin Côté.

3 Q. [392] Qu'est-ce qui en est de monsieur Bédard?

4 R. Pas beaucoup.

5 Q. [393] Monsieur Bédard a dit qu'il vous avait déjà  
6 parlé?

7 R. Monsieur Bédard on s'est déjà parlé... on s'est  
8 déjà parlé, parce que ça fait longtemps qu'on se  
9 connaît, puis comment je dirais bien ça, on s'est  
10 déjà parlé pour toutes sortes de choses, mais des  
11 projets à ma connaissance ça a pas arrivé beaucoup  
12 avec monsieur Bédard.

13 Q. [394] Monsieur Thibault?

14 R. Connaît pas, ah, Thibault, ça c'est...

15 Q. [395] Il avait été DG pour le centre du Québec, ah,  
16 non, c'est peut-être avant votre temps, quatre-  
17 vingt-treize-quatre-vingt-dix-sept (93-97).

18 Monsieur Pedneault?

19 R. Daniel, oui, un peu pour Drummondville.

20 Q. [396] Monsieur Vanasse qui était Montérégie-Ouest?

21 R. Non.

22 Q. [397] Non? Chez DJL, monsieur Roireau?

23 R. Non. Bien je lui ai parlé... Je parle d'association  
24 mais des chantiers, non.

25 Q. [398] Chez Carrière Bernier, les quelques contacts

1 que vous avez eus, c'était avec qui?

2 R. Bien les contacts avec Bernier, c'était de un, il y  
3 en a pas eu beaucoup, mais c'était Luc Ouimet puis  
4 chez Baillargeon, c'était François Bernard.

5 Q. **[399]** Et vous dites que chez Asphalte Desjardins,  
6 c'est pas arrivé?

7 R. Non.

8 Q. **[400]** Entreprises Bourget, avant que vous  
9 l'acquériez? Est-ce qu'il y a eu des discussions?

10 R. Non plus.

11 Q. **[401]** Chez Couillard Construction, dans la mesure  
12 où il y aurait pu y avoir des...

13 R. Non.

14 Q. **[402]** Pavage Centre Sud?

15 R. Non plus, ça c'est beaucoup trop loin, là.

16 Q. **[403]** Puis à l'interne, est-ce que c'est, ce  
17 système-là était discuté? Je sais que monsieur  
18 Chagnon, il y a quelqu'un qui gère son entreprise  
19 de... vous êtes quand même assez proche de lui-  
20 même, là?

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[404]** Est-ce que c'est des, est-ce qu'il y avait  
23 des discussions en termes stratégiques au niveau de  
24 Entreprises Claude Chagnon par rapport à ce  
25 phénomène de partage de...

- 1 R. Non, non, non, non.
- 2 Q. **[405]** ... territoires-là?
- 3 R. Bien à l'interne, quand tu dis à l'interne,  
4 stratégique...
- 5 Q. **[406]** Parce que vous avez dit que vous aviez des  
6 rencontres, des réunions peut-être entre les  
7 différents gestionnaires?
- 8 R. Non, non, bien non, bien non. C'était pas discuté,  
9 c'était pas discuté dans ces rencontres-là, ça, là,  
10 là.
- 11 Q. **[407]** Parce que, est-ce que cette situation-là, à  
12 votre connaissance, prévalait aussi sur les  
13 territoires où oeuvraient les autres entités du  
14 groupe?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[408]** Puis à ce moment-là, donc il y avait pas,  
17 comment dire, vous échangez pas sur les méthodes  
18 de travail ou ce genre de choses-là?
- 19 R. Non.
- 20 Q. **[409]** Est-ce qu'il arrivait à monsieur Chagnon de  
21 prendre part, lui, disons, quand il y avait des  
22 discussions occasionnelles que vous aviez, est-ce  
23 que c'était tout le temps vous ou est-ce que c'est  
24 arrivé aussi que monsieur Chagnon s'en charge lui-  
25 même?

1 R. Très rarement.

2 11:42:43

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[410]** Mais il était très au courant de ce que vous  
5 faisiez quand même, là, à ce moment-là?

6 R. Bien il en avait une connaissance, oui,  
7 effectivement.

8 Q. **[411]** C'est ça, des tractations dans certains  
9 contrats, là?

10 R. Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[412]** Quand vous parlez, ça doit être enregistré.  
13 Alors votre réponse, c'est oui?

14 R. Oui.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Q. **[413]** Cette situation-là, bon, vous avez, en  
17 arrivant chez Maska, vous avez constaté que c'était  
18 là puisque vous avez parlé de quatre-vingt-dix-sept  
19 - deux mille un (1997-2001). C'est donc qu'en fait,  
20 vous, vous avez surtout eu connaissance de ça chez  
21 DJL?

22 R. Oui, bien DJL, oui, c'est ça, effectivement.

23 Q. **[414]** Pendant la période où vous étiez là. Donc ça  
24 existait aussi là puis quand vous êtes arrivé chez  
25 Maska, vous étiez déjà au fait de tout ça puis vous

- 1           avez repris les discussions sur cette base-là.  
2           C'était pareil pour ABC Rive-Nord, si je vous ai  
3           bien compris, là, sur la couronne nord, il y avait  
4           un peu le même...
- 5           R. J'ai jamais dit ça pour la couronne nord, là.
- 6           Q. **[415]** Non, mais je vous pose la question...
- 7           R. Je le sais pas, je suis pas au courant.
- 8           Q. **[416]** ... puisque vous avez dit que les autres  
9           entités du groupe Chagnon vivaient un peu le même  
10          genre de phénomène.
- 11          R. Je suis pas au courant de qu'est-ce qui se passait  
12          chez ABC Rive-Nord pour les projets. Je vous ai dit  
13          que je faisais partie du conseil d'administration  
14          mais que j'ai aucun, j'avais aucun lien avec  
15          l'exécution pour ABC Rive-Nord.
- 16          Q. **[417]** Je comprends mais ça aurait... vous auriez pu  
17          quand même savoir ça...
- 18          R. Je suis pas...
- 19          Q. **[418]** ... sur la base de...
- 20          R. On a jamais parlé de ça.
- 21          Q. **[419]** Parfait. Donc au niveau du conseil  
22          d'administration, c'est pas quelque chose qui  
23          était...
- 24          R. Non.
- 25          Q. **[420]** Pour vous, c'est cantonné aux opérations sur

1 le terrain?

2 R. Hum.

3 Q. **[421]** Les marges bénéficiaires dont on a jaseré tout  
4 à l'heure, en ce qui concerne les tarifés, est-ce  
5 que c'est les mêmes, c'est les mêmes marges?

6 R. C'est sensiblement, sensiblement la même affaire.

7 Q. **[422]** Est-ce que ces prix-là sont, comme vous avez  
8 dit, c'est une moyenne provinciale qui est  
9 utilisée?

10 R. Bien c'est négocié au comité des prix.

11 Q. **[423]** Exact mais c'est calculé pour, corrigez-moi  
12 si je me trompe, là, mais c'est calculé pour des  
13 usines à petite production qui sont situées dans  
14 des régions plus éloignées, là?

15 R. Oui, c'est fait pour ça mais par contre, eux, pour  
16 les petites, les régions éloignées qui ont un  
17 volume inférieur ou trop petit, bien il y a un  
18 rajustement qui est fait à la fin de l'année. Si  
19 l'usine, elle produit, je vais vous donner ça de  
20 mémoire, là, parce que nous autres on en a pas  
21 beaucoup, là, mais si des usines ont produit  
22 soixante-trois mille cinq cents (63 500) tonnes et  
23 moins, ils ont un ajustement, S'ils produisent  
24 soixante-trois mille cinq cents (63 500) tonnes et  
25 plus, ils n'ont pas d'ajustement.

1 Q. **[424]** O.K. Et est-ce que ça vous donnait un petit  
2 avantage, vous, quand vous aviez des tarifés dans  
3 une région moins éloignée avec des usines à  
4 production plus importante, ça vous permettait  
5 d'aller chercher un petit peu plus?

6 R. Bien ça nous permet effectivement mais sauf que  
7 t'as un investissement qui est supérieur. Parce que  
8 si t'as une usine qui produit cent vingt-cinq (125)  
9 tonnes, bien elle coût le prix pour une usine de  
10 cent vingt-cinq (125) tonnes. Si t'en as une qui  
11 produit quatre cents (400) tonnes, bien elle coûte  
12 le prix pour une usine de quatre cents (400) tonnes  
13 aussi, là.

14 Q. **[425]** Parfait. Donc, éventuellement, ça finit par  
15 un peu se rattraper, c'est ça?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[426]** Mais il y a quand même un intérêt à faire  
18 faire un contrat tarifé disons par une usine qui,  
19 par ailleurs, a une capacité de production plus  
20 importante?

21 R. Oui, effectivement.

22 Q. **[427]** On a vu sur le document qu'on a déposé tout à  
23 l'heure - je veux pas dire des bêtises, là - qui  
24 est à l'onglet 6, là, le 1568, que le volume de  
25 tarifés chez... qu'on voit justement dans le bas de

1 l'écran, là, le treize millions de dollars (13 M\$)  
2 sur cinquante-sept (57) contrats sur l'ensemble de  
3 la période, c'est somme toute assez, bon c'est  
4 assez marginal par rapport à l'ensemble de votre  
5 chiffre d'affaires?

6 R. Si on reporte ça sur quinze (15) ans ça fait trois  
7 contrats par année, là.

8 Q. **[428]** Est-ce que...

9 R. Puis ça fait moins d'un million (1 M) par année. En  
10 passant, une usine d'asphalte, une usine un peu  
11 performante comme les usines d'aujourd'hui, c'est  
12 autour de trois millions et demi (3,5 M).

13 Q. **[429]** Hum, hum.

14 R. Ça fait que si je fais pour huit cent mille  
15 piastres (800 000 \$) de travaux par année, disons  
16 qu'il t'en manque un petit peu pour te rendre.

17 Q. **[430]** Le recours aux contrats tarifés dans ces, en  
18 principe c'est relié à l'absence de concurrence si  
19 je me trompe pas?

20 R. Oui. Bien, c'est lié à l'absence de concurrence ou  
21 des projets qui doivent être préparés rapidement.

22 Q. **[431]** D'accord.

23 R. Parce que des contrats tarifés, des contrats  
24 tarifés dans nos régions, quand je parle dans les  
25 régions de la Montérégie est, quand tu en as de ces

1 projets-là, c'est en fin de saison, c'est des  
2 projets il faut qu'ils soient réalisés assez  
3 rapidement.

4 Q. **[432]** En fin de saison pour qu'ils soient réalisés  
5 assez rapidement?

6 R. Oui, parce que si ils prennent le processus normal  
7 d'appel d'offres, bien ça prend trop long puis ça  
8 prend trop de temps puis quand ça vient, quand on a  
9 l'autorisation de débiter les travaux bien on est  
10 rendus dans des périodes qu'on peut plus  
11 travailler, là.

12 Q. **[433]** Et si je me trompe pas, c'est sensé être  
13 uniquement pour des contrats inférieurs à un  
14 million (1 M), est-ce que c'est exact?

15 R. Oui, la majorité, oui, c'est ça.

16 Q. **[434]** Ça fait que la majorité, est-ce que ça arrive  
17 que ça soit plus que ça?

18 R. C'est très rare parce qu'eux autres, ils ont des  
19 critères, des barèmes aussi, à l'interne, qu'ils  
20 doivent respecter mais ça dépasse, c'est rarement  
21 dépassé un million (1 M).

22 Q. **[435]** Est-ce que vous avez pas eu d'impression que  
23 le MTQ accordait aussi des tarifs pour éviter,  
24 comment dire, qu'il y ait des arrangements entre  
25 les compétiteurs?

1 R. Pas à ma connaissance.

2 Q. **[436]** Est-ce que vous avez déjà constaté, parce  
3 que, là, vous avez parlé de fin de saison, est-ce  
4 que vous avez constaté qu'il y a des années où, ou  
5 des périodes où le MTQ allait de façon plus  
6 importante en contrats tarifés? Peut-être pas  
7 nécessairement à votre bénéfice parce que je  
8 constate que vous en faites pas des masses, là,  
9 mais est-ce que malgré la faible quantité, est-ce  
10 que vous avez pu constater ça qu'il y avait des  
11 moments où...

12 R. Pour la région de la Montérégie, j'ai pas vu grand  
13 différence. Je te dis pas que dans la province de  
14 Québec qu'il y avait pas des périodes qui étaient  
15 plus accentuées vers les contrats tarifés mais,  
16 dans notre région, il y avait pas une grosse  
17 différence, là.

18 Q. **[437]** Puis dans la province, de ce que vous avez pu  
19 constater, est-ce que vous avez, dans quelle mesure  
20 vous avez constaté ça?

21 R. J'ai jamais fait d'étude là-dessus.

22 Q. **[438]** Vous avez pas établi de lien, par exemple,  
23 avec la tenue d'élections prochaines?

24 R. Pas à ma connaissance.

25 Q. **[439]** Est-ce que ça se discutait, ça, le fait qu'on

1 observe des hausses de l'octroi de contrats?

2 R. C'est sûr que quand il y a des élections ou des  
3 élections ou bien des, ça a toujours existé, à  
4 l'approche d'élections il y a tout le temps eu plus  
5 de travaux dans le domaine routier mais pas  
6 nécessairement spécifiquement à des contrats  
7 négociés, là.

8 Q. **[440]** D'accord.

9 R. Oui, il y a un volume, une enveloppe budgétaire  
10 normalement plus grosse à l'approche des élections  
11 mais pas nécessairement dans des contrats négociés.

12 Q. **[441]** Cette espèce de, comment dire, d'avantage que  
13 vous avez mentionné en termes de rapidité d'octroi,  
14 est-ce que ça, ça a pas, vous avez pas pu constater  
15 que ça jouait aussi? Vous dites que, pour la  
16 question ici, il faut en donner en période  
17 électorale puis que ça vient vite, est-ce que à ce  
18 moment-là vous avez déjà eu l'occasion de vous dire  
19 « Ce contrat-là, clairement, on ne serait pas en  
20 élections, il ne serait pas donné, là. ».

21 R. Qu'est-ce qu'on a pu remarquer c'est souvent des  
22 projets qui étaient demandés par certaines  
23 municipalités, des tronçons de route qui avaient  
24 été demandés par certaines municipalités puis qui  
25 faisaient pas partie de la liste de priorités du

1 Ministère. Puis quand qu'ils arrivaient à la fin,  
2 exemple, au mois de septembre, septembre-octobre  
3 puis que le Ministère s'apercevait qu'il y avait  
4 un, disons un surplus dans leur enveloppe  
5 budgétaire, bien, là, ils sortaient certains  
6 projets de, certains projets de rapiéçage, qui  
7 faisait des contrats de rapiéçage qui faisaient des  
8 contrats tarifés puis ils sortaient ça en fin de  
9 saison.

10 Q. **[442]** Donc strictement ceux-là devenaient un petit  
11 peu plus prioritaires?

12 R. C'est ça. Bien, ils devenaient prioritaires ou bien  
13 donc c'est parce qu'il y avait des enveloppes, des  
14 montants disponibles.

15 (11:51:12)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[443]** Oui, mais est-ce que c'est lié à la fin de  
18 saison ou c'est lié aux périodes électorales?

19 R. Non, aux fins de saison.

20 Q. **[444]** Donc... Bien alors pourquoi vous avez dit que  
21 il y avait des enveloppes plus grosses à l'approche  
22 de périodes électorales, d'élections?

23 R. Oui, mais là, je parle des contrats... Il me parle  
24 des contrats tarifés. Des contrats tarifés puis des  
25 appels d'offres, l'année des élections, il y a une

1 enveloppe budgétaire plus grosse mais c'est pas  
2 nécessairement des prix tarifés, c'est des contrats  
3 soumissionnés. Mais des contrats tarifés, c'est  
4 quand qu'ils arrivent à la fin de la saison puis  
5 qu'il y a eu des demandes de réparation de tronçons  
6 puis qu'ils ont été demandés par des municipalités  
7 mais en début de saison le Ministère il le sait pas  
8 s'il va avoir des montants suffisants pour réaliser  
9 ces projets-là, ça fait qu'ils veulent finir leurs  
10 projets d'envergure puis si des projets  
11 d'envergure, bien, ils n'ont pas de réclamations,  
12 puis si tout c'est déroulé, c'est bien déroulé,  
13 bien ils ont un surplus d'argent bien ils le  
14 dépensent dans ces parties de travaux-là.

15 Q. **[445]** Et comment vous faites pour dire qu'à  
16 l'approche d'élections les enveloppes budgétaires  
17 sont plus grosses?

18 R. Bien quand qu'on regarde, quand qu'on regarde nos  
19 chiffres d'affaire, ça a tendance à coïncider avec  
20 des années d'élection.

21 Q. **[446]** Alors ce que vous nous dites, c'est que vous  
22 remportez plus de contrats lorsque c'est des  
23 périodes électorales.

24 R. Bien, qu'il y en a plus, oui, effectivement. Bien,  
25 s'il y en a plus, on en rapporte plus, là.

1 Normalement, on en remporte plus si l'enveloppe est  
2 plus grosse. S'il y a plus d'appels d'offres, donc  
3 on a des chances d'avoir plus de travaux.

4 (11:52:45)

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 Q. **[447]** Mais ce que vous dites c'est que, en dehors  
7 du fait que globalement les années électorales sont  
8 plus généreuses, disons...

9 R. Et voilà.

10 Q. **[448]** ... il n'y a pas de... au niveau de cette fin  
11 de saison-là, vous n'avez pas souvenir qu'en année  
12 électorale il y avait encore plus?

13 R. Non.

14 Q. **[449]** O.K. Si on va, Madame Blanchette, à l'onglet  
15 8, je voudrais discuter un petit peu avec vous,  
16 Monsieur Daunais, de... je ne sais pas comment  
17 l'appeler en dehors de la notion peut-être de  
18 conquête de territoire. La première carte ici qu'on  
19 voit c'est pour la région de l'Estrie. Je vous  
20 concède que c'est un petit peu petit pour  
21 l'instant, mais... où on décrit, c'est le MTQ qui  
22 décrit des zones, disons, contrôlées par les  
23 diverses entreprises qui sont présentes dans cette  
24 région-là en deux mille trois (2003). Et de ce  
25 qu'on peut voir, Pavages Maska n'est pas présente.

1 R. En deux mille trois (2003), on n'avait pas  
2 d'installations.

3 Q. **[450]** C'est ça. Et ici, donc on voit effectivement  
4 qu'autour de Sherbrooke, qui est dans la région  
5 mauve foncé, si je ne dis pas de bêtise, parce que  
6 la définition sur la mienne est très mauvaise  
7 aussi, qui est juste au-dessus, pardon, de la  
8 pointe de la région mauve foncé, on a les  
9 entreprises qui sont Sintra Sherbrooke, au sud on a  
10 Couillard, sur la droite on a DJL Sherbrooke, puis  
11 sur la gauche, en rose...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Est-ce qu'on peut grossir les caractères, Madame  
14 Blanchette?

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Peut-être juste se concentrer autour de... comme,  
17 Madame Blanchette, comme point focal, disons, la  
18 région de Sherbrooke qu'on voit ici...

19 Q. **[451]** Donc, autour de Sherbrooke, à cette époque-  
20 là, si je ne me trompe pas dans les codes de  
21 couleurs, parce que ça aussi, avec l'impression  
22 c'est un petit peu délicat, on aurait DJL  
23 Sherbrooke qui englobe la région autour de  
24 Sherbrooke, on aurait une pointe violette de chez  
25 Sintra Sherbrooke, et sur la gauche on a

1 Couillard... au sud, pardon, en jaune ou en beige  
2 un petit peu plus brun, on aurait Couillard. Et sur  
3 la gauche complètement, on a, je pense, DJL  
4 Bromont.

5 Si vous allez à la page suivante, Madame  
6 Blanchette, peut-être reculer un petit peu avant de  
7 faire la transition, pour qu'on puisse voir la  
8 comparaison. Là, on a toute la région rose dans le  
9 coin en bas à gauche, qui est Maska. Si je ne me  
10 trompe pas, là. Et que donc, vous avez dans  
11 l'intervalle conquis, si on peut dire, du  
12 territoire aux dépens... bien, aux dépens surtout  
13 de Sintra Sherbrooke, qui est maintenant réduit à  
14 la petite tache blanche au centre, aux dépens de  
15 DJL Sherbrooke, de Couillard, et surtout de DJL  
16 Bromont qui n'est plus présente, qui a disparu.  
17 Comment ça s'est fait, ça?

18 R. Bien, comment ça s'est fait...

19 Q. **[452]** Je suis intéressé à savoir la méthode que  
20 vous avez utilisée. Parce que là, s'il y a un  
21 partage de territoire...

22 R. Là, il n'y en avait pas de partage de territoire.  
23 C'est qu'on en a créé un, partage de territoire.  
24 C'est qu'on est... sur la Rive-Sud, on avait une  
25 partie que tantôt je vous ai dit que l'usine de

1 Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, on avait un volume  
2 qui était... il était rendu qu'il était insuffisant  
3 pour fonctionner parce qu'il y a eu d'autres  
4 joueurs qui se sont installés autour de Saint-Jean-  
5 Baptiste, puis on s'est ramassés avec un volume qui  
6 était insuffisant, puis DJL, bien, elle avait  
7 tendance à envahir notre territoire, ça fait qu'on  
8 a pris la décision d'aller installer une usine à  
9 Magog.

10 Q. **[453]** O.K.

11 R. Puis quand on est arrivés là, bien, il a fallu s'en  
12 faire un, territoire. Ça fait que les... s'en faire  
13 un dans le sens que, on a payé pour aller... on a  
14 payé un peu pour aller travailler là.

15 Q. **[454]** Donc, vous avez soumissionné plus bas à  
16 partir de cette usine-là?

17 R. Bien, plus bas, on avait moins d'avantages que ceux  
18 qui étaient déjà installés là depuis nombre  
19 d'années, là.

20 Q. **[455]** Non, non, ça je vous suis, mais ce que je  
21 veux dire c'est que, vous considérez que, en  
22 Estrie comme telle, vous n'étiez pas part à aucune  
23 entente, vous n'avez pas appelé personne pour  
24 dire : « Moi je voudrais avoir ma place »?

25 R. Non, non, non.

1 Q. **[456]** Vous vous êtes installé, puis là vous avez  
2 coupé les prix vis-à-vis des concurrents autour?

3 R. Et voilà.

4 Q. **[457]** Puis vous êtes allé faire votre place?

5 R. Et voilà.

6 Q. **[458]** Et ensuite de ça, là vous avez contacté, une  
7 fois installé, vous avez contacté les autres pour  
8 dire : « Trêve ou la guerre est terminée, puis  
9 maintenant... »

10 R. Non, ça s'est fait graduellement, dans le sens que  
11 si nous autres on soumissionnait à... si on  
12 soumissionnait avec presque pas de marge de profit  
13 ou même de temps en temps à perte, bien ça faisait  
14 en sorte que les intervenants qui étaient dans la  
15 région, ils étaient rendus au même point que nous  
16 autres, ça fait que, on avait le choix de... tout  
17 le monde avait le choix de continuer comme ça, puis  
18 il y en a un dans tout ce monde-là qui serait mort  
19 au combat en quelque part, là. Puis une entreprise,  
20 bien, c'est pas la façon de faire de... comment je  
21 dirais bien ça? de faire la guerre à l'année  
22 longue.

23 Q. **[459]** O.K. Est-ce que c'est le même genre de  
24 situation qui se produit avec l'entreprise Bourget  
25 à Granby?

1 R. Bien Granby ça a été la même situation allé  
2 jusqu'au moment où qu'il vienne en situation  
3 financière un peu précaire, puis c'est de là qu'on  
4 l'a achetée.

5 Q. **[460]** Ça c'est passé comment cette acquisition-là?

6 R. Bien ça s'est passé, on est allé le voir puis on a  
7 discuté sur la vente.

8 Q. **[461]** L'objectif c'était de vous positionner?

9 R. Bien pour nous autres... pour nous autres c'était  
10 une continuité dans notre... dans notre réseau,  
11 dans le sens qu'on avait des installations à Saint-  
12 Hyacinthe, on en avait à Saint-Dominique, on en  
13 avait à Bedford, puis Granby se trouvait être à mi-  
14 chemin entre les deux, ça fait que c'était une  
15 continuité à nos opérations puis ça faisait en  
16 sorte qu'on pouvait avoir des prix aussi  
17 compétitifs, la, parce qu'on avait des sources  
18 d'approvisionnement puis des équipements... des  
19 équipements disponibles.

20 Q. **[462]** Donc, je vais coter les deux cartes  
21 d'examiner.

22 LA GREFFIÈRE :

23 134P-1570.

24

25 134P-1570 : Cartes des territoires des usines de

1 pavage en Estrie pour les années 2003  
2 et 2012

3

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[463]** Ensuite, Madame Blanchette, je vais vous  
6 demander d'aller à l'onglet 10, qui est une carte  
7 qui est déjà cotée sous la cote 132P-1566. Donc,  
8 sur cette carte-là, Monsieur Daunais, on voit une  
9 partie, c'est essentiellement Montérégie-Ouest, là,  
10 mais on voit une partie de Montérégie-Est aussi?

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[464]** Et, là, on voit, c'est antérieur, c'est un  
13 petit peu antérieur je pense... je pense que les  
14 usines soient ne sont pas mis pour l'Estrie, soit  
15 c'est antérieur un peu à l'acquisition de  
16 territoire en Estrie, mais l'usine à laquelle vous  
17 faites référence de Bourget c'est celle qui est  
18 représentée par un carré brun... juste à côté de la  
19 Ville de Granby, c'est ça.

20 R. Voilà, c'est ça.

21 Q. **[465]** Bon, mais au moment où vous faites  
22 l'acquisition de l'usine de Granby on est à un  
23 moment où il y a un partage qui existe déjà?

24 R. À Granby.

25 Q. **[466]** Bien en Montérégie, de ce que j'ai compris?

- 1 R. Pas pour nous.
- 2 Q. **[467]** Pas pour vous?
- 3 R. Oui, mais en Montérégie, oui, mais en Montérégie,  
4 mais pas pour Granby, là.
- 5 Q. **[468]** Donc, Granby, à ce moment-là, n'est pas visé  
6 par le partage?
- 7 R. On l'a pas.
- 8 Q. **[469]** Donc, ce que vous dites c'est qu'au fil du  
9 temps, le partage s'étend, il y a des endroits qui  
10 sont plus ou moins partagés, puis d'autres qui le  
11 sont peut-être plus, puis qu'à mesure que vous vous  
12 installez, vous, Maska, DJL, Sintra, là, le partage  
13 devient valide sur une plus grande proportion du  
14 territoire, c'est ce que je comprends?
- 15 R. Bien c'est une question d'affaire, parce qu'ils  
16 savent qu'on va être présent, on a des avantages,  
17 entre autres, les matières premières. Si tu as des  
18 matières premières tu peux... tu peux aller en  
19 compétition beaucoup plus longtemps que quelqu'un  
20 qui a pas de matières premières, là. Si tu as juste  
21 l'usine avec de la main-d'oeuvre, la guerre durera  
22 pas longtemps. Si tu as des matières premières,  
23 bien tu vas... tu peux faire... tu peux faire un  
24 petit bout un peu plus longtemps en compétition.
- 25 Q. **[470]** O.K. Vous étiez en entente avec DJL et Sintra

1 sur une partie de ce territoire-la, qui ne  
2 comprenait pas Granby si je vous ai bien suivi?

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[471]** N'empêche que quand vous avez acquis Bourget,  
5 là, ça a démarré une guerre avec Sintra puis DJL?

6 R. En partant, oui, effectivement.

7 Q. **[472]** Et comment cette guerre-là s'est-elle  
8 terminée si on peut dire, comment les choses se  
9 sont-elles passées sur le terrain, vous avez  
10 discuté avec?

11 R. Non, on a pas eu besoin de discuter, ça s'est fait  
12 naturellement dans le sens qu'on a commencé à  
13 soumissionner, dans la première année, on a  
14 commencé à soumissionner avec les marges de profit  
15 qu'on mettait dans les autres régions.

16 Q. **[473]** Quand vous dites les autres régions, vous  
17 voulez dire les régions où il y avait pas de  
18 partage?

19 R. Bien les régions... les régions où est-ce qu'on  
20 était déjà... déjà voisin, ça fait qu'on a mis les  
21 mêmes marges de profit, un ou deux projets dans  
22 l'année en début de saison qu'on allait chercher  
23 avec des marges très, très basses. Puis après ça  
24 quand on avait un petit peu d'ouvrage de ramassé,  
25 bien on ramenait nos marges de profit à même,

1 disons à même, aux mêmes, comment que je pourrais  
2 expliquer, à même... on ramenait les marges de  
3 profit entre douze et quinze pour cent (12-15 %),  
4 ça fait que ça a passé un message qu'on était pas  
5 là pour nécessairement baisser des prix partout sur  
6 le territoire. Puis tranquillement bien tout le  
7 monde s'est réajusté puis aujourd'hui ça fait en  
8 sorte que les tonnages sont un peu plus répartis,  
9 puis on a un peu plus d'ouvrage, un peu plus de  
10 volume pour être capable de travailler.

11 Môme encore aujourd'hui c'est pas... pour  
12 Granby il y a rien de miraculeux, là, on produit  
13 autour de trente-cinq mille (35 000) tonnes par  
14 année, là. C'est parce qu'on a l'avantage d'avoir  
15 des usines à proximité, donc on en rouvre, puis  
16 c'est le même personnel, puis on... avec les mêmes  
17 équipes on fait fonctionner deux... deux équipes...  
18 deux usines avec les mêmes équipes. Ça fait que  
19 nous on est capable de le faire parce qu'on est à  
20 proximité, si on était de l'extérieur, on serait  
21 pas capable de faire ça, là.

22 Q. **[474]** La guerre comme telle a occasionné pendant  
23 une période que vous diriez peut-être de combien de  
24 temps cette diminution de prix?

25 R. Ça a duré un an.

1 Q. [475] Donc, pendant un an les prix ont été  
2 considérablement plus bas?

3 R. Hum, hum.

4 Q. [476] Dans un contexte où là vous étiez en  
5 compétition agressive?

6 R. Oui.

7 Q. [477] De combien de pour cent vous diriez que les  
8 prix ont baissé?

9 R. Cette année-là ça doit avoir baissé de dix pour  
10 cent (10 %).

11 Q. [478] Donc, on pourrait théoriser que le coût du  
12 partage territorial en général c'est une surcharge  
13 disons d'environ dix pour cent (10 %)?

14 R. Quand tu mets... quand tu as douze à quinze pour  
15 cent (12-15 %) de marge de profit incluant ton  
16 administration, puis tu baisses ton profit de dix  
17 pour cent (10 %), il t'en reste, tu en as même pas  
18 assez pour payer ton administration, là. Ça fait  
19 qu'il faut que tu joues dans ta... dans ta méthode  
20 de travail ou dans ton administration, la façon  
21 d'opérer pour aller récupérer de l'argent dans ton  
22 administration, là.

23 (12:04:38)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [479] Avec ce que vous nous avez dit, j'ai compris

1 que vous avez plusieurs usines dans un même  
2 secteur, à vingt (20) kilomètres les unes des  
3 autres, ce qui veut dire que, normalement, c'est  
4 pas juste une équipe que...

5 R. Non, non. Il y en a plusieurs, des équipes.

6 Q. **[480]** Oui, mais ce que je veux dire c'est qu'une  
7 équipe peut couvrir facilement trois ou quatre  
8 usines?

9 R. Bien ça dépend de quelle équipe. Moi je vous parle  
10 des équipes d'opération d'usines, faire fonctionner  
11 une usine. Ça fait qu'on garde la même équipe, on  
12 opère l'usine pendant un mois ou deux, on fait nos  
13 contrats, on fait nos travaux qu'on a à faire, on  
14 la ferme puis la même équipe s'en va travailler  
15 dans une autre usine. Ça fait qu'on rouvre l'autre  
16 usine puis on en fait une partie.

17 Q. **[481]** Puis j'ai compris que vous pouvez pas faire  
18 trois ou quatre contrats en même temps?

19 R. Non, ça c'est sûr.

20 Q. **[482]** Bon, alors donc, cette équipe-là, la même  
21 équipe peut se promener dans au moins trois ou  
22 quatre usines...

23 R. Non, non, non, non.

24 Q. **[483]** ... pour que ce soit plus ou moins...

25 R. Non, non. C'est que là, l'équipe d'opération

1 d'usines, c'est une équipe. L'équipe d'exécution de  
2 chan... des équipes d'exécution de chantiers, c'est  
3 une autre chose. La fabrication des mélanges de  
4 l'usine, c'est une équipe mais eux, ils vont pas  
5 sur les chantiers, là. Ça fait que l'usine peut  
6 produire du mélanger pour deux, trois équipes de  
7 pose, mais l'équipe de production, t'en as une à  
8 l'usine. Ça t'en prend une à l'usine, là. Tu sais,  
9 tu fabriques, où est-ce que tu fabriques, t'as une  
10 équipe puis où est-ce que tu poses...

11 Q. **[484]** J'ai compris ça.

12 R. ... puis où est-ce que tu poses, bien c'est  
13 d'autres équipes.

14 Q. **[485]** Hum, hum.

15 R. Ça fait que ton équipe, quand on s'en va dans une  
16 région, on ouvre l'usine, exemple de Granby, puis  
17 on peut envoyer deux ou trois équipes de pavage  
18 pour faire le pavage le plus rapidement possible  
19 puis faire opérer l'usine au maximum. Donc si tu  
20 réduis ton temps d'exécution, tu réduis tes coûts  
21 de chauffage, tu réduis ton électricité, tu réduis  
22 ta main-d'oeuvre, puis quand nos travaux sont  
23 finis, exemple autour de Sherbrooke... autour de  
24 Granby, on ferme l'usine puis on s'en va à Bedford  
25 pour faire la même chose. On rouvre l'usine...

- 1 Q. **[486]** C'est pour ça que je vous dis que vos taux  
2 d'administration peuvent être coupés là-dessus  
3 donc...
- 4 R. Bien c'est ça. C'est avec ça qu'on joue. C'est avec  
5 ça que, effectivement, c'est avec ça qu'on joue.  
6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
- 7 Q. **[487]** Sur la carte, on voit qu'il y a deux usines  
8 de Sintra puis une usine de DJL un petit peu plus  
9 loin, qui sont autour, disons, de l'usine de  
10 Granby, là. On voit qu'autour de Granby, il y a  
11 quand même pas mal d'usines qui sont présentes.
- 12 R. Hum, hum.
- 13 Q. **[488]** Quand Bourget s'est installée là en quatre-  
14 vint-dix-huit (1998) si je ne m'abuse...
- 15 R. Hum, hum.
- 16 Q. **[489]** ... il y avait aussi eu une réaction...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[490]** ... assez violente, si on peut dire...
- 19 R. Oui, oui. Oui, oui.
- 20 Q. **[491]** Qu'est-ce qui s'est passé? Est-ce que vous  
21 pourriez élaborer là-dessus?
- 22 R. Bien qu'est-ce qui s'est passé, ça a été la guerre,  
23 disons la guerre, la vraie guerre de, disons, moi  
24 j'étais pas dans ce secteur-là dans le temps, là,  
25 mais ça a été la guerre de quatre-vingt-dix-sept

1 (1997) allé jusqu'à temps qu'on fasse

2 l'acquisition, là, en deux mille... deux mille

3 quatre (2004) je crois, là.

4 Q. **[492]** Que vous avez... deux mille huit (2008) que  
5 vous auriez... que Maska a acheté Bourget?

6 R. Non, on a acheté en deux mille quatre (2004). De  
7 mémoire, on a acheté en deux mille quatre (2004),  
8 on a fonctionné avec la vieille usine, deux mille  
9 quatre, deux mille cinq, deux mille six (2004-2005-  
10 2006) puis en deux mille huit (2008), on a...

11 Q. **[493]** Rénové.

12 R. ... rénové l'usine.

13 Q. **[494]** D'accord.

14 R. On a mis une usine plus performante.

15 Q. **[495]** Est-ce que c'est exact que DJL et Sintra  
16 étaient aussi intéressées à acheter...?

17 R. À la transaction? Oui.

18 Q. **[496]** Donc vous êtes allé chercher pour empêcher  
19 aussi un des deux autres de l'acquérir?

20 R. Bien ça a fait partie de la décision de Bourget de  
21 privilégier une entreprise québécoise au lieu d'une  
22 multinationale.

23 Q. **[497]** Est-ce que vous étiez au courant durant la  
24 période, disons deux mille deux-deux mille quatre  
25 (2002-2004), de l'entente qui aurait prévalu disons

1 entre DJL, Sintra et Bourget concernant sa place...

2 R. Non.

3 Q. **[498]** ... sur le marché qui est là?

4 R. Non.

5 Q. **[499]** Est-ce que DJL et Sintra sont venues vous  
6 voir, vous, à l'acquisition, pour vous dire, là,  
7 c'est toi qui est rendu ici, mais prends pas plus  
8 de place que ce que t'as jusqu'à maintenant parce  
9 que...

10 R. Effectivement, effectivement je me suis fait dire  
11 un peu la même chose.

12 Q. **[500]** C'est vous qui avez rencontré qui à ce  
13 moment-là?

14 R. Cette fois-là, c'est... c'est qui?... C'est qui qui  
15 m'avait parlé de ça? C'est René Trottier, René  
16 Trottier qui m'a parlé de ça.

17 Q. **[501]** Puis ça c'était une demande qui était  
18 essentiellement, parce que là on voit que les  
19 distances, c'est un petit peu difficile de faire  
20 autrement que d'être tout le temps un peu dans les  
21 mêmes, sur les mêmes... Ça fait que là, à ce  
22 moment-là, il a fallu envisager de partager un peu  
23 plus en termes de volume ou de tonnage...

24 R. Bien nous autres, de toutes façons, avec le volume  
25 que Bourget avait, il pouvait pas... Bourget, il a

1 pas été capable de rester en affaires. On aurait  
2 pas fait mieux avec le même volume. C'est...

3 Q. **[502]** Donc commun.

4 R. C'est de là que...

5 Q. **[503]** O.K. Ça fait que là, donc, la discussion a  
6 mené à quel genre d'entente à ce moment-là?

7 R. C'est pour ça que ça a parti qu'on a été plus  
8 agressifs sur le marché pour aller chercher un  
9 volume supplémentaire.

10 Q. **[504]** Donc, vous vous êtes fait dire de vous  
11 cantonner à ce que vous étiez, vous avez dit non?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[505]** Puis vous êtes parti, disons, en guerre, vous  
14 aussi. Mais ça, ça vous donne quand même une idée  
15 qu'il y avait une forme d'en... enfin, une forme  
16 d'entente entre les trois avant votre arrivée, là?

17 R. Oui, mais ça, c'est la version de un, une médaille  
18 a toujours deux côtés.

19 Q. **[506]** Ça serait quoi l'autre côté?

20 R. Bien, je le sais pas, là, mais lui, il m'a dit  
21 qu'il avait une entente, mais si j'avais parlé à  
22 quelqu'un d'autre peut-être qu'il m'aurait dit  
23 d'autre chose, là, mais j'ai pas cherché à savoir  
24 non plus.

25 Q. **[507]** Puis Bourget, vous en avez jamais parlé avec

1 lui?

2 R. Non, j'y ai pas posé de questions non plus.

3 Q. **[508]** Changeant de sujet, on a parlé ici de système  
4 à deux enveloppes. Si vous pouviez m'expliquer un  
5 petit peu est-ce que vous avez eu l'occasion  
6 d'avoir recours à ce système-là puis qu'est-ce que  
7 ça veut dire exactement.

8 R. Le système à deux enveloppes c'est que tu te montes  
9 deux prix qui est carrément, carrément, c'est pas,  
10 deux prix différents, bien, c'est le, ta soumission  
11 c'est exactement ta même soumission sauf que tu  
12 changes ta marge de profit puis si tu as, si il y a  
13 quelqu'un qui va déposer une enveloppe puis qui  
14 vient de l'extérieur puis pas connu, bien tu prends  
15 pas de chance, tu déposes une enveloppe meilleur  
16 marché que si tu connais les joueurs qui déposent  
17 parce que les joueurs qui déposent ou que tu es  
18 familier, bien, tu, disons que tu peux anticiper  
19 leurs prix assez facilement tandis que un qui veut  
20 se... qui veut entrer dans le marché ou bien donc  
21 qui veut prendre une part de marché, bien, lui, tu  
22 le sais pas qu'est-ce qu'il va faire.

23 Q. **[509]** Donc il pourrait être sur une, il pourrait  
24 soumissionner plus haut pour essayer de voir s'il  
25 peut s'entendre avec vous ou il pourrait

1 soumissionner...

2 R. Non, mais la majorité du temps il soumissionne plus  
3 bas pour avoir le projet.

4 Q. **[510]** Oui, parce que lui, ce qu'il veut, c'est  
5 entrer dans le marché.

6 R. Et voilà.

7 Q. **[511]** C'est un peu ce que vous avez fait à d'autres  
8 endroits.

9 (12:12:09)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[512]** Parce que les enveloppes au MTQ s'ouvrent,  
12 vous allez porter votre soumission en même temps?

13 R. Bien, c'est, admettons, les soumissions si elles  
14 les ouvrent à trois heures (15 h), les soumissions,  
15 c'est très rare qu'on va les déposer longtemps  
16 d'avance. Pourquoi? Parce que il peut y avoir des  
17 changements, lors de l'appel d'offres il peut y  
18 avoir des changements, des addenda qui vont être  
19 émis, il peut y avoir, souvent aussi c'est qu'on a  
20 des sous-traitants puis on n'a pas les prix de  
21 sous-traitance, on va les avoir à la dernière  
22 minute ça fait que, tu sais, quand on ferme une  
23 job...

24 Q. **[513]** Alors, si je comprends bien, pour éviter que  
25 vous sachiez quelles sont les personnes de

1 l'extérieur qui viennent soumissionner en même  
2 temps que vous, il faudrait pas que les heures ou  
3 que les personnes remettent leur enveloppe en même  
4 temps.

5 R. Oui, mais..

6 Q. **[514]** C'est ça?

7 R. C'est ça. Ça, c'est pas nous qui détermine ça. Nous  
8 autres, ils nous donnent une heure de dépôt puis...

9 Q. **[515]** Oui, mais, moi, je vous pose la question  
10 donc...

11 R. Ça pourrait être fait.

12 Q. **[516]** ... pour éviter ça, il faudrait pas que ça  
13 soit la même heure de dépôt.

14 R. Oui, mais ça amènerait une autre problématique.

15 Q. **[517]** Laquelle?

16 R. C'est que il y aurait des entrepreneurs qui  
17 pourraient dire : « Bien, tu as été avantagé parce  
18 que il y a eu une information qui est sortie après  
19 ton heure de dépôt puis moi j'ai pas déposé la  
20 mienne. » Admettons on dépose, on dépose une  
21 soumission, vous, vous déposez à, je sais pas moi,  
22 à midi (12 h) puis moi, je dépose à trois heures  
23 (15 h) dans l'après-midi mais entre les deux, il y  
24 a de l'information qui circule, je le sais pas moi,  
25 un sous-traitant qui dit : « Moi, la job, j'ai

1 donné mon prix à, je sais pas moi, à dix piastres  
2 (10 \$) puis moi, je le sais pas, je suis pas au  
3 courant », mais vous, vous avez déposé votre prix,  
4 vous pouvez plus rien changer tandis que moi, moi  
5 j'ai l'avantage de connaître le prix du sous-  
6 traitant. Le but c'est que tous les...

7 Q. **[518]** D'éviter la collusion.

8 R. C'est pas de la collusion, c'est juste de  
9 l'information. Puis de l'information, quand on  
10 rentre une soumission, c'est de l'information de  
11 tous les intervenants, c'est ça, c'est la totalité,  
12 c'est l'addition de tous les intervenants. C'est  
13 pas toujours de la collusion, là. Là, on est partis  
14 « collusion, collusion, collusion », mais faire des  
15 affaires c'est pas toujours de la collusion. Quand  
16 tu déposes un prix, tu veux juste savoir c'est quoi  
17 le prix. Si vous allez dans un magasin puis vous  
18 allez voir le prix dans un magasin pour payer moins  
19 cher dans un autre magasin, c'est-tu de la  
20 collusion? Non. C'est juste de l'information. Bien  
21 nous autres, c'est la même chose. On essaie d'avoir  
22 les meilleurs prix avec les meilleurs informations  
23 puis qui va faire en sorte que ça va nous donner le  
24 meilleur prix.

25 Q. **[519]** Mais si vous saviez que telle personne rentre

1 un prix plus bas parce qu'elle est en compétition,  
2 pourquoi vous le rencontrez... vous ne mettiez pas  
3 le prix le plus bas dès le départ?

4 R. Bien le but premier d'une entreprise c'est de faire  
5 de l'argent, c'est pas de dire... Tout le monde est  
6 capable de faire une soumission pour dire : « On  
7 mange de l'argent » sauf que ça ne fera pas une...

8 Q. **[520]** Je pense qu'entre manger de l'argent, comme  
9 vous dites, puis faire un profit qui soit plus  
10 élevé, il y a une marge.

11 R. Bien expliquez-moi pourquoi que des entreprises  
12 aujourd'hui ferment les portes ou bien donc elles  
13 sont en mauvaise situation financière? C'est pas  
14 toujours de faire de l'argent, c'est pas toujours  
15 de dire « on fait des sommes astronomiques », c'est  
16 il faut que tu fasses assez d'argent pour être  
17 capable de vivre puis l'autre partie qu'on parle  
18 jamais, c'est la partie reprise de travaux ou  
19 pénalités. Quand tu soumissionnes, si tu mets  
20 toutes les pénalités dans un projet, tu auras  
21 jamais le projet. Il faut prendre des chances là-  
22 dessus puis ça...

23 Q. **[521]** Qu'est-ce que vous voulez dire « quand on met  
24 toutes les pénalités »?

25 R. Bien, je le sais pas moi, vous faites, on fait des

1 travaux puis il y a de la malfaçon, là. Je veux  
2 dire, on fait un bout de pavage puis le pavage il  
3 est pas bon pour X raison. Il y a eu un bris à  
4 l'usine, des agrégats qui étaient pas compatibles,  
5 du bitume qui était pas bon, peu importe la  
6 situation, mais en bout de ligne, le pavage est pas  
7 bon puis il faut aller le reprendre. Dans une  
8 soumission tu mets pas toujours les reprises que tu  
9 dois faire, là. Il faut que tu la prennes à quelque  
10 part cet argent-là aussi. Il y a un pourcentage,  
11 oui, comme quand on finit la saison, on essaie  
12 d'évaluer c'est quoi nos pénalités versus le  
13 chiffre d'affaire qu'on a fait puis de voir qu'est-  
14 ce que ça peut représenter, mais on n'a pas la  
15 science infuse, on le sait pas puis aujourd'hui  
16 c'est de plus en plus sophistiqué puis de plus en  
17 plus il y a tellement de paramètres qu'on doit  
18 rencontrer que des pénalités, je connais pas  
19 beaucoup d'entrepreneurs qui n'ont pas de pénalités  
20 sur un chantier, mais il faut que tu prennes  
21 l'argent à quelque part, là, mais il n'y a pas  
22 d'item dans un bordereau qui dit, on met un... il y  
23 a un montant d'établi pour les pénalités, là.

24 Q. **[522]** Ces pénalités-là sont rattachées uniquement  
25 aux retards ou il y a d'autres aspects?

1 R. Non, non, non. Tu peux en avoir... le retard, c'est  
2 une chose. Ça c'est connu, les retards. Puis ça,  
3 bien, le retard, ça fait partie de ta  
4 planification, mais t'as des paramètres, tu sais,  
5 des paramètres de toutes sortes de produits, de la  
6 granulométrie, de la pierre. De la pierre, tu fais  
7 ça dans un laboratoire, dans un comptoir qui est  
8 grand comme ça, ça va assez bien, mais quand tu  
9 produis ça avec des machines, la grosse production,  
10 c'est pas tout le temps bon.

11 Une carrière, vous prenez une partie de la  
12 pierre dans la carrière, un « blast ». Cette  
13 partie-là, tes résultats sont très bons, puis ils  
14 vont faire un autre « blast » en arrière, puis le  
15 résultat il est différent, mais t'es en production,  
16 il faut... Puis quand t'as les résultats, bien  
17 souvent, c'est posé. De la compaction...

18 Q. **[523]** Ce que vous me dites, c'est que là, il y a un  
19 laboratoire qui se penche là-dessus...

20 R. Bien oui.

21 Q. **[524]** ... puis qui vous dit : « Votre granulométrie  
22 est... »

23 R. Bien, la granulométrie, la compaction, la  
24 température du mélange, la... tu sais, il y a  
25 des... la liste est longue de même, aujourd'hui,

1 des pénalités, là.

2 Q. **[525]** Donc, si vous ne rencontrez pas les normes,  
3 vous êtes pénalisé?

4 R. Bien oui.

5 Q. **[526]** Bon. Pour en revenir au système à deux  
6 enveloppes. Ce que vous me dites c'est que,  
7 essentiellement, vous vous asseyez dans votre  
8 voiture ou vous vous asseyez dans la salle  
9 d'attente de là où on doit déposer les soumissions,  
10 puis vous attendez de voir qui vient, c'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[527]** Puis selon qu'il y a quelqu'un que vous ne  
13 connaissez pas...

14 R. Mais ça, tu fais pas ça à toutes les fois, là.  
15 C'est des choses qui arrivent, ça arrive... je  
16 pense, dans les cinq dernières années, dans mon cas  
17 à moi, ça n'est jamais arrivé, là. Dans les cinq  
18 dernières années. Puis on parle d'une différence de  
19 maximum trois pour cent (3 %). Ça c'est maximum.

20 Q. **[528]** Donc, vous êtes confiant que si vous  
21 descendez de trois pour cent (3 %), vous pouvez  
22 aller, à toutes fins pratiques...

23 R. Bien, à trois pour cent (3 %)... à trois pour cent  
24 (3 %), quelqu'un qui vient de l'extérieur, ça fait  
25 la différence qu'il ne peut pas l'avoir, le projet.

1 Q. **[529]** O.K. Est-ce que les partages de territoires  
2 prévalaient aussi dans le privé?

3 R. Le privé...

4 Q. **[530]** Vous faites à peu près cinquante pour cent  
5 (50 %) de chaque?

6 R. Non, non.

7 Q. **[531]** Pour ce qui est des contrats privés, c'était  
8 en libre concurrence complète?

9 R. Et voilà. Parce que dans le privé, il y a d'autres  
10 paramètres qui rentrent en ligne de... en ligne  
11 de... en considération. C'est que souvent, c'est,  
12 dans le privé, bien c'est soit peut-être de la  
13 connaissance ou soit que ça... le client va te  
14 fournir des équipements, va te fournir du matériel  
15 ou... tu sais, c'est... quand t'es dans le privé  
16 c'est bien différent, là. La partie pénalité,  
17 aussi, qu'est-ce qu'on a parlé dans le privé de la  
18 pénalité, c'est... t'en as moins. Bien, t'en as  
19 moins, il faut que tu fasses des travaux de  
20 qualité, mais souvent dans le privé, le client  
21 va... même si t'es plus cher, il va t'engager  
22 pareil. Pourquoi? Parce qu'il a une bonne  
23 historique avec toi. Il te connaît, il sait que tu  
24 fais des bons travaux, il sait que t'as une bonne  
25 réputation. Bien, même s'il paye quelques dollars

1 de plus, lui ça ne lui fait rien. Tandis qu'au  
2 gouvernement, bien si t'es... tu vas déposer une  
3 job de dix millions (10 M\$), puis si t'es dix cents  
4 (0,10 \$) plus cher que le deuxième, t'es deuxième.

5 Q. **[532]** Donc, il n'y a pas de... il y a une  
6 importance moins grande à votre sens qui est  
7 appliquée à la qualité du travail?

8 R. Ça veut rien dire de ça, aucunement. Ça n'a aucun  
9 sens, ça n'a aucun lien entre les deux. Sauf que  
10 c'est des marchés qui sont carrément différents. Tu  
11 t'achètes un habit, toi, si t'aimes mieux un  
12 magasin plus que l'autre, même si tu payes cinq  
13 piastres (5 \$) de plus, tu vas l'acheter où est-ce  
14 que tu veux, mais au Ministère, il faut que tu sois  
15 le plus bas soumissionnaire. Ça fait que si le...  
16 celui qui est le plus bas soumissionnaire, c'est là  
17 qu'il faut tu ailles l'acheter.

18 Q. **[533]** Si on va à l'onglet 17, Madame Blanchette, là  
19 je vous pose une petite question, c'est pour avoir  
20 une idée de peut-être certains paramètres dont vous  
21 parliez. Ça c'est un tableau qui exhibe ou qui  
22 montre le résultat... Oui, Madame la greffière,  
23 allez-y.

24 LA GREFFIÈRE :  
25 1571.

1 (12:21:08)

2

3 134P-1571 : Résultat de l'appel d'offres pour le  
4 contrat 8701-08-0629 et du contrat  
5 tarifé 8701-08-0664 dans la direction  
6 territoriale de l'Ouest-de-la-  
7 Montérégie en 2008

8

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Q. **[534]** Le résultat d'un appel d'offres sur un  
11 contrat octroyé en deux mille huit (2008) dans  
12 le... qui visait la pose d'enrobés bitumineux sur  
13 la chaussée de la route 227, Chemin Grande-Ligne à  
14 Saint-Alexandre, MRC du Haut-Richelieu. C'est en  
15 deux mille huit (2008), je ne sais pas si vous vous  
16 souvenez de ce contrat-là?

17 R. Grosso modo, bien, en particulier non, mais grosso  
18 modo oui. Si je me rappelle, de mémoire, quand ils  
19 ont fait la préparation de ce projet-là, ils  
20 avaient oublié d'inclure la signalisation dans  
21 leurs estimés. Mais dans le devis qu'on  
22 soumissionnait, nous on avait la signalisation à  
23 fournir, ça fait que ça a fait une différence  
24 que... que ça dépassait leurs estimés, et de  
25 beaucoup. Mais si je me rappelle, de mémoire, là,

1 c'est parce que la partie signalisation n'avait pas  
2 été incluse dans le projet.

3 Q. **[535]** Donc, à ce moment-là, là j'essaie juste de  
4 comprendre le système, à ce moment-là on a annulé  
5 l'appel d'offres parce qu'il y avait eu un écart  
6 trop grand entre les estimés puis les soumissions  
7 déposées. Là, bon, ce que vous venez d'expliquer  
8 c'est que la raison de cet écart-là a été identifié  
9 éventuellement, là. Puis le montant était estimé à  
10 trois cent soixante mille huit cent vingt-neuf  
11 (360 829 \$), puis les soumissions étaient autour de  
12 quatre cents (400 000 \$), donc il y avait un  
13 cinquante mille (50 000 \$), grosso modo, qui était  
14 dû à la signalisation possiblement?

15 R. Bien, si je me rappelle du bon... si c'est le même  
16 projet que je me rappelle, là, parce que ça fait un  
17 petit bout, c'était en deux mille huit (2008), ça,  
18 là...

19 Q. **[536]** Oui, exact.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[537]** Là, on voit que, en septembre deux mille huit  
22 (2008), donc quelques mois plus tard, le même  
23 contrat a été finalement octroyé dans un contexte  
24 de tarifé, aussi à Pavage Maska, qui était le plus  
25 haut... bas soumissionnaire initialement. Pouvez-

1 vous nous expliquer qu'est-ce qui fait qu'un  
2 contrat qui est initialement en appel d'offres,  
3 soudainement, une fois l'appel d'offres annulé pour  
4 une raison que je considère technique...

5 R. Bien, c'est probablement ce que je vous expliquais  
6 tantôt, là, on était rendu trop tard. Ils étaient  
7 plus capable de le ramener en soumission, ça fait  
8 qu'ils l'ont fait en tarifé. Puis la différence de  
9 chiffre que vous voyez au bout, c'est que quand tu  
10 fais un contrat en tarifé, le bitume est fourni par  
11 le Ministère, tandis que, nous, en haut, on est en  
12 appel d'offres, le bitume était fourni par nous.

13 Q. **[538]** O.K.

14 R. Ça fait que si vous prenez le nombre de tonnes  
15 d'enrobés qui ont été produits sur ce... bien, qui  
16 étaient... parce que c'est la même longueur de  
17 projet, là.

18 Q. **[539]** Oui.

19 R. Ça fait que si vous prenez le nombre de tonnes puis  
20 que vous... vous additionnez le bitume à ça, avec  
21 une marge de profit de dix pour cent (10 %) sur le  
22 bitume, vous devriez arriver à des chiffres à peu  
23 près similaires.

24 Q. **[540]** Donc, c'est ce qui expliquerait. Disons qu'il  
25 y aurait cinquante mille... il y aurait cent mille

1 (100 000 \$) de variance de prix.

2 R. Bien, vite de même, là, c'est ça que je vous dis,  
3 là.

4 Q. **[541]** C'est parce que...

5 R. Si vous rajoutez cinquante mille (50 000 \$),  
6 cinquante mille (50 000 \$) pour la signalisation  
7 puis un cinquante mille (50 000 \$) pour le bitume,  
8 ça devrait être...

9 Q. **[542]** Parce que, là, dans le deux cent cinquante-  
10 huit mille (258 000 \$), il y aurait la  
11 signalisation?

12 R. Bien, là, vous me parlez de ça, là.

13 Q. **[543]** Non, non, je vous pose la question, si vous  
14 le savez.

15 R. Donnez-moi la soumission, je vais vous répondre à  
16 tout ça, là, mais...

17 Q. **[544]** Non, mais en toute logique, la deuxième fois  
18 en... si la si... la signalisation, pardon, avait  
19 été omise initialement, on peut penser que la  
20 deuxième fois...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[545]** ... elle a été réintroduite. Donc, on avait  
23 un prix sans... sans signalisation à trois cent  
24 soixante (360 000 \$), puis on a un prix avec  
25 signalisation à deux cent soixante (260 000 \$). On

1           peut peut-être calculer...

2           R. Plus le...

3           Q. **[546]** ... que la...

4           R. Plus le bitume.

5           Q. **[547]** Plus... donc on a à peu près cent cinquante  
6           mille (150 000 \$) mettons, là, de...

7           (12:24:07)

8           Me MARIE-CLAUDE MICHON :

9           Je m'excuse, Madame la Présidente, si des  
10          précisions sont nécessaires, on peut très bien les  
11          demander au Ministère parce que, là, on présume  
12          qu'il y a ajout dans la deuxième soumission, on  
13          présume qu'il y a un écart... Evidemment, monsieur  
14          dit « on fournit le bitume dans les tarifés », ce  
15          sont toutes des questions auxquelles le Ministère  
16          peut répondre, si c'est l'information que vous  
17          recherchez, Maître Berdou.

18          Me CAINNECH LUSSIÀA-BERDOU :

19          En fait, moi, je veux avoir une explication sur le  
20          fait qu'on soit allé en tarifé dans ces  
21          circonstances précises. J'ai eu un peu mon  
22          explication, bien, celle qui est la plus probable,  
23          là.

24          R. Hum, hum.

25          Q. **[548]** Parce qu'il n'y a pas beaucoup d'autres...

1 R. Non.

2 Q. [549] ... possibilités, est-ce que je me trompe?

3 R. Hum, hum.

4 Q. [550] Dans votre expérience, est-ce que, en dehors  
5 de l'urgence, il y a pas vraiment de raison que,  
6 dans un contexte où il y avait initialement assez  
7 de concurrence pour aller en appel d'offres...

8 R. Eh! Voilà.

9 Q. [551] ... on décide ultimement d'aller en tarifé...

10 R. Hum, hum.

11 Q. [552] ... l'urgence serait la seule explication.  
12 Vous avez parlé du prix du bitume. Généralement,  
13 vous, vous achetez meilleur marché que le MTQ ou  
14 c'est l'inverse?

15 R. Il y a certaines périodes, en début de mois, on va  
16 payer sensiblement le même prix que le Ministère,  
17 en début de mois. Puis depuis quelques années,  
18 là... ça, c'est depuis quelques années, il a été un  
19 temps que ça a été le contraire, mais, là, depuis  
20 quelques années, c'est qu'en début de mois, on paye  
21 sensiblement la même affaire puis dans le... Parce  
22 que, nous autres, on a des prix disons... à toutes  
23 les fois que l'indice de la Bourse change, nous  
24 autres, les prix pour nous autres changent. Ça fait  
25 que si le prix de bitume s'en va en descendant dans

1 le mois, bien, nous autres on paye... on paye de  
2 moins en moins cher. Mais, le Ministère, lui, il  
3 fait un appel d'offres par mois. Ça fait que son  
4 prix qu'il dépose en début de mois, bien, c'est  
5 pour le mois au complet. Tandis que nous autres,  
6 bien, notre prix est dégradant. Bien, dégradant...  
7 on suit l'évolution du marché à tous les jours.

8 Q. **[553]** O.K. Est-ce que la fixation des prix du  
9 bitume, ce serait intéressant pour vous?

10 R. La « fixation », dans le sens de?

11 Q. **[554]** Garder les prix fixés.

12 R. Bien « fixés »...

13 Q. **[555]** Entre tous les... entre tous les... qu'il y  
14 ait un contrôle sur les prix qui soit exercé entre  
15 les producteurs, par exemple.

16 R. Bien, non, parce que si... s'il y a un prix qui est  
17 fixé, nous autres, là, ça nous fait encore un  
18 autre... ça nous fait encore - comment je dirais  
19 bien ça - un article qu'on...

20 Q. **[556]** Où il y a pas de variance.

21 R. ... qu'il y aura plus de variance, là. T'sais, moi,  
22 si j'ai cinq piastres (5 \$) de la tonne davantage  
23 sur toi, bien, j'ai un petit avantage sur toi.  
24 Tandis que, là, si on paye le même prix, j'en ai  
25 plus pantoute, là, c'est-à-dire... Ça fait que tu

1           sois un petit producteur ou un plus gros  
2           producteur, bien, t'as... tout le monde va être  
3           égal.

4           Q. **[557]** Est-ce que vous avez déjà eu l'impression que  
5           les producteurs de bitume, eux, avaient des  
6           intentions de fixer ces prix-là pour partager un  
7           peu...

8           R. Ça, j'ai jamais eu aucune discussion avec eux  
9           autres à ce... à ce sujet-là.

10          Q. **[558]** Chez Bitume Québec, ça a jamais été discuté?

11          R. Non plus. C'est pour ça que je dis, l'industrie  
12          des... des fabricants, pour eux, qu'est-ce qui est  
13          important, c'est d'avoir la clause d'indexation  
14          parce qu'il y a eu des années... deux mille huit,  
15          deux mille neuf (2008-2009), là, quand il y a eu un  
16          pic dans les pris de bitume, là, que c'est venu...  
17          c'est venu... les prix du bitume sont venus très  
18          haut, puis qu'on n'avait pas de taux d'indexation.  
19          Ça a coûté très cher cette année-là, là.

20          Q. **[559]** Parfait. Madame la Présidente, bon, je vois  
21          qu'il est midi trente (12 h 30). Il me reste  
22          quelques sujets à couvrir, donc plus que cinq  
23          minutes. Donc, à ce moment-là, je vous propose...

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Ça me fait plaisir. Alors, est-ce que des parties

1 seront intéressées à contre-interroger le moment  
2 venu ou à interroger?

3 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

4 Il est possible, Madame la Présidente, je vais  
5 profiter de la pause pour faire les vérifications  
6 qui s'imposent et vous en informer au retour, si  
7 vous le voulez bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Hamel.

10 Me PIERRE HAMEL :

11 Non. Non, Madame la Présidente. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non.

14 Me DENIS HOULE :

15 Non plus, Madame, pour l'instant.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Merci.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 (14:02:45)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bon après-midi.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Monsieur Daunais, vous êtes toujours sous le même  
25 serment.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[560]** Bon après-midi, Monsieur Daunais.

3 R. Bonjour.

4 Q. **[561]** Je vais revenir, avant qu'on continue dans la  
5 séquence, je vais revenir sur quelques petites  
6 choses que vous aviez dites ce matin pour avoir des  
7 éclaircissements. Vous avez discuté assez  
8 longuement des pénalités qui étaient imposées et  
9 les coûts que ça représentait. Ces pénalités-là  
10 sont imposées, bon, si j'ai bien compris, c'est des  
11 résultats de tests en laboratoire, là, puis il y a  
12 des... il y a des prélèvements qui sont faits en  
13 cours de chantier.

14 R. Bien, il y a toutes sortes de pénalité. Il y a  
15 pénalité de... de... pénalité de début de chantier  
16 et de retard sur des chantiers; pénalité de délai;  
17 pénalité de délai court; de délai long, des joints  
18 de départ, compaction, granulométrie, pourcentage  
19 de bitume.

20 Q. **[562]** O.K. Ça, c'est imposé à quel moment cette  
21 pénalité-là?

22 R. À quel moment? Tu veux dire quoi?

23 Q. **[563]** Bien, je veux dire, est-ce que c'est... vous  
24 êtes informé immédiatement au moment où disons  
25 l'infraction est commise ou c'est...

1 R. Pas toujours. Pas toujours parce que là-dedans,  
2 exemple, tu vas faire de la mise en oeuvre de  
3 pierres, ils vont prendre des... ils vont prendre  
4 des tests, des tests de compaction nucléaire. Si...  
5 si jamais que c'est non conforme, bien, il va y  
6 avoir une contre-vérification qui va être faite  
7 avec un échantillonnage conjoint qu'ils vont  
8 prendre des échantillons de pierres qu'ils vont  
9 envoyer au laboratoire puis qu'ils vont ressortir  
10 la compaction à partir de... du laboratoire.

11 Q. **[564]** Vous, si vous êtes pas d'accord avec une  
12 pénalité qui est imposée, est-ce que vous pouvez  
13 faire vos propres tests?

14 R. On peut faire nos propres... nos propres tests,  
15 puis il y a un système aussi de contestation qui  
16 existe.

17 Q. **[565]** O.K. Un système officiel de contestation qui  
18 passe par qui?

19 R. Bien, qui passe par... tu fais la demande au  
20 donneur d'ouvrage qui est le Ministère puis  
21 après... bien... Non. Tu donnes... tu fais la  
22 demande à l'ingénieur-conseil qui est le  
23 surveillant de chantier, puis suite à ça, bien, là,  
24 tu fais ta contestation selon des procédures qui  
25 sont déjà établies dans le CCDG.

- 1 Q. **[566]** Qui est-ce qui a... Ça fait que ça veut dire  
2 que vous pouvez éventuellement obtenir qu'on  
3 l'enlève. Ça, ça...
- 4 R. Bien, pour l'enlever, il faut que t'aies gain de  
5 cause.
- 6 Q. **[567]** Oui, oui, oui. On se comprend.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[568]** Mais, ce que je veux dire, c'est que c'est  
9 une éventualité.
- 10 R. Oui, oui, effectivement.
- 11 Q. **[569]** Puis qui éventuellement prend la décision de  
12 retirer une pénalité en cas de demande?
- 13 R. Bien, c'est suite... c'est suite aux tests que...  
14 c'est suite aux tests que tu réalises en expertise.
- 15 Q. **[570]** Oui.
- 16 R. T'sais, tu décides pas de l'enlever ou de la  
17 garder, là, c'est... c'est...
- 18 Q. **[571]** Je comprends, mais mettons que c'est une  
19 pénalité pour retard.
- 20 R. O.K.
- 21 Q. **[572]** Bon. Est-ce que ça arrive que des pénalités  
22 pour retard soient annulées? Vous avez une raison,  
23 une bonne raison pour être en retard, c'est pas de  
24 votre faute.
- 25 R. Bien, oui, oui, oui, oui. Oui, il va y en avoir, il

1 va y avoir des choses qui peuvent être annulées.  
2 Exemple, si t'as des pénalités de retard sur du  
3 pavage, les journées de pluie sont... font pas  
4 partie du délai. Ça fait que dans ta... dans ta  
5 séquence de délai court qui est ton délai  
6 d'exécution, si t'as eu des journées de pluie,  
7 bien, là, il y a des journées que tu peux enlever.  
8 Des fois, il y a des oublis qui sont faits ou des  
9 calculs qui sont mal faits aussi, là.

10 Q. **[573]** Et, ça, vous avez pas de... vous êtes pas  
11 capable d'identifier une personne en particulier  
12 dans l'appareil du MTQ qui est en charge de ça ou  
13 il y a un service pour ça.

14 R. Ah! Non, non, non, non. Ça, c'est le chargé de  
15 projet, le surveillant des...

16 Q. **[574]** Le surveillant du chantier.

17 R. Le surveillant de chantiers qui est... qui est sur  
18 différents chantiers.

19 Q. **[575]** Est-ce qu'il vous est déjà arrivé ou est-ce  
20 que vous avez déjà entendu parler qu'on faisait des  
21 pressions, que ce soit même au niveau directement  
22 du directeur territorial ou du... ou même au niveau  
23 politique au Ministère... au ministre, pardon, pour  
24 faire enlever des pénalités?

25 R. Non, il faut que tu prennes le... le chemin

1 normal... le chemin normal de la contestation, puis  
2 il faut que tu suives cet échelon-là, là.

3 Q. [576] Qu'est-ce qui en est de disons une certaine  
4 tolérance dans l'imposition initiale à la pénalité?

5 R. Bien, dans l'imposition, la tolérance, tu vas avoir  
6 il y a certaines personnes où est-ce qu'ils ont un  
7 peu plus d'expérience, puis il y a certaines  
8 situations que des personnes plus... plus  
9 expérimentées sur les chantiers vont... vont être  
10 plus permissibles.

11 Q. [577] Comme une meilleure connaissance du...

12 R. Bien, si on prend l'exemple... si on prend un  
13 exemple mettons de... de débiter un chantier le  
14 matin parce que dans... dans la nuit il a tombé de  
15 la pluie, bien, au lieu de commencer à sept heures  
16 (7 h 00) le matin, tu commences à neuf heures  
17 (9 h 00) le matin puis tu mets des efforts pour  
18 réaliser ton projet, sauf que quand t'arrives en  
19 dernier, il te manque une journée ou deux, bien, il  
20 y a des chargées de projet qui vont dire  
21 « bon, oui, c'est vrai qu'ils sont en retard, mais  
22 par contre ils ont fait un effort. Ils ont mis les  
23 efforts, les équipements, le personnel, puis ils  
24 ont tout mis en oeuvre pour essayer de rencontrer  
25 le délai, sauf que ça rencontre pas, puis ils sont

1 pas nécessairement fautifs à cent pour cent  
2 (100 %) », mais il faut que tu sois présent sur le  
3 chantier, là. Si tu y vas pas sur le chantier,  
4 bien, ils te l'enlèveront pas la pénalité, là.

5 Q. **[578]** O.K. Ça fait que dans ces... dans ces  
6 circonstances-là, il peut arriver que...

7 R. Bien, oui, c'est ça.

8 Q. **[579]** ... parce que c'est le surveillant de  
9 chantier qui l'impose...

10 R. C'est ça.

11 Q. **[580]** ... lui, il peut dire « bon, c'est beau,  
12 oublie ça celle-là. »

13 R. Bien, il peut agir en bon père de famille, mais il  
14 faut que tu fasses les efforts pour... pour  
15 ressembler au fils du père.

16 Q. **[581]** Cette personne-là a une relative  
17 discrétion...

18 R. Eh! Voilà.

19 Q. **[582]** ... dans son imposition. O.K. Est-ce que vous  
20 faites beaucoup de réclamations sur les contrats de  
21 pavage?

22 R. Les contrats de pavage c'est assez dur à faire des  
23 réclamations. Il n'y en a pas beaucoup. Je vous dis  
24 pas qu'il n'y en a pas, mais il y en a peu, parce  
25 que... il n'y a pas beaucoup d'items, de un, puis

1 de deux, bien, il n'y a pas beaucoup d'improviste.  
2 C'est pas comme quand tu fais du terrassement, puis  
3 que t'excaves en profondeur, puis il n'y a personne  
4 qui a encore des rayons X, je pense, pour voir dans  
5 la terre. Ça fait que ceux qui font du civil, du  
6 terrassement, bien eux, disons que les chances de  
7 réclamations sont plus grandes parce que souvent  
8 ils sont dans l'inconnu. Ils soumissionnent dans  
9 l'inconnu, puis ils l'exécutent dans l'inconnu.  
10 Mais dans le pavage, c'est un peu plus rare.

11 Q. **[583]** Il n'y a peu d'inconnu dans le pavage, la  
12 largeur de la route...

13 R. Peu d'inconnu.

14 Q. **[584]** La largeur de la route est prévue,  
15 l'épaisseur de l'asphalte est prévue.

16 R. Oui, ça, aller jusque-là... Là, aller jusque-là, ça  
17 va assez bien, mais si... ça va arriver aussi qu'on  
18 va faire des travaux, puis la route est défaite ou  
19 elle a une usure prématurée, puis que tu te  
20 ramasses que quand tu vas faire des travaux, bien  
21 tu t'aperçois que c'est la fondation qui est  
22 contaminée puis qu'il n'y a pas... ou qu'elle est  
23 mal drainée, puis quand même tu remettrais du  
24 pavage par-dessus, tu vas avoir exactement le même  
25 problème. Ça fait que là, t'as le choix, tu paves

1 par-dessus puis ça va revenir dans un délai très  
2 court ou tu fais une intervention ponctuelle.

3 Q. **[585]** Puis ça, c'est vous qui la faites, à ce  
4 moment-là?

5 R. Bien, c'est nous, on fait... on le fait pas parce  
6 qu'on le décide, on demande à l'ingénieur-conseil  
7 c'est quoi la meilleure solution pour faire des  
8 travaux de meilleure qualité possible, là.

9 Q. **[586]** Dans une situation comme celle-là, si c'est  
10 vous qui est en train de faire le pavage, c'est  
11 vous qui allez automatiquement avoir le contrat  
12 pour l'intervention ponctuelle?

13 R. Oui. C'est ça.

14 Q. **[587]** Ce n'est pas... on n'arrête pas tout pour  
15 aller en appel d'offres?

16 R. Bien non, ils feront pas un autre contrat pour  
17 venir travailler sur ton contrat, là.

18 Q. **[588]** Mais ce que je veux dire, c'est qu'en dehors  
19 de ça, effectivement, vous êtes d'accord avec moi  
20 que la quantité d'imprévus sur les contrats de  
21 pavage est beaucoup plus restreinte, il y en a  
22 moins que sur les contrats d'infrastructures?

23 R. Effectivement. Effectivement.

24 Q. **[589]** Et c'est pour ça d'ailleurs qu'il y a moins  
25 de réclamations. Qu'est-ce qui fait, une chose que

1 vous avez dite ce matin, quand vous... en ce qui  
2 concerne le pavage quand il mouille, ou quand il  
3 pleut, ça aussi c'est le surveillant de chantier  
4 qui décide quand est-ce qu'on arrête, quand est-ce  
5 qu'on reprend, ou c'est... comment ça marche?

6 R. Non, pas nécessairement, parce qu'aujourd'hui il y  
7 a un test qu'ils appellent un test de hamac. Ça  
8 fait que si tu veux paver à la pluie, c'est ton  
9 affaire, tu vas paver à la pluie. Puis mais que  
10 t'aïlles fini de paver, bien ils vont venir faire  
11 un essaie de hamac. Un essai de hamac, c'est un  
12 carottage avec une machine, qu'ils vont tirer sur  
13 la couche de surface du pavage, puis si elle est  
14 pas collée entre les deux couches, bien t'es pas  
15 payé. Ça fait que si ça colle pas, bien t'arraches,  
16 tu perds ton... il faut que tu payes pour arracher  
17 ton pavage, tu payes... ton pavage que t'as mis en  
18 place, t'es pas payé. T'es pas payé pour le  
19 fabriquer, t'es pas payé pour le transporter, t'es  
20 pas payé pour l'avoir installé, puis en plus, bien,  
21 il faut que t'en remettes d'autre en place. Ça fait  
22 que disons que t'as pas intérêt à essayer de jouer  
23 cette petite « game-là. »

24 Q. **[590]** O.K.

25 R. Parce que si tu fais plus qu'une fois par semaine,

1 c'est pas sûr que tu travailles plus que deux  
2 semaines.

3 Q. **[591]** Donc, ce que vous dites c'est... bon, en  
4 théorie, parce que j'imagine qu'il y a un jeu, là,  
5 la pluie arrive, la pluie n'arrive pas, à un moment  
6 donné il faut décider.

7 R. Hum hum.

8 Q. **[592]** C'est vous qui décidez?

9 R. Oui.

10 Q. **[593]** C'est votre responsabilité, dans la mesure où  
11 vous pouvez décider de continuer, puis là vous  
12 payez le prix si jamais il y a un problème?

13 R. C'est ça.

14 Q. **[594]** O.K. Donc, si les contrats de pavage sont  
15 relativement dénués d'imprévus puis que vous  
16 contrôlez un des principaux imprévus au niveau du  
17 choix...

18 R. Bien, c'est pas un des principaux, c'est un imprévu  
19 parmi tant d'autres. C'est pas un principaux, là.  
20 C'est un imprévu parmi tant d'autres. Tu peux en  
21 avoir...

22 Q. **[595]** Est-ce qu'il y en a tant d'autres que ça?

23 R. Oui. Oui. Tu peux avoir des agrégats qui sont non  
24 conformes au départ, tu peux avoir un bris sur une  
25 usine d'asphalte. Tu peux avoir un bris sur une

1 pièce d'équipement qui fait en sorte que ta  
2 compaction est pas bonne. Tu peux avoir... je ne  
3 sais pas, moi, le liant, qu'il ne soit pas  
4 conforme. Le liant, la collasse.

5 Q. **[596]** Puis ça, ça arrive vraiment souvent?

6 R. J'ai pas dit que ça arrivait souvent, mais tu m'as  
7 parlé si j'avais des impondérances. Ça fait partie  
8 des impondérances.

9 Q. **[597]** Mais là, ma question de suivi c'est, bon, il  
10 y a un spectre, il y a un nombre d'imprévus  
11 possibles relativement important, est-ce que ça se  
12 produit fréquemment? Parce que là, je veux dire,  
13 c'est relativement normalisé, le liant, et les  
14 agrégats aussi.

15 R. Bien, c'est chaque entrepreneur, c'est qu'est-ce  
16 que j'ai dit avant midi, c'est chaque entrepreneur,  
17 normalement à la fin de la saison... bien en tout  
18 cas, moi dans mon cas à moi, on le fait, on regarde  
19 toutes les pénalités qu'on a dans la saison, puis  
20 ça nous donne un pourcentage de pénalités sur le  
21 pourcentage... sur le tonnage qu'on a installé dans  
22 notre année. Ça fait que ça nous donne, c'est pas  
23 une science infuse, mais ça nous donne un indice de  
24 surveillance pour l'année d'ensuite ou de... que  
25 dans ton prix, dans ta marge que tu mets, bien si

1 t'as mis quinze pour cent (15 %) puis que tu sais  
2 que t'as un pour cent (1 %) de pénalité que tu vas  
3 absorber, bien t'as pas quinze pour cent (15 %)  
4 d'administration et profit, t'as quatorze pour cent  
5 (14 %) d'administration et profit.

6 Q. **[598]** O.K. Vous utilisez, vous m'avez expliqué ce  
7 matin, les prix tarifés pour construire vos  
8 soumissions, c'est exact?

9 R. Bien, c'est pas qu'on prend ça pour compter nos  
10 soumissions, mais ça nous donne un indice,  
11 effectivement, de vérifier entre ta soumission puis  
12 des prix tarifés, où tu te situe là-dedans.

13 Q. **[599]** Mais la plupart du temps, vous allez bâtir à  
14 partir des prix tarifés puis réduire un petit peu?

15 R. Non. La plupart du temps... bien, je peux pas  
16 parler pour les autres, je parle pour nous autres.  
17 Nous autres, on fait nos propres soumissions avec  
18 nos coûts de matériaux, nos coûts de fabrication,  
19 nos coûts de transport, nos coûts de main-d'oeuvre,  
20 nos coûts de surveillance, nos coûts  
21 d'administration, nos coûts de coûtant de chantier,  
22 des coûts indirects de chantier. Parce que t'as de  
23 la perte aussi sur un chantier, là. T'as du pavage,  
24 exemple, t'as de l'asphalte, sur un chantier t'as  
25 de l'asphalte que tu fabriques à l'usine, que tu

1 payes pour la fabriquer mais tu la poses pas toute  
2 sur le chantier, puis... Ça fait qu'on a tous ces  
3 paramètres-là, puis c'est ça qui établit notre  
4 soumission.

5 Q. **[600]** Mais comment vous expliquez, sur les contrats  
6 de pavage, si la prévisibilité est quand même  
7 plus... meilleure que, de ce que je comprends, que  
8 les autres contrats, comment vous expliquez que  
9 vous ayez autant de variances dans... comme vous  
10 avez expliqué ce matin que vous pouviez vous  
11 ramasser à l'exécution entre moins vingt-cinq  
12 (-25 %), puis plus trente-cinq pour cent (+35 %) ?

13 R. Bien c'est comme je t'ai dit...

14 Q. **[601]** Si c'est aussi paramétré, comment ça se  
15 fait...

16 R. Non, mais attends un peu, c'est parce que c'est...  
17 c'est un système de calcul, si tu fais un projet de  
18 cinquante mille (50 000) tonnes, donc, tes frais de  
19 déplacement, tes coûts de production, puis tes  
20 arrêts-départs, ta moyenne va être inférieure en  
21 production, en perte de production, va être  
22 inférieure que si tu as un projet de cinq cents  
23 (500) tonnes que tu fais dans un avant-midi puis  
24 que le matin tu perds une heure pour commencer,  
25 pour X raisons, les camions sont... les camions

1           sont pris dans la circulation, le plan d'asphalte  
2           est pas commencé, est pas parti, la paveuse, il y a  
3           une pièce d'équipement qui part pas, puis ton  
4           chantier te dure cinq heures, tu perds une heure,  
5           tu viens de perdre vingt pour cent (20 %) de ta  
6           job. Si tu es réparti sur un mois de production,  
7           même si tu as perdu une heure le matin, ça fait pas  
8           une grosse différence en bout de ligne. Pour un  
9           gros chantier ça change pas, pour un petit chantier  
10          ça va changer énormément.

11        Q. **[602]** La liste des items qui sont tarifés, est-ce  
12          que ça c'est un document qui vous est communiqué?

13        R. Oui, il y a des mises à jour qui sont faites  
14          régulièrement à ça, là.

15        Q. **[603]** À quelle fréquence?

16        R. Bien ça dépend des changements, ça dépend... ça  
17          dépend de quel item, les prix, les prix de  
18          carburant on a des variations à tous les mois.

19        Q. **[604]** Pour le bitume ça?

20        R. Non, de carburant.

21        Q. **[605]** Carburant?

22        R. Le carburant, c'est qu'est-ce que tu utilises pour  
23          chauffer.

24        Q. **[606]** Oui, oui?

25        R. Le bitume c'est qu'est-ce que tu mets pour faire

1 coller.

2 Q. **[607]** Le diesel?

3 R. Du diesel c'est pour la consommation des  
4 équipements, tandis que du bitume c'est...

5 Q. **[608]** C'est sûr qu'ils ont commencé à être utilisé  
6 au gaz maintenant, mais les vieux équipements au  
7 diesel, puis tu en as au gaz?

8 R. Tu en as... tu en as, ça si on s'en va dans les  
9 carburants, tu en as qui marchent au gaz naturel,  
10 il y en a qui marchent au propane, il y en a qui  
11 marchent à l'huile numéro 6, il y en a qui marchent  
12 à l'huile numéro 5, il y en a qui marchent au  
13 « furnace » numéro 2, il y en a, il y a différents,  
14 différents combustibles.

15 Q. **[609]** À votre avis, est-ce que le ministère des  
16 Transports était au courant du partage territorial?  
17 Est-ce que c'est quelque chose qui à votre sens...

18 R. Il a pas besoin d'être au courant, son système fait  
19 en sorte que c'est ça. Pas besoin d'être au  
20 courant. La variance c'est le transport, ça fait  
21 qu'il sait, indirectement il le sait que c'est ça  
22 que ça donne comme résultat. La variante c'est le  
23 transport.

24 Q. **[610]** Inévitablement à votre sens, on va en appel  
25 d'offres, mais le MTQ publique, le MTQ est tout à

1 fait conscient que quoi qu'il en soit?

2 R. Bien disons je peux pas répondre pour le MTQ, mais  
3 normalement s'il fait sa déduction, il va arriver à  
4 la même chose que moi, là.

5 Q. **[611]** Ce matin on a discuté un peu de la façon dont  
6 vous étiez entré avec Maska en Estrie par le biais  
7 de vous aviez installé votre usine à Magog, et  
8 caetera, et caetera. Vous avez déjà travaillé en  
9 Estrie du temps de Lacbec, est-ce que je me trompe?

10 R. Bien pas en Estrie, bien en Estrie, oui, oui, ça  
11 touchait au territoire de l'Estrie, effectivement.

12 Q. **[612]** Monsieur Bédard quand il a témoigné, il a  
13 expliqué qu'il avait été en contact avec vous, vous  
14 étiez chez Lacbec pour les fins d'un partage de  
15 contrat avec DJL, entre DJL?

16 R. C'était encore la ligne, la fameuse ligne entre...  
17 entre Durham-Sud et les usines de Sherbrooke.

18 Q. **[613]** O.K. Et il expliquait quand même qu'il y  
19 avait un partage en ce qui concernait le tonnage, à  
20 ce moment-là?

21 R. Non, ça c'est pas pour notre cas à nous, c'est pour  
22 le cas avec DJL.

23 Q. **[614]** Mais vous à l'époque, O.K., vous dites que  
24 c'était pas le...

25 R. Nous autres le territoire c'est pas... c'est pas un

1 partage de tonnes, c'était un territoire, un ligne  
2 de distance.

3 Q. **[615]** Là, vous faites une distinction entre DJL et  
4 Lacbec à l'époque?

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[616]** Et vous vous étiez chez Lacbec division de?

7 R. Division de DJL. Puis en passant on était pas à  
8 Sherbrooke on était à Durham-Sud et non à  
9 Sherbrooke.

10 Q. **[617]** Monsieur Bédard a indiqué qu'il y avait,  
11 qu'il avait dit à monsieur Chagnon dans le contexte  
12 de discussions qu'il y avait eues à l'arrivée de  
13 Maska à Magog et que monsieur Chagnon lui aurait  
14 dit : « Donnez-moi du tonnage, puis on va  
15 s'entendre puis il y aura pas de problème. » Est-ce  
16 que ça c'est une conversation?

17 R. Moi je suis pas au courant de ça.

18 Q. **[618]** Vous avez pas eu de discussion avec monsieur  
19 Chagnon à ce sujet-là?

20 R. Non.

21 Q. **[619]** Est-ce que le fait que vous ayez une  
22 expérience dans ce coin-là en ce qui concerne le  
23 partage territorial, le partage des contrats, c'est  
24 un des facteurs qui a fait que monsieur Chagnon est  
25 venu vous chercher?

1 R. Il faudrait lui poser la question à lui et non à  
2 moi, là.

3 Q. **[620]** Non, mais c'est peut-être une discussion que  
4 vous auriez pu avoir ensemble?

5 R. Non.

6 Q. **[621]** Non. Si on va, Madame Blanchette, à l'onglet  
7 9, qui est une pièce, la pièce 131P-1556 par  
8 ailleurs. Elle présente le résultat de deux appels  
9 d'offres, on va la voir incessamment. Mais pour les  
10 fins de la suite des choses, Monsieur Daunais, qui  
11 présente les résultats d'appel d'offres sur deux  
12 contrats, deux contrats sur l'autoroute 10 qui ont  
13 été octroyés en deux mille huit (2008)?

14 R. Oui.

15 Q. **[622]** Et monsieur Bédard a expliqué dans son  
16 témoignage qu'il s'était entendu avec monsieur  
17 Roireau de DJL pour l'octroi de ces deux contrats-  
18 là. Je veux juste confirmer avec vous, là. On voit  
19 que Pavages Maska a déposé une soumission sur le  
20 premier des deux contrats de six millions huit cent  
21 cinquante-sept mille zéro soixante-huit  
22 (6 857 068 \$). Cette soumission-là faisait partie,  
23 je veux dire, elle avait été fournie de  
24 complaisance aussi pour les fins de l'organisation  
25 de l'octroi, à votre souvenir?

1 R. Je pourrais pas te répondre sur celle-là. Je  
2 pourrais te répondre sur l'autre.

3 Q. [623] L'autre d'en dessous?

4 R. Oui. La première, je peux pas te répondre. La  
5 deuxième, pourquoi qu'on est pas là? C'est qu'on  
6 était, à matin, comme j'ai expliqué, qu'on a changé  
7 d'usine à Granby puis quand le projet a sorti,  
8 c'est des projets avec beaucoup d'envergure, là,  
9 c'est-à-dire je pense qu'il y avait des tonnages  
10 comme soixante mille (60 000) tonnes dans un puis  
11 quarante mille (40 000) tonnes dans l'autre, je  
12 crois, une chose comme ça. On était en train de  
13 changer d'usine puis avec les dates d'exécution,  
14 j'étais pas sûr si l'usine pourrait être prête à  
15 temps et aussi calibrée. Quand je dis « calibrée »,  
16 là, qu'on ait un peu de rouage de fait avec l'usine  
17 pour savoir qu'est-ce qu'on produit parce que quand  
18 tu changes une usine d'asphalte, il y a des  
19 ajustements à faire sur une usine. Ça fait que  
20 quand tu fais des usines, tu vas pas partir sur un  
21 chantier à quarante mille (40 000) tonnes puis  
22 poser ça à cinq - six mille (5 000-6 000) tonnes  
23 par jour, là.

24 14:21:37

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[624]** Mais dans le premier vous étiez là?

3 R. Pardon?

4 Q. **[625]** Dans le premier, c'était sur votre  
5 territoire?

6 R. Oui.

7 Q. **[626]** Alors vous étiez près de l'endroit où les  
8 travaux étaient faits.

9 R. Oui, effectivement on était près mais la pondérance  
10 que je savais pas c'est, parce qu'on a eu des  
11 retards sur les pièces de l'usine. Ça fait que la  
12 première, on avait espérance mais la deuxième,  
13 c'était clair qu'on l'aurait pas.

14 Q. **[627]** Oui mais donc, la première, si vous aviez  
15 espérance et que c'était sur votre territoire,  
16 normalement, dans le respect des... vous auriez dû  
17 l'avoir si ça avait pas été une soumission... un  
18 appel d'offres de complaisance?

19 R. Oui mais l'usine était pas prête. Ça fait que si  
20 j'ai pas l'usine, je peux pas faire le projet.

21 Q. **[628]** Sur le premier contrat?

22 R. Oui. L'usine était pas prête.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Q. **[629]** Dans un cas comme dans l'autre, c'est ça que  
25 vous dites?

- 1 R. Oui, c'est ça.
- 2 Q. **[630]** Donc dans...
- 3 R. Parce que les deux projets, admettons que...
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- 5 Q. **[631]** Si la réponse est la même, même quand vous  
6 êtes pas prêt puis que l'usine est pas prête, vous  
7 faites un appel, vous soumissionnez quand même puis  
8 dans l'autre cas où l'usine est pas prête, là vous  
9 décidez, c'est votre excuse pour pas soumissionner?
- 10 R. Non, c'est que la première, j'avais espérance qu'on  
11 ait les pièces pour être capable d'être prêt à  
12 temps mais quand le deuxième appel d'offres est  
13 venu, je le savais qu'on serait pas...
- 14 Q. **[632]** Si c'était sur votre territoire et que  
15 c'était pas dans le respect, vous auriez dû  
16 l'avoir...
- 17 R. Bien oui mais si...
- 18 Q. **[633]** ... puisque c'est vous qui étiez plus près?
- 19 R. Bien oui mais t'as des délais d'exécution. Faut que  
20 tu sois prêt. Si je suis pas capable de produire du  
21 mélange?
- 22 Q. **[634]** Non je parle dans votre... quand vous avez  
23 soumissionné.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. **[635]** Hein?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[636]** Quand vous avez soumissionné...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[637]** ... si vous étiez près de cette usine-là...
- 5 R. Non était pas prête. La première soumission était
- 6 pas prête mais on était en attente de pièces avec
- 7 une confirmation qu'on devait avoir les pièces.
- 8 Q. **[638]** Je comprends, mais l'emplacement lui, il
- 9 était choisi, désigné.
- 10 R. Oui ça je suis d'accord mais...
- 11 Q. **[639]** Bon, alors normalement...
- 12 R. ... j'avais rien pour le produire. J'avais rien
- 13 pour le produire.
- 14 Q. **[640]** Normalement, lorsque vous avez
- 15 soumissionné...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[641]** ... votre usine était là et vous vouliez
- 18 l'avoir le contrat en espérant que vos pièces
- 19 soient prêtes, ou la pièce soit prête.
- 20 R. Oui.
- 21 Q. **[642]** Donc, vous auriez dû l'avoir si je me fie à
- 22 ce que vous nous avez dit ce matin...
- 23 R. Oui.
- 24 Q. **[643]** ... que vous soumissionniez dans le respect
- 25 des règles de l'un et de l'autre, n'est-ce pas?

1 R. Oui.

2 Q. **[644]** Donc, si vous l'avez pas eu, c'est parce que  
3 celle-ci, vous avez soumissionné de façon  
4 complaisante, dans le respect des règles que vous  
5 aviez établies?

6 R. Peut-être, oui. Faudrait que je retourne à...

7 Q. **[645]** C'est simple.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

9 Q. **[646]** Donc, si je comprends bien, un contrat que  
10 vous auriez dû normalement pouvoir obtenir parce  
11 que votre usine était la plus proche, bon, dans les  
12 circonstances, vous avez dû le laisser aller. Vous  
13 avez joué votre rôle mais vous l'avez laissé aller.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[647]** Est-ce que vous en avez reçu un autre en  
16 compensation, là?

17 R. L'autre chose aussi, ces deux projets-là  
18 représentent cent mille (100 000) tonnes d'asphalte  
19 dans deux projets.

20 Q. **[648]** Hum, hum.

21 R. On est pas capable de produire ça dans le délai qui  
22 était demandé contractuellement, là. parce que là,  
23 c'est des projets majeurs que vous parlez, là.  
24 C'est pas des...

25 Q. **[649]** Vous auriez pas pu faire les deux, ces deux-

1 là.

2 R. C'est ça. C'est ça.

3 Q. **[650]** Bon ça je vous suis mais de toutes façons,  
4 étant supposé même que vous ayez séparé ça, mais  
5 moi ma question c'est est-ce que par ailleurs  
6 d'autres projets vous ont été consentis pour vous  
7 compenser pour les cent mille (100 000) tonnes de  
8 perte, admettons vu que vous venez de...

9 R. Bien le temps qu'ils ont fait ces projets-là, nous  
10 autres on a pu aller en faire d'autres ailleurs,  
11 effectivement.

12 Q. **[651]** Parce que le problème se posait en termes de  
13 capacité?

14 R. Mais beaucoup plus petits que ces projets-là, là.

15 Q. **[652]** Donc le problème de capacité dont vous parlez  
16 était aussi un problème pour les deux autres, leur  
17 capacité à produire et à votre sens, c'était  
18 pareil?

19 R. Oui bien...

20 Q. **[653]** Même s'ils sont beaucoup plus gros puis  
21 que...

22 R. Bien c'est plus gros mais par contre...

23 Q. **[654]** ... dans l'ensemble, ils ont deux...

24 R. ... par contre, ils ont deux usines de chaque  
25 bout...

- 1 Q. **[655]** Exact.
- 2 R. ... moi j'en ai juste une dans le milieu mais eux  
3 autres, ils en ont une de chaque bout, là.
- 4 Q. **[656]** Ça fait que c'est pas...
- 5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
- 6 Q. **[657]** Mais est-ce que DJL, vous avez vendu des  
7 choses à DJL dans le premier contrat?
- 8 R. On a vendu, il y en a un projet, je sais pas c'est  
9 lequel, là, il y en a un qu'on a vendu du mélange  
10 pour faire les accotements.
- 11 Q. **[658]** À DJL?
- 12 R. Un trois, quatre mille (3 000-4 000) tonnes, trois  
13 mille (3 000) ou quatre mille (4 000) tonnes, là,  
14 quelque chose comme ça, là, qu'on a vendu.
- 15 Q. **[659]** À DJL?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. **[660]** Bon, est-ce que c'est possible que ça fasse  
18 partie de l'arrangement que vous avez avec eux,  
19 c'est-à-dire que vous soumissionnez plus fort  
20 qu'eux, plus haut qu'eux...
- 21 R. Par...
- 22 Q. **[661]** ... mais par ailleurs...
- 23 R. Cet arrangement-là, il est venu par après parce que  
24 DJL aussi était pas capable, bien pas capable... Il  
25 aurait toujours bien pu probablement s'organiser,

1           mais disons que ça faisait leur affaire d'avoir un  
2           surplus de volume pour... Parce qu'eux autres, ils  
3           ont fait les voies de roulement puis le petit  
4           accotement, puis nous autres on a fourni le mélange  
5           pour l'accotement, l'autre accotement. Bien  
6           l'accotement de (inaudible)

7           Q. **[662]** Oui, je comprends c'est venu pendant qu'ils  
8           réalisaient le projet. Ma question c'est quand il y  
9           a eu les soumissions, dépôt des soumissions, est-ce  
10          que cet arrangement-là que vous étiez pour  
11          prendre...

12          R. C'est pas, c'est pas au dépôt...

13          Q. **[663]** ... existait déjà?

14          R. C'est pas au dépôt de la soumission, c'est par  
15          après.

16          Q. **[664]** Donc, selon vous, vous avez fait une  
17          soumission de complaisance sans savoir qu'ils  
18          étaient pour vous acheter de quoi après?

19          R. Non, non.

20          Q. **[665]** Vous avez quand même, vous êtes bien  
21          conscient que c'est une soumission de complaisance,  
22          là.

23          R. Hum, hum.

24          Q. **[666]** Vous le saviez très bien que vous  
25          l'emporteriez pas, c'est ça?

1 R. Oui, oui. Oui.

2 (14:26:33)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[667]** Puis vous saviez que c'était DJL qui allait  
5 l'emporter.

6 R. Moi, je le savais pas si c'était DJL qui était pour  
7 l'emporter, si c'était DJL ou Sintra, moi, je le  
8 savais pas. Je le sais que j'aurais pas été le plus  
9 bas soumissionnaire mais je le sais pas qui qui  
10 l'avait ou qui qui l'aurait eu.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[668]** Et est-ce qu'en dehors du fait que vous aviez  
13 pas la capacité technique parce que, évidemment,  
14 l'usine n'était pas en fonction, est-ce qu'il était  
15 prévu ou est-ce qu'à votre sens vous auriez dû en  
16 avoir un de ceux-là?

17 R. Non, pas nécessairement.

18 Q. **[669]** Pas nécessairement?

19 R. Non.

20 Q. **[670]** Mais en dépit que votre usine est clairement  
21 la plus proche du lieu?

22 R. Pas nécessairement.

23 Q. **[671]** Donc il y aurait eu, dans ce contexte précis-  
24 là, il était envisagé de faire entorse à la règle  
25 du partage territorial.

1 R. Bien normalement on aurait dû en avoir. Normalement  
2 on aurait dû en avoir, d'avoir un projet sauf que  
3 l'équipement principal, qui est l'usine d'enrobage,  
4 était pas prêt.

5 Q. **[672]** Oui, donc c'est ça. Vous vous attendiez à en  
6 avoir eu un des deux quand même.

7 R. Oui.

8 Q. **[673]** Si on affiche, Madame Blanchette, l'onglet  
9 11, la pièce 131P-1555. C'est un tableau que  
10 monsieur, qui a déposé durant le témoignage de  
11 monsieur Bédard dans lequel monsieur Bédard a mis  
12 dans la colonne de droite une annotation selon  
13 laquelle il juge que le contrat sur la ligne duquel  
14 se trouve l'annotation, qui est oui ou non, était à  
15 l'époque truqué, ou en tout cas faisait l'objet  
16 d'un partage. Si j'attire votre attention, parce  
17 que, là, évidemment, il y a un certain nombre de  
18 contrats où les adjudicateurs ont été Lacbec de  
19 l'époque où vous étiez à leur emploi. Est-ce que  
20 vous avez souvenir, est-ce que vous êtes capable de  
21 me dire, si je vous pointe, par exemple, à la ligne  
22 10, ou quatre-vingt-dix-sept (97) un contrat, en  
23 dix neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) un  
24 contrat qui est décrit ici comme « Le re-traitement  
25 en place de la chaussée » moi je vous saute, je

1 vous épargne les détails, le Val-Saint-François  
2 dans la circonscription de Johnson, lui, à son  
3 avis, à cette époque-là, celui-là était à  
4 l'intérieur de l'entente qui prévalait. Est-ce que  
5 c'est aussi votre souvenir?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [674] De même que plusieurs autres sur l'autre  
8 tableau.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Oui.

11 R. Bien si c'était en dedans, à l'intérieur des  
12 lignes, des lignes de territoires, oui, c'est  
13 plausible.

14 Q. [675] Est-ce que, si j'attire votre attention à la  
15 ligne 18, il y en a un où monsieur Bédard a écrit  
16 « non ». Je vais vérifier rapidement mais je pense  
17 que c'est le seul.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Lacbec, attendez, le 34.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 34 aussi c'est non? Non, 34 c'est oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça serait oui. Oui.

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Oui. C'est ça, non, il y en a qu'un seul où c'est

1 non, Madame la Présidente.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ah! Excusez-moi.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[676]** L'inverse. Je pense que celui de la ligne 18  
6 c'est le seul qui concerne Lacbec.

7 R. 18, c'est simple, c'est que c'était tellement loin  
8 de Sherbrooke qu'il y avait pas besoin de rien  
9 faire, c'était... La différence était assez énorme  
10 que...

11 Q. **[677]** Donc, à ce moment-là, dans la mesure où il y  
12 avait pas de compétition on l'intégrait pas dans  
13 l'entente.

14 R. Quand c'était assez loin que tu avais pas besoin de  
15 parler pour rien ou de, pas de parler mais de, bien  
16 c'est ça, de...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[678]** Collusionner.

19 R. On était assez loin, assez loin des lignes que il y  
20 avait aucun danger mais il aurait pu mettre le prix  
21 qu'il aurait voulu puis il y avait aucun danger,  
22 là.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Q. **[679]** Et si on fait, parce que là, vous l'avez vu,  
25 si on fait rapidement 34, à la ligne 34, juste pour

1 être sûr que... Vous avez dit que c'était plausible  
2 pour le premier, on a 34, 53, 76 et 83. Je vais les  
3 reprendre.

4 R. Regarde, ça, c'est l'autoroute 55, c'est à peu près  
5 à mi-chemin entre Durham-Sud et Sherbrooke.

6 Q. [680] Donc c'est probablement aussi...

7 R. Puis en plus, en plus celui-là c'était juste en  
8 face du banc de DJL, là.

9 Q. [681] O.K. Ça fait que c'est probablement l'objet  
10 de l'entente. C'est bien ça?

11 R. Oui.

12 Q. [682] C'est plausible aussi. O.K. 53?

13 R. Celui-là, par contre, celui-là je pourrais pas vous  
14 répondre parce que sur la route 222 à Valcourt  
15 c'était assez loin ça aussi, là.

16 Q. [683] O.K. Ça semble ressembler, ça a l'air de  
17 ressembler à celui de la ligne qu'on a regardé tout  
18 à l'heure.

19 R. C'est ça, c'est en plein ça.

20 Q. [684] Finalement à 76.

21 R. Celui-là c'est plausible parce que c'est assez  
22 proche de la limite entre les deux régions, là.

23 Q. [685] Parfait. Et finalement 83?

24 R. Bien c'est encore à peu près la même place aussi,  
25 là.

1 Q. **[686]** O.K.

2 (14:32:29)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[687]** Donc, la réponse c'est oui?

5 R. Oui.

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Q. **[688]** Est-ce que la valeur du contrat, là, pouvait  
8 influencer la décision de se parler entre vous?

9 R. Non, pas nécessairement.

10 Q. **[689]** Pas nécessairement. Donc, même pour les  
11 petits contrats où on passait deux cent mille  
12 (200 000), là, si c'était un contrat que les deux  
13 pouvaient aller chercher, là, vous vous parlez un  
14 peu pour s'entendre un peu qui va le prendre, est-  
15 ce que c'était de (inaudible)?

16 R. On avait pas... pas nécessairement besoin de  
17 parler, mais la grosseur du chantier ça a aucune  
18 importance, c'est la... c'était ta ligne de  
19 territoire, ça fait que tu aies un petit chantier,  
20 c'est sûr que des fois, là, on parle d'un petit  
21 chantier, mais dans l'année, il y en avait un  
22 petit, un gros, un moyen puis la moyenne faisait en  
23 sorte que c'était ton... c'est-à-dire c'est à  
24 l'intérieur de ton territoire quand même, là.

25 Q. **[690]** Oui, mais je comprends que parfois certains

1           contrats c'est clair que c'est à vous,  
2           dépendamment, dépendant où il est situé par rapport  
3           à l'usine, pas besoin de se parler?

4           R. Hum, hum.

5           Q. **[691]** J'ai compris de ce matin qu'à l'occasion vous  
6           vous parliez. Ma question à moi, c'était est-ce  
7           que...

8           R. C'est dans ces...

9           Q. **[692]** ... pour les contrats que deux pouvaient  
10          prendre, là, que deux pouvaient prendre, est-ce que  
11          cette probabilité-là de vous parler était  
12          influencée par la valeur du contrat?

13          R. Pas nécessairement, pas nécessairement. Si vous  
14          remarquez dans ceux-là, qu'est-ce qui revient c'est  
15          le fameux retraitement en place. Nous autres on en  
16          faisait pas de retraitement en place. Ça fait que  
17          donc le prix venait d'un prix de sous-traitance. Ça  
18          fait que le prix qu'on ait le prix nous autres ou  
19          qu'un autre ait le prix, il avait le même prix,  
20          là...

21          Q. **[693]** Oui?

22          R. ... de sous-traitance.

23          Q. **[694]** O.K.

24          Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25          Q. **[695]** En ce qui concerne les très gros contrats,

1 j'imagine que là il y avait un intérêt peut-être  
2 plus important, on voit les deux, les deux de  
3 l'autoroute 10, là, là, clairement ça se trouvait  
4 être un peu à la frontière de tout le monde, vous  
5 étiez trois pour deux contrats, là?

6 R. Oui, mais tu as deux projets sur l'autoroute, mais  
7 ça veut pas dire là dans la région, dans la même  
8 saison, dans la région, il pouvait y avoir d'autres  
9 projets ailleurs, ça fait que tu peux en faire deux  
10 projets majeurs qui vont durer un mois, puis  
11 pendant ce temps-là bien toi tu vas faire trois  
12 petits projets qui vont durer une semaine chaque,  
13 ça fait que tu travailles quand même.

14 Q. [696] Donc, les choses vont finir par se  
15 rééquilibrer?

16 R. Bien finir par...

17 Q. [697] En termes de valeur d'octroi, parce que, là,  
18 vous avez dit que c'est territorial, mais en même  
19 temps c'est avec deux contrats?

20 R. À court terme, non, à moyen terme, oui.

21 Q. [698] Financement politique, j'aimerais parler un  
22 petit peu avec vous. Dans quelle mesure vous avez  
23 participé?

24 R. Pas beaucoup. On en a fait, mais pas beaucoup.

25 Q. [699] Au niveau municipal?

1 R. Municipal, municipal, je pense que j'en ai jamais  
2 fait.

3 Q. [700] Donc, municipal vous auriez jamais fait, soit  
4 participer à des levées de financement, soit...

5 R. Très, très, très, très rarement, très, très, très  
6 rarement.

7 Q. [701] ... soit faire des donations vous-même?

8 R. Oui, mais très rarement.

9 Q. [702] Oui. Est-ce que vous avez souvenir  
10 d'occurrence, parce que vous dites très rarement,  
11 pas beaucoup, mais...

12 R. Mais très rarement, disons qu'à Bedford je pense  
13 que j'avais été dans un cocktail parce que le maire  
14 il a des terrains à proximité de... de nos terrains  
15 à côté de l'usine, à proximité de l'usine puis il  
16 m'avait demandé d'acheter des billets parce qu'il  
17 avait, il organisait un cocktail pour sa  
18 municipalité, mais tu veux dire, c'était le voisin  
19 où... mais très rarement.

20 Q. [703] À Bedford, là, c'est chez Maska?

21 R. Oui.

22 Q. [704] Puis, à ce moment-là, est-ce que  
23 l'entreprise, c'est les fonds de l'entreprise qui  
24 servaient pour ça ou c'est des fonds personnels?

25 R. Non, c'est des fonds, des fonds d'entreprise. Mais

1 on parle, vous parlez de combien d'argent, là.

2 Comme je vous dis très, très minime.

3 Q. [705] Vous voulez pas... le dire parce que j'avoue  
4 que moi je le sais pas, là. Et, à ce moment-là,  
5 quand l'entreprise achetait sa participation à un  
6 cocktail c'est des employés qui y allaient, vous-  
7 même et d'autres?

8 R. Bien pas... pas, au montant que moi j'ai acheté, il  
9 y avait pas bien, bien du monde qui y allait.

10 Q. [706] O.K. Essentiellement vous?

11 R. Hein?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [707] C'était combien?

14 R. Bien de mémoire, c'est peut-être, maximum deux  
15 mille piastres (2000 \$) d'après moi.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. [708] Si on affiche, Madame Blanchette, l'onglet  
18 12.

19 LA GREFFIÈRE :

20 1572.

21

22 134P-1572 : Données du Directeur général des  
23 élections du Québec (DGE) concernant  
24 les dons faits par Serge Daunais aux  
25 partis politiques provinciaux

1

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

3 Q. [709] Est-ce que ça, ça vous paraît correspondre?

4 Vous vous souvenez que vous en avez, là?

5 R. Non.

6 Q. [710] Je vous concède que là, il y a pas de  
7 municipal, là.

8 R. Hum, hum.

9 Q. [711] Il y a uniquement les partis politiques  
10 provinciaux.

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. [712] Donc généralement vous avez donné au Parti  
13 libéral du Québec sauf quelques années, au début  
14 des années quatre... à la fin des années quatre-  
15 vingt-dix (1990), début deux mille (2000).

16 R. Hum, hum.

17 Q. [713] Et une brève incursion à l'ADQ, deux mille  
18 huit-deux mille neuf (2008-2009)?

19 R. Oui.

20 Q. [714] Est-ce que vous vous souvenez pourquoi?

21 R. Non, pantoute. Non.

22 Q. [715] Est-ce que vous, à l'intérieur du Groupe  
23 Chagnon, là, je vais m'exprimer plus globalement,  
24 attendez, je vais vous afficher un document avant,  
25 qui est à l'onglet, pense que c'est 18... 18 et 19,



1 politiques, puis là on vous a laissé les individus  
2 que vous avez mentionnés qui faisaient partie de  
3 la... comme on a mentionné, qui faisaient partie de  
4 la direction ou du conseil d'administration de  
5 certaines des entreprises qui font partie du Groupe  
6 Chagnon.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[717]** On voit que dans certains cas, les donations  
9 sont assez conséquentes. Ma question est la  
10 suivante, est-ce que c'était, comment dire,  
11 encouragé ou est-ce que c'était discuté du fait  
12 que, on s'attendait de la direction, à l'intérieur  
13 du Groupe Chagnon, qu'elle soit...

14 R. Si on parlait de ça à la direction? Non, on parlait  
15 pas de ça.

16 Q. **[718]** Ou est-ce que vous avez déjà reçu, est-ce que  
17 des memos ont été circulés, est-ce que vous aviez  
18 la perception qu'il était attendu de vous, comme  
19 membre de la direction de l'entreprise...

20 R. Non.

21 Q. **[719]** ... que vous soyiez...

22 R. Parce que moi, la majeure partie des contributions  
23 qui ont été faites, elles ont été faites dans le  
24 coin de Bedford puis c'est le député politique qui  
25 est là, c'est une vieille connaissance depuis

1 nombre d'années, puis en plus il a un bureau  
2 d'avocats...

3 Q. [720] O.K.

4 R. ... Ça fait que de temps à autres, quand j'avais  
5 certains petits problèmes, c'était ma personne de  
6 référence. Ça fait que... Puis il s'est présenté en  
7 politique. Ça fait que... c'était comme lui  
8 remettre un peu la monnaie de l'échange. Il me  
9 donne certains renseignements puis s'il fait un  
10 cocktail, c'est un peu normal qu'il m'invite, là.

11 Q. [721] Là vous parlez du député?

12 R. Oui.

13 Q. [722] Agent de Bedford? Il s'agit de qui?

14 R. Monsieur Pierre Paradis.

15 Q. [723] Qui est député de Brome-Missisquoi?

16 R. Brome-Missisquoi, ça fait...

17 Q. [724] Depuis...

18 R. Bien c'est ça.

19 Q. [725] ... des temps immémoriaux.

20 R. C'est ça.

21 Q. [726] Donc c'est aussi votre avocat si je comprends  
22 bien?

23 R. Bien, il a un bureau d'avocats puis si on a  
24 certaines petites informations, bien ça me gêne pas  
25 de lui lâcher un coup de fil.

1 Q. [727] Je comprends. Comment ça se passe? Donc, ce  
2 que vous nous dites...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [728] De quel genre de petites informations vous  
5 parlez?

6 R. Quel genre d'information?

7 Q. [729] Oui.

8 R. Bien d'information, ça arrive des fois, admettons  
9 exemple, je peux vous donner un exemple, une  
10 information légale sur quelqu'un qui accroche sur  
11 un chantier. On est-tu responsable de tout ou si...

12 Q. [730] Je comprends. Je comprends.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. [731] Est-ce qu'il vous est arrivé de l'appeler  
15 aussi pour avoir des petites informations sur est-  
16 ce que ça va être une bonne année au niveau des  
17 tarifés...

18 R. Des tarifés...

19 Q. [732] ... en fin de saison...

20 R. ... des tarifés, il est pas au courant de ça.

21 Q. [733] Puis il veut pas faire de téléphone à  
22 quelqu'un d'autre?

23 R. Bien en tout cas, je sais que les tarifés, il est  
24 pas au courant de ça.

25 Q. [734] Vous lui avez posé la question?

1 R. Oui.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[735]** Alors je comprends que vous lui posiez des  
4 questions pour savoir ce qui s'en venait au  
5 gouvernement et qu'il vous répondait qu'il n'était  
6 pas au courant de ça du tout?

7 R. C'est ça.

8 Q. **[736]** C'est ça?

9 R. Bien quand il était au... S'il avait de  
10 l'information, il pouvait me le dire, mais disons  
11 que l'information que je lui ai demandée, pour les  
12 tarifés, il a jamais été en mesure de me dire s'il  
13 y en avait ou pas.

14 Q. **[737]** Mais est-ce qu'il y avait d'autres  
15 informations qu'il vous donnait?

16 R. Bien pour dire l'enveloppe budgétaire, avoir un  
17 aperçu de l'enveloppe budgétaire, mais l'enveloppe  
18 budgétaire, c'est provincial ça fait que, ça t'aide  
19 puis ça t'aide pas. Oui ça t'aide que si  
20 l'enveloppe globale augmente, t'as des chances que  
21 dans ta... dans ta région, ça augmente, là, mais  
22 c'est de l'information qu'on peut avoir, là.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Q. **[738]** Mais j'imagine ça peut être intéressant de  
25 savoir ça à l'avance si tu dois décider si cette

1           année qu'on va rénover l'usine...?

2           R. Bien de un, ça te permet de dire, tu fais-tu des  
3           investissements, dans les carrières, bien tu  
4           gardes-tu un inventaire plus gros...

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[739]** Est-ce que vous avez l'impression que  
7           quelques contrats que vous ayez obtenus soient en  
8           lien avec les dons que vous faisiez?

9           R. Jamais.

10          Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11          Q. **[740]** Et un... Parce que tout à l'heure je pense  
12          qu'on n'a pas eu de réponse, mais est-ce que il  
13          était attendu de vous, en tant que dirigeant de  
14          Pavages Maska, dans la haute hiérarchie disons,  
15          d'être actif en termes de donations politiques?

16          R. Non.

17          Q. **[741]** Non? C'était pas...

18          R. Non.

19          Q. **[742]** C'était pas... Monsieur Chagnon vous a  
20          jamais dit « Écoute... ».

21          R. Non.

22          Q. **[743]** « Pierre, il faudrait... ».

23          R. Non.

24          Q. **[744]** « Oublie pas de donner cette année. », non?

25          O.K. Comment ça se passait le contact pour les fins

1 de ces donations-là?

2 R. Bien, tu avais un téléphone, tu sais, si on prend,  
3 je reviens à l'histoire de Pierre Paradis. Pierre  
4 Paradis, le printemps, il organise tout le temps un  
5 petit cocktail, tous les printemps, ça fait, je  
6 sais pas comment, ça doit faire vingt-cinq (25) ans  
7 qu'il fait ça. À tous les printemps il fait un  
8 petit cocktail à Bromont, ça fait que là, il  
9 t'appelle puis il dit : « Bon, bien, tu participes-  
10 tu? Viens-tu au déjeuner, au petit brunch cette  
11 année? » Ça fait que tu achètes quelques billets  
12 puis tu vas au brunch.

13 Q. **[745]** Les donations qui vous sont créditées à titre  
14 personnel qu'on a vu sur le tableau, bien les deux  
15 tableaux qu'on vient de voir, est-ce qu'elles vous  
16 sont remboursées par l'entreprise aussi?

17 R. Oui.

18 Q. **[746]** Oui. Donc, dans votre tête, c'est quand même  
19 un investissement qui est relié...

20 R. Un investissement...

21 Q. **[747]** ... au développement d'affaires.

22 R. ... c'est une relation d'affaires.

23 Q. **[748]** Oui, c'est du développement d'affaires.

24 R. C'est ça. À même titre qu'un représentant va amener  
25 quelqu'un pour dîner à midi puis...

1 Q. [749] En dehors de monsieur Paradis, parce que tout  
2 à l'heure on a parlé municipal il y avait pas  
3 beaucoup, en dehors de monsieur Paradis, dans le  
4 contexte du brunch que vous avez décrit, est-ce  
5 qu'il y a d'autres activités auxquelles vous avez  
6 participé dont vous vous souviendriez?

7 R. Non, il y en a pas, il y en a pas beaucoup. Bien  
8 l'ADQ, oui, c'est quoi, c'est l'ADQ je pense que  
9 j'avais participé, je me rappelle même pas.

10 Q. [750] Oui, si on veut remettre, Madame Blanchette,  
11 la 1571.

12 R. Je me rappelle même pas de l'événement ça fait  
13 que...

14 Q. [751] Donc habituellement vous, comment dire, de ce  
15 que je peux voir, en tout cas, clairement à partir  
16 de deux mille quatre (2004) vous appuyez le député  
17 1572, ça, c'est l'onglet 12, c'est la liste des  
18 contributions de monsieur Daunais. Voilà.

19 R. Il y a le PQ.

20 Q. [752] Vous appuyez le député sortant.

21 R. Hum, hum.

22 Q. [753] Si je comprends bien, il est là depuis un  
23 certain temps.

24 R. Hum, hum.

25 Q. [754] Mais donc ça serait donc en deux mille huit-

1 deux mille neuf (2008-2009) vous avez décidé de  
2 soutenir aussi un nouveau venu.

3 R. Hum, hum.

4 Q. [755] Pour les deux élections générales.

5 R. On s'entend que c'est des montants assez minimes,  
6 là.

7 Q. [756] Oui, je vous le concède. Cela dit, qu'est-ce  
8 qui vous a motivé cette fois-là à...

9 R. Bien, je ne le sais pas, là, mais disons que ça  
10 doit être une demande que j'avais eu pour, je sais  
11 pas pourquoi, là, mais...

12 Q. [757] Vous sentiez le vent tourner, non?

13 R. Non, parce que disons qu'à ce moment-là, si ça  
14 prend ça pour faire tourner le vent, ça prend pas  
15 un gros parapluie.

16 Q. [758] Si on va, Madame Blanchette, à la 1574 qui  
17 est l'onglet 19 qu'on n'a pas examiné encore. Si on  
18 descend, on regarde globalement pour l'ensemble de  
19 ce que j'appelle, ce qu'on appelle le Groupe  
20 Chagnon, l'ensemble des donations qui ont été  
21 faites, bon, on constate qu'il y a quand même un  
22 fort, une forte tendance à appuyer plutôt le Parti  
23 libéral mais au-delà de ça, en deux mille huit  
24 (2008), est-ce que vous avez une idée de ce qui  
25 explique ce pic-là?

1 R. Non. Non. Parce que pour Pavages, il y a pas de  
2 changements en deux mille huit (2008) versus les  
3 autres années, ça fait que qu'est-ce qui s'est  
4 passé, je le sais pas, je suis pas en mesure de  
5 vous répondre là-dessus.

6 Q. [759] Donc pour le reste du Groupe Chagnon, pour  
7 ABC Rive-Nord...

8 R. Non.

9 Q. [760] ... pour Entreprises Claude Chagnon...

10 R. Non.

11 Q. [761] Aucune information sur...

12 R. Non.

13 Q. [762] Ce qui expliquerait leur re-politisation. En  
14 ce qui concerne des cadeaux faits à certains  
15 représentants, par exemple, du ministère des  
16 Transports, est-ce que...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Est-ce que le tableau a été déposé?

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Oui, ça avait été fait en même temps, celui avec le  
21 graphique.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ah! O.K. Parfait.

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Oui, initialement c'était sous deux documents

1 différents, c'est 1574, voilà.

2 Q. **[763]** Donc, est-ce que vous avez-vous eu... est-ce  
3 qu'il vous est déjà arrivé de faire des cadeaux?

4 R. Bien, des cadeaux, une couple de bouteilles de vin  
5 à certains directeurs de DT, une couple de  
6 bouteilles de vin à la période des Fêtes, là, mais  
7 pas plus que ça, là.

8 Q. **[764]** Ça, c'est une pratique qui était...

9 R. Bah! C'est une pratique de l'industrie, c'est une  
10 pratique qui... qui existe à peu près... t'sais. On  
11 en reçoit des fournisseurs, on en reçoit de tout le  
12 monde, ça fait que c'est pas juste le Ministère  
13 puis c'est pas juste... t'sais. C'est une marque de  
14 reconnaissance, c'est une marque de reconnaissance  
15 de... d'avoir côtoyé quelqu'un dans... dans une  
16 année en affaires, là, mais...

17 Q. **[765]** Mais, vos relations avec le DT, au point de  
18 vue d'affaires, c'était de quelle nature?

19 R. Bien, quelle nature? Disons qu'aujourd'hui il y en  
20 a pas plus pantoute, là.

21 Q. **[766]** Hum, hum.

22 R. Puis, si ça continue de même, bien, ça... ça... je  
23 peux pas comprendre comment qu'une industrie va  
24 faire pour fonctionner, mais disons que si on  
25 recule de v'là quelques années, c'était... c'était

1 pas le genre de politique établie, là.

2 Q. **[767]** Mais, ce que je veux dire, c'est que le DT,  
3 lui, vous... vous aviez quel contact avec lui dans  
4 le cadre de votre travail? Je comprends que le  
5 surveillant de chantier, par exemple, ou le chargé  
6 de projet, je vois...

7 R. Bien, dans les DT... dans les DT, v'là... il y a  
8 quelques années, bien, on avait... on pouvait  
9 amener... on pouvait... on pourrait... on pouvait  
10 savoir un peu la... la programmation. C'était pas  
11 officiel, mais au moins ça te donnait un  
12 enlignement vers la saison, vers quoi que ça...  
13 vers quoi la saison pouvait aller. Ça nous  
14 permettait de planifier... planifier nos matériaux  
15 puis planifier notre main-d'oeuvre, planifier nos  
16 équipements, nos réparations, nos investissements.  
17 Aujourd'hui, bien, on vit dans le néant puis...

18 Q. **[768]** O.K. Donc, il y avait une information qui  
19 circulait qui était un peu - comment dire - basée  
20 sur la qualité des relations...

21 R. Bien... Non, mais c'était une discussion de...  
22 d'hommes d'affaires, de commerce parce que, je veux  
23 dire, si tu veux avoir des produits, il faut que tu  
24 sois capable de t'approvisionner. Puis, si... si tu  
25 veux faire de l'approvisionnement, bien, il faut

1 que t'en aies en réserve, il faut que t'en aies en  
2 inventaire.

3 (14:49:15)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[769]** Alors, si je comprends bien, le... la  
6 planification des travaux, donc ce que le directeur  
7 territorial vous disait des travaux qui s'en  
8 venaient...

9 R. Bien, dans la région.

10 Q. **[770]** Dans la région, allié à votre... vos ententes  
11 de respect entre compagnies vous permettait donc  
12 de... de réparer vos équipements et de préparer vos  
13 équipements, de telle sorte que vous soyez capable  
14 de palier aux imprévus.

15 R. Eh! Voilà. Effectivement. Et aussi de commander nos  
16 équipements parce que, des équipements, c'est  
17 pas... Tu fais venir... t'achètes une paveuse,  
18 c'est pas comme acheter une automobile, là.  
19 Souvent, c'est deux, trois mois, quatre mois de...  
20 de délai avant d'être capable de les avoir. On a  
21 une paveuse qu'on a attendu après, ça a pris six  
22 mois, ça fait que...

23 Q. **[771]** Alors, ayant moins d'imprévus, ça augmentait  
24 vos marges de profit.

25 R. Ça augmente pas la marge de profit, ça fait juste

1 organiser ton chantier, ça fait juste faire une  
2 planification. C'est juste d'avoir une  
3 planification de tes travaux.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. [772] Ce qui n'apporte rien... ce que vous nous  
6 dites, c'est que ça n'apporte rien du point de vue  
7 financier, ça.

8 R. Bien, ça apporte rien... ça t'apporte des... ça  
9 améliore les imprévus, mais ça règle pas tout le  
10 problème, là.

11 Q. [773] Non, mais ultimement, ça augmente les  
12 chances...

13 R. T'sais, c'est comme une carrière. Une carrière, si  
14 tu me dis « demain matin, je m'en vais chercher dix  
15 mille (10 000) tonnes de pierres » - « je te  
16 donnerai pas dix mille (10 000) tonnes de pierres  
17 comme ça, peut-être que je l'ai pas. Puis si je le  
18 produis, je vais en avoir pour une semaine. Peut-  
19 être que, toi, dans une semaine, t'en as plus  
20 besoin. Donc, moi, j'ai perdu une vente. »

21 Q. [774] Les exemples que vous me donnez sont  
22 frappants, mais le point, c'est pas celui-là. C'est  
23 cette prévisibilité-là, cette capacité à vous  
24 organiser est intéressante parce qu'elle vous  
25 permet sinon de garantir que vous rencontriez vos

1           objectifs de profit, au moins elle améliore vos  
2           chances.

3           R. Eh! Voilà. C'est ça.

4           Q. **[775]** Ça fait qu'elle a un intérêt financier, là,  
5           on s'entend. Vous dites que c'est au DT, c'est...

6           R. Bien, à même titre... à même titre que tu planifies  
7           un chantier. Quand tu planifies un chantier, tu le  
8           fais, pourquoi? Dans le but de sauver des coûts.

9           Q. **[776]** Oui, votre objectif généralement à  
10          l'entreprise.

11          R. Puis quand tu planifies pas, bien, tu passes pour  
12          un entrepreneur incompetent.

13          Q. **[777]** Et tu survis pas.

14          R. Et tu survis pas.

15          Q. **[778]** Donc, il faut organiser le maximum de  
16          choses...

17          R. Eh! Voilà.

18          Q. **[779]** ... incluant la distribution des contrats.

19          R. Parce qu'il y a tellement d'impondérances qu'on ne  
20          contrôle pas, les ceux qu'on est capable de  
21          contrôler puis qu'on est capable d'avoir  
22          l'information, c'est très apprécié.

23          Q. **[780]** Donc, l'idée, c'est de maximiser ce contrôle-  
24          là.

25          R. Eh! Voilà.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [781] Et c'est pour ça que vous donnez des cadeaux  
3 en étant reconnaissant au directeur territorial.

4 R. Bien, un cadeau... j'en reçois des cadeaux de  
5 fournisseurs, ça fait que c'est parce qu'ils  
6 m'aiment puis pourtant, ça veut pas dire que je  
7 m'en vais acheter là, là.

8 Q. [782] Non, mais vous avez dit « en marque de  
9 reconnaissance » que vous donniez.

10 R. Bien, oui, c'est ça.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. [783] C'est la personne du DT qui détient cette  
13 information-là ou quand vous dites... quand vous  
14 dites au DT...

15 R. Bien, normalement, normalement, normalement, c'est  
16 le directeur de la DT qui est le plus... le plus  
17 informé de qu'est-ce qui va se passer dans son...  
18 dans son territoire, là.

19 Q. [784] Non, mais, en fait, ma question, c'était  
20 quand vous utilisez « DT », vous visez la personne  
21 du directeur ou vous visez la direction  
22 territoriale, c'est ça ma question?

23 R. Bien, oui, mais le directeur et DT, c'est la même  
24 chose, là.

25 Q. [785] Oui, jusqu'à ça se répète?

- 1 R. DT, c'est direction territoriale.
- 2 Q. **[786]** Parfait.
- 3 R. Pour moi c'est la même chose, là.
- 4 Q. **[787]** Est-ce que... vous dites que la pratique  
5 était relativement généralisée à l'époque, mais  
6 est-ce que vous vous savez si le DT recevait des  
7 bouteilles de vin de tout le monde...
- 8 R. Ah, mais, là.
- 9 Q. **[788]** ... est-ce que tout le monde avait la même  
10 qualité?
- 11 R. Ça je peux pas vous répondre.
- 12 Q. **[789]** Parfait.
- 13 R. Je peux te répondre qu'est-ce que moi j'amenais,  
14 mais les autres ça c'est.
- 15 Q. **[790]** Non, mais ce que je veux dire par là, c'est  
16 vous savez pas?
- 17 R. Quand ta femme te fait un cadeau le soir, elle  
18 vient pas me le dire. C'est la même chose.
- 19 Q. **[791]** Pardon?
- 20 R. Si ta femme te donne un cadeau un soir.
- 21 Q. **[792]** Oui, elle vient pas vous le dire?
- 22 R. Elle vient pas m'avertir pour dire que...
- 23 Q. **[793]** J'aime mieux ça.
- 24 (14:51:32)
- 25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [794] Non, mais vous vous savez, par exemple,  
3 les... les cadeaux que vous faites si vous en avez  
4 qui sont de plus grande valeur à certains par  
5 rapport à d'autres?

6 R. Pas nécessairement, j'ai jamais tenu compte.

7 Q. [795] J'imagine que le directeur territorial va  
8 avoir un plus gros cadeau que celui qui dirige le  
9 chantier?

10 R. Oui, bien dirigeant de chantier à ma connaissance.

11 Q. [796] Un surveillant de chantier?

12 R. Un surveillant de chantier, ça a pas arrivé souvent  
13 que... que j'en donne au surveillant de chantier.

14 Q. [797] Pourquoi, il vous rend service aussi, non?

15 R. Mais lui, c'est ses fonctions dans sa planification  
16 de terrain qu'on voit à tous les jours, il  
17 m'avantage pas lui le surveillant de chantier, il  
18 suit ses chantiers, il suit son... le projet, puis  
19 tu sais...

20 Q. [798] O.K.

21 R. ... moi ça change rien dans ma planification, là.

22 Q. [799] O.K. Le directeur territorial outre le fait  
23 de vous dire la programmation à l'avance, de quelle  
24 façon vous avantage-t-il?

25 R. Bien disons c'est une information qui est assez

1 majeure pour moi.

2 Q. **[800]** Oui, je veux bien, est-ce qu'il y a d'autres  
3 informations qu'il vous donne?

4 R. Non, non.

5 Q. **[801]** Non?

6 R. Non.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Q. **[802]** Donc, si je comprends bien c'est pas  
9 nécessairement tout le monde qui développe une  
10 relation aussi bonne avec le DT?

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[803]** Il peut y avoir... donc, ça peut vous donner  
13 aussi non seulement un avantage, disons vis-à-vis  
14 votre propre organisation, mais clairement ça peut  
15 aussi vous donner un avantage, pardon, par rapport  
16 aux autres?

17 R. Mais probablement que les autres avaient la même  
18 information que moi aussi, là.

19 Q. **[804]** Mais vous ne savez pas, parce que vous ne  
20 savez pas ce qu'il donne?

21 R. Bien je le sais pas, je dis probablement, c'est  
22 pour ça que je dis probablement, mais ils devaient  
23 avoir la même information que moi aussi, là.

24 Q. **[805]** Billets de hockey aussi, ce genre de choses-  
25 là?

1 R. Billets de hockey, ça a pas arrivé souvent, parce  
2 que nous autres on a une paire pour l'entreprise,  
3 pour le Groupe, ça fait que...

4 Q. **[806]** Vous êtes deux cents (200) c'est ça, à peu  
5 près?

6 R. Oui. Non, pour le Groupe on est cinq cents (500).  
7 Pavages Maska on est deux cent vingt-cinq (225).

8 Q. **[807]** Oui?

9 R. Pour le Groupe c'est autour de cinq cents (500).

10 Q. **[808]** O.K. Il y a une paire pour tout le Groupe  
11 Chagnon?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[809]** Est-ce que ça vous est arrivé de donner cette  
14 paire-là?

15 R. Oui, ça a déjà arrivé.

16 Q. **[810]** Oui, à qui?

17 R. Dans les cinq dernières années, je ne les ai pas  
18 donnés, en tout cas, là, mais à qui, il y a peut-  
19 être Daniel Filion qui en a eu. Voilà.

20 Q. **[811]** Qui est monsieur Filion?

21 R. Le directeur de la DT de Longueuil, mais qui était  
22 le directeur de la DT de Longueuil.

23 Q. **[812]** D'autres personnes?

24 R. Non.

25 Q. **[813]** Alors, il avait dû vous rendre un grand

1 service, monsieur Fillion, pour que vous lui donniez  
2 la paire de billets que vous vous répartissiez en  
3 cinq cents (500) personnes?

4 R. Non, pas nécessairement.

5 Q. **[814]** Si cinq cents (500) personnes ont accès à  
6 cette paire de billets-là?

7 R. Bien cinq cents (500) personnes, on parle des  
8 employés.

9 Q. **[815]** Oui?

10 R. Bon.

11 Q. **[816]** Mais c'est vous qui avez dit ça, là?

12 R. Oui.

13 Q. **[817]** Êtes-vous en train de dire que les employés  
14 avaient pas accès à ces billets-là?

15 R. Bien oui, oui.

16 Q. **[818]** Oui?

17 R. Oui.

18 Q. **[819]** Alors, donc, ce que je dis c'est qu'il  
19 fallait qu'il vous ait rendu un grand service pour  
20 que lui obtienne la paire de billets que cinq cents  
21 (500) personnes convoitaient?

22 R. Pas à ma connai... à ma connaissance, pas... pas...  
23 je me rappelle pas du service qu'il peut m'avoir  
24 rendu, sauf que c'est une connaissance depuis...  
25 depuis quelques années puis j'avais posé la

1 question s'il était intéressé à avoir les billets  
2 pour une game de hockey.

3 Q. **[820]** Donc, le directeur territorial de votre  
4 région vous lui donnez une bouteille de vin parce  
5 que lui vous donne une... un renseignement de très  
6 grande valeur, mais celui à qui vous donnez des  
7 billets de hockey convoités?

8 R. C'est le directeur territorial, c'est la même  
9 chose.

10 Q. **[821]** Mais c'est un autre?

11 R. Non, c'est la même personne.

12 Q. **[822]** Ah, c'est la même personne?

13 R. C'est la même personne, le directeur territorial  
14 c'est la même.

15 Q. **[823]** Mais il y a plusieurs territoires, alors...

16 R. Oui, oui, oui.

17 Q. **[824]** Donc, là, vous nous dites qu'outre la bout...  
18 donc, c'est la même personne qui vous donnait les  
19 renseignements sur la planification?

20 R. Oui.

21 Q. **[825]** C'est la même personne à qui vous donniez le  
22 vin?

23 R. Oui.

24 Q. **[826]** Donc...

25 R. Bien, une des personnes, parce que des directions

1 territoriales, il y a la Montérégie, l'Estrie, on  
2 a...

3 Q. **[827]** C'est ce que je vous disais tantôt, qu'il y  
4 avait plusieurs directions territoriales, de telle  
5 sorte que monsieur Filion en est un à qui vous avez  
6 donné des billets de hockey et que l'autre  
7 personne, est un autre directeur territorial à qui  
8 vous donniez du vin. C'est ça?

9 R. Oui.

10 Q. **[828]** Alors je vous demande, quel...

11 R. S'il avait fait de quoi de spécial? Non.

12 Q. **[829]** Oui.

13 R. Non, pas plus qu'un autre. Ça a-tu déjà arrivé...

14 Q. **[830]** Oui?

15 R. ... Madame la Présidente, que vous donniez un  
16 cadeau à quelqu'un chez vous dans votre famille  
17 puis que vous en donniez pas à tout le monde de la  
18 famille. Ça a-tu déjà arrivé?

19 Q. **[831]** On va pas mélanger les...

20 R. Non mais...

21 Q. **[832]** ... Non, non. On va pas mélanger les choses.  
22 Je ne travaille pas dans la construction.

23 R. O.K.

24 14:58:09

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[833]** Je vous représente la question de madame la  
3 Présidente, si je vous dis pourquoi lui, celui qui  
4 a bénéficié de billets de hockey?

5 R. Bien pourquoi? Parce que ça a adonné comme ça, je  
6 veux dire, il y a rien de spécial, là. C'est...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[834]** C'est ce que je dis! Il y a rien de spécial  
9 avec lui mais vous lui donnez une paire de billets  
10 de hockey puis l'autre qui vous donne une  
11 information extrêmement valable...

12 R. Mais c'est la même personne, c'est la même  
13 personne. Quand on dit le directeur territorial  
14 puis le directeur de la DT, c'est la même personne.

15 Q. **[835]** Oui mais c'est pas, il porte pas le même nom  
16 parce qu'il y en a plusieurs directeurs  
17 territoriaux.

18 R. Oui mais là on parle de monsieur... Vous me  
19 demandez à qui je les ai donnés, je les ai donnés à  
20 monsieur Filion, Daniel Filion qui est directeur de  
21 la DT de la Montérégie-Est, puis qui avait aussi la  
22 planification pour la Montérégie-Est, la  
23 planification des travaux de la Montérégie.

24 Q. **[836]** Et c'est celui-là...

25 R. Oui.

- 1 Q. **[837]** ... qui vous a donné les informations,  
2 monsieur Filion...
- 3 R. Oui mais pas nécessairement l'année que je lui ai  
4 remis des billets. Pas les... c'est pas...
- 5 Q. **[838]** Ah! parce qu'il vous donnait pas cette  
6 information-là à chaque année?
- 7 R. Oui je l'avais à toutes les années mais il a pas eu  
8 les billets parce qu'il m'a donné de l'information.  
9 L'information, je l'avais à tous les ans, à tous  
10 les ans que je l'avais l'information.
- 11 Q. **[839]** Alors vous dites que vous donniez des cadeaux  
12 parce que vous étiez reconnaissant. Donc, si vous  
13 étiez reconnaissant, pourquoi?
- 14 R. Bien là, je sais pas comment vous expliquer ça,  
15 c'est...
- 16 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
- 17 Q. **[840]** Qu'est-ce que monsieur Filion a bien pu faire  
18 pour mériter...
- 19 R. Rien de spécial, c'est cette année, j'avais des  
20 billets de disponibles, je lui ai offert la paire  
21 de billets pour aller au...
- 22 Q. **[841]** Pourquoi à ce DT-là plus qu'un autre?
- 23 R. Bien pas plus à lui qu'à un autre, là. C'est-à-dire  
24 c'est parce que ça a tombé sur celui-là. Ça aurait  
25 pu être la DT de l'Estrie comme la DT de la

1 Montérégie-Ouest ou...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[842]** Bien peut-être pas parce qu'il y en avait  
4 cinq cents (500) qui attendaient après les billets.  
5 Donc j'imagine c'était pas à chaque année votre  
6 tour à distribuer cette paire de billets.

7 R. Non, non, parce que des billets, on en a à peu près  
8 soi... Il y en a combien de parties par année, là?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Q. **[843]** Quarante-quatre (44).

11 R. Quarante (40)? Ça fait que, c'est pas tout le monde  
12 qui ont eu des billets, là.

13 Q. **[844]** Comment ça se décide? Disons que vous...

14 R. Les billets?

15 Q. **[845]** Oui, vous... C'est vous qui dites, moi  
16 j'aurais quelqu'un à qui il faudrait je les donne  
17 ou... Qui est-ce qui contrôle ça au départ?

18 R. On a des billets puis on demande à quelqu'un ça  
19 t'intéresse-tu d'aller voir, d'aller au match de  
20 hockey, c'est pas plus compliqué que ça, là, c'est-  
21 à-dire, on fait pas une enquête avec ça, là.

22 Q. **[846]** Non, non, mais qui vous achemine les billets,  
23 vous au départ, à l'intérieur du groupe?

24 R. Bien les billets sont envoyés à, sont envoyés  
25 aux... voyons... aux entreprises puis à partir de

1 là, bien il y a une séparation qui se fait : un  
2 tiers qui reste aux entreprises, un tiers qui s'en  
3 va à Pavages Maska puis un tiers dans le temps qui  
4 s'en allait à ABC Rive-Nord.

5 Q. **[847]** O.K. Donc un tiers, un tiers, un tiers pour  
6 les trois entreprises?

7 R. c'est ça.

8 Q. **[848]** Puis là vous après ça, vous avez le loisir de  
9 faire ce que vous voulez avec?

10 R. C'est ça.

11 Q. **[849]** Le gestionnaire de l'entreprise les  
12 « dispatch » comme bon lui semble. Est-ce que vous  
13 avez déjà organisé des événements ou vous auriez  
14 impliqué ou invité des gens du MTQ?

15 R. Non, non, non.

16 Q. **[850]** Est-ce que vous avez déjà entendu parler de  
17 cette pratique-là?

18 R. Bien j'ai déjà... J'ai su que oui, effectivement,  
19 qu'il y avait certaines entreprises qui  
20 organisaient ça mais nous autres, on en a jamais  
21 fait.

22 Q. **[851]** Quels exemples vous viennent en tête?

23 R. Bien comme, c'est Sintra qui organisait entre  
24 autres des voyages de pêche ou un voyage de pêche  
25 par année ou quelque chose de même. Ça j'ai déjà

1 entendu parler de ça mais nous autres, on en a  
2 jamais fait.

3 Q. **[852]** O.K. Donc, pour Sintra, c'est une pratique  
4 annuelle. C'est un...

5 R. Ça fait que là, je le sais pas, je peux pas  
6 répondre pour Sintra. C'est pas parce que j'en ai  
7 entendu parler que je sais qu'est-ce qu'ils font  
8 exactement à tous les jours, mais je sais qu'ils  
9 ont déjà fait ça puis...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[853]** Et quand vous dites que vous en avez entendu  
12 parler, est-ce que vous en avez entendu parler à la  
13 Commission ou vous en avez en...

14 R. Non, c'est que j'ai déjà... J'ai déjà entendu  
15 parler de ça dans l'industrie que quelqu'un, qu'il  
16 y a des gens qui allaient à la pêche.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. **[854]** Parce que dans l'industrie, ça jase un peu?

19 R. Bien, ça s'est parlé un peu.

20 Q. **[855]** Est-ce qu'il est arrivé à certaines  
21 personnes, est-ce que vous savez qui était invité  
22 par Sintra à ces...

23 R. Non, non, non.

24 Q. **[856]** Est-ce que, à votre sens, sans savoir avec  
25 précision, est-ce que ça visait aussi les DT du

1 MTQ?

2 R. Aucune idée.

3 Q. **[857]** Est-ce qu'il est déjà arrivé qu'un de ces  
4 individus-là, genre monsieur Fillion, vous dise  
5 « Coudonc, chez Maska, il y a pas de voyages? »

6 R. Non, jamais.

7 Q. **[858]** Personne vous a suggéré que ça serait une  
8 bonne idée de...

9 R. Jamais.

10 Q. **[859]** ... d'organiser ce genre de chose-là aussi.

11 R. Jamais.

12 (15:02:40)

13 Q. **[860]** Alors je ne sais pas, Madame la Présidente,  
14 si il y a des contre-interrogatoires finalement  
15 mais, moi, je n'ai plus de questions.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[861]** Sur un sujet totalement autre, vous avez dit  
18 de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille un  
19 (2001) que, là, vous avez fait de la collusion, de  
20 la compétition il en y avait moins. À partir de  
21 deux mille un (2001) il a commencé à y avoir plus  
22 de compétition. Est-ce que cette tendance à  
23 augmentation de la compétition a duré longtemps  
24 encore? Aujourd'hui, est-ce que vous pouvez dire  
25 qu'il y a une forme de centralisation du marché ou

1 c'est encore la très grande, beaucoup, il y a  
2 encore beaucoup, beaucoup de joueurs? On a un peu  
3 une impression d'une forme de concentration dans le  
4 marché présentement.

5 R. Bien un centre de concentration, c'est que le  
6 marché présentement, de un, il est, il y a le tiers  
7 des usines qui appartiennent à deux joueurs ça fait  
8 que ça, ils en contrôlent une bonne partie. L'autre  
9 chose, c'est que l'industrie, aujourd'hui, elle a  
10 une surcapacité de production. Pourquoi? Parce  
11 qu'on est rendus avec des usines plus performantes,  
12 plus grosses, plus productives mais tu as plus de  
13 capacité de produire mais tu as pas le marché pour.  
14 Mais, par contre, ça fait en sorte aussi que ça  
15 fait des investissements énormes puis ça coûte  
16 énormément cher d'entretien et d'administration.  
17 Parce que si tu prends une usine, si on prend  
18 l'exemple d'une usine, si elle produit pas, tu as  
19 des frais fixes, tu as de l'électricité, tu as du  
20 chauffage, tu as de l'amortissement, tu as du  
21 personnel qui est autour puis si elle produit pas,  
22 bien tu as une plus grosse administration que si  
23 c'était une petite machine, une petite usine. Ça  
24 fait que plus qu'on grossit les machines, ça fait  
25 en sorte qu'on est capables de réaliser des projets

1 dans des délais plus courts mais qu'on s'handicape  
2 de l'autre côté.

3 Q. **[862]** Est-ce que les pratiques de paiement du  
4 Ministère pouvaient, dans le fond, favoriser un peu  
5 les gros joueurs qui ont les reins financiers assez  
6 solides pour attendre l'argent?

7 R. Ça, c'est clair parce qu'on est rendus que le  
8 Ministère, ça prend six mois avant de se faire  
9 payer.

10 Q. **[863]** Six mois avant de se faire payer un travail  
11 que vous avez complété?

12 R. Il y a des parties de projets, oui, il y a des  
13 estimés progressifs qui se fait mais disons que le  
14 Ministère, plus que ça va, moins qu'il est pressé  
15 de faire ses paiements. Puis quand qu'on va entre  
16 autres pour le bitume, quand on va chercher un  
17 voyage de bitume que ça coûte quarante mille  
18 piastres (40 000 \$) puis que tu es trois mois, le  
19 printemps, avant de recevoir un chèque du  
20 Ministère, tu en as beaucoup des quarante mille  
21 piastres (40 000 \$) de rentrés dans les réservoirs  
22 puis les raffineries, eux-autres, il faut que tu  
23 paies à tous les mois. Il y en a même que c'est  
24 quinze (15) jours.

25 Q. **[864]** Est-ce que vous direz que ces pratiques de

1 paiement-là du Ministère qui fait qu'ils retardent  
2 les paiements le plus possible ça peut nuire à des  
3 petits joueurs dans le marché?

4 R. Bien présentement, selon moi, ça nuit et ça va  
5 nuire de plus en plus.

6 Q. **[865]** Et compte tenu que vous nous avez dit que  
7 quand il y a moins de joueurs c'est plus facile de  
8 faire de la collusion, est-ce que les pratiques de  
9 paiement du Ministère ne viennent pas  
10 tranquillement d'amener le contexte...

11 R. Bien, ça aussi.

12 Q. **[866]** ... de réduire le nombre de joueurs puis  
13 peut-être favoriser la collusion de par ces  
14 pratiques de paiement-là?

15 R. À un moment donné, effectivement, ça va venir que  
16 les petits joueurs vont avoir de la misère à avoir  
17 du financement.

18 Q. **[867]** C'est beau. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ça va? Est-ce que les parties ont des questions à  
21 poser?

22 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

23 Une seule, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Approchez-vous. Est-ce que les autres parties

1           auront des questions?

2           Me PIERRE HAMEL :

3           Non, Madame la Commissaire.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Merci Monsieur, Maître. Maître Houle?

6           Me DENIS HOULE :

7           Non, Madame.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           O.K.

10          CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-CLAUDE MICHON :

11         Q. **[868]** Alors bonjour.

12         R. Bonjour.

13         Q. **[869]** Je suis Marie-Claude Michon, je représente le  
14           ministère des Transports ou le Procureur général du  
15           Québec et j'aimerais revenir sur les informations  
16           dont vous avez fait mention lorsque vous discutez  
17           avec le directeur territorial de la Ville de  
18           Longueuil, ou plutôt du territoire de Longueuil.  
19           N'est-il pas exact que la programmation elle est  
20           connue annuellement et normalement elle est  
21           publique autour du mois de février?

22         R. Elle est...

23         Q. **[870]** Elle est disponible aux entrepreneurs, n'est-  
24           ce pas?

25         R. Pas nécessairement. C'est la... La programmation

1 est connue après publication des, par les ministres  
2 ou les sous-ministres.

3 Q. [871] Voilà. Et donc ça vous donne une idée des  
4 projets qui sont envisagés pour l'année.

5 R. Et voilà.

6 Q. [872] Mais vous ne connaissez peut-être pas  
7 l'échéance prévue ou envisagée par la direction  
8 territoriale, est-ce que c'est exact?

9 R. Oui, c'est ça.

10 Q. [873] Et lorsque vous vous adressez au directeur  
11 territorial où vous l'avez fait par le passé,  
12 c'était dans l'optique d'aller chercher une idée de  
13 grandeur quant à l'échéancier envisagé par la  
14 direction territoriale.

15 R. Avoir... avoir un peu... c'est question de  
16 planification, t'sais. Si on prend un exemple, je  
17 vais vous donner l'exemple de l'an passé. L'an  
18 passé, on a soumissionné, on a commencé à  
19 soumissionner des projets pour le ministère... au  
20 ministère des Transports au mois de février qu'on a  
21 commencé à soumissionner. Février, mars, avril,  
22 mai, on avait aucun projet. Au mois de mai, même  
23 fin mai, il y a eu de la pression qui s'est faite  
24 auprès du ministère parce que personne travaillait,  
25 là, les équipements étaient tous dans la cour puis,

1 t'sais, la température était... était propice, mais  
2 personne travaillait. Au mois de juin... on a fait  
3 de la pression, il y a eu... en tout cas, il faut  
4 croire que notre... notre demande a été écoutée.  
5 Puis quand je dis « notre demande », c'est  
6 l'industrie, mais ils ont lâché tous les... ils ont  
7 fait partir tous les projets dans la même semaine.

8 Q. **[874]** Bon.

9 R. Comment tu fais pour réaliser tous les projets en  
10 même temps? Puis, là, t'as ton délai qui part, là,  
11 t'as ton délai... ton délai d'exécution, ton délai  
12 court qui commence... qui commence au moment où  
13 est-ce qu'ils t'envoient le... le... le contrat,  
14 mais ils te les envoient tout en même temps.  
15 Comment tu fais pour tous les réaliser?

16 Q. **[875]** Bon. Mais, dans les années où on parle de  
17 relations, de bonnes relations avec la direction  
18 territoriale, c'était pour éviter ces situations-  
19 là, non?

20 R. Bon. Dans ces années-là, justement, le directeur...  
21 le directeur territorial, le directeur de la DT,  
22 bien, lui, dans le temps il avait un peu de... un  
23 peu de pouvoir là-dessus en disant « bon, bien, on  
24 va t'en laisser partie deux mettons pour le mois de  
25 mai. On va t'en faire partir deux pour le mois de

1           juin, deux pour le mois de juillet. » Ça fait que  
2           pour nous, ça nous permettait de planifier nos  
3           équipements, planifier notre monde, planifier nos  
4           cédules puis de travailler dans des conditions  
5           aussi qui ressemblent à des conditions parce que,  
6           là, on travaille pas, on travaille pas, puis quand  
7           on commence, il faudrait travailler vingt-quatre  
8           (24) heures par jour, puis sept jours par semaine.

9           Q. **[876]** Quand vous dites « on va en laisser partir »  
10           ou on essaie de vous donner une idée de grandeur du  
11           mois dans lequel l'appel d'offres va avoir lieu et  
12           non pas à qui on va donner le contrat, n'est-ce  
13           pas?

14           R. Non, non, mais, moi, je parle des contrats qui...  
15           qui sont octroyés, là.

16           Q. **[877]** Mais, alors on vous dit à quel moment l'appel  
17           d'offres va...

18           R. Non, pas l'appel d'offres, c'est que...

19           Q. **[878]** Où qu'on va octroyer le contrat.

20           R. Que les... les contrats sont... les contrats sont  
21           soumissionnés...

22           Q. **[879]** Vont débiter.

23           R. ... qu'on est adjudé les plus bas  
24           soumissionnaires...

25           Q. **[880]** Très bien.

1 R. ... mais qu'ils vont... qu'ils vont donner le O.K.  
2 pour l'exécution.

3 Q. **[881]** Alors, vous avez déjà été reconnu comme un  
4 soumissionnaire le plus bas conforme à qui on  
5 octroie le marché, le contrat...

6 R. Eh! Voilà.

7 Q. **[882]** ... mais on n'a pas encore une date précise.

8 R. Eh! Voilà. On sait pas quand on va le faire, quand  
9 on va le réaliser.

10 Q. **[883]** Pour ce qui est des cadeaux ou des relations  
11 que vous avez entretenues, on n'a pas parlé  
12 d'année, mais vous nous avez dit « c'est terminé,  
13 on n'a plus de contact aujourd'hui avec la  
14 direction territoriale. »

15 R. Ah! Ça fait... ça fait... ça fait...

16 Q. **[884]** Ça fait combien de temps de ça?

17 R. Ça fait deux, trois ans, là, depuis l'histoire de  
18 la Commission qui est commencée, là, tout le  
19 monde... tout le monde... tout le monde est  
20 craintif, tout le monde a peur de tout, puis...

21 Q. **[885]** Je n'ai plus de question. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Alors, nous allons prendre... Merci  
24 beaucoup, Monsieur Daunais. Alors, nous allons  
25 prendre la pause maintenant.

1 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 (15:34:17)

5 M. GUY DESROSIERS :

6 Bonjour.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour. Monsieur Desrosiers. Bonjour, Maître

9 LeBel.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Bonjour, Madame la Présidente. Peut-être procéder à

12 l'assermentation du témoin, je pourrai vous

13 indiquer par la suite ce qui va se passer pour le

14 restant de l'après-midi, s'il vous plaît.

15

16

17

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième  
2 (14e) jour du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY DESROSIERS, comptable professionnel agréé,  
7 analyste et enquêteur à la Commission

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

12 Alors, Madame la Présidente, nous allons commencer  
13 le témoignage de monsieur Desrosiers qui a déjà  
14 d'ailleurs témoigné devant la Commission dans le  
15 cadre de la Ville de Montréal, entre autres. Et je  
16 vais vous demander peut-être de pouvoir ajourner à  
17 quatre heures trente (16 h 30). J'ai des  
18 vérifications à faire et un témoin à rencontrer qui  
19 sera essentiel pour la poursuite du témoignage,  
20 donc si vous me permettez, j'ai un rendez-vous avec  
21 lui plus tard.

22 Q. [886] Monsieur Desrosiers, donc comme je l'ai  
23 annoncé, vous avez déjà témoigné. Vous êtes  
24 présentement analyste et vous travaillez pour la  
25 Commission, c'est exact?

1 R. Oui.

2 Q. **[887]** Peut-être brièvement parce qu'on en a déjà  
3 fait le tour, mais nous donner un petit peu votre  
4 background et nous expliquer un peu quel est votre  
5 parcours professionnel qui vous a amené, là, à  
6 travailler pour la Commission, mais rapidement,  
7 s'il vous plaît.

8 R. Oui. Alors, je suis diplômé en administration de  
9 l'Université Laval. J'ai aussi un diplôme en étude  
10 supérieure spécialisée en administration publique  
11 de l'ENAP. Puis, je suis membre de l'Ordre des  
12 comptables agréés depuis mil neuf cent quatre-  
13 vingt-onze (1991), maintenant l'Ordre des  
14 comptables professionnels agréés. J'ai travaillé  
15 pour le réseau KPMG pendant quatre ans. Ensuite,  
16 j'ai travaillé pour la Fédération des Caisses  
17 populaires acadiennes, toujours... j'ai commencé,  
18 là, pour KPMG en vérification et pour les Caisses  
19 populaires, j'étais aussi en vérification.

20 Ensuite, je suis passé au vérificateur  
21 général du Québec, là, de deux mille à deux mille  
22 douze (2000-2012), toujours en vérification. Et  
23 depuis avril deux mille douze (2012) à la  
24 Commission, mais prêté par la Direction de la  
25 vérification interne et des enquêtes

1 administratives du ministère de l'Emploi et de la  
2 Solidarité sociale.

3 Q. **[888]** O.K. Donc, je comprends que vous avez  
4 travaillé dans le domaine de la vérification, là,  
5 pendant plusieurs années jusqu'à votre arrivée à la  
6 Commission comme analyste enquêteur, c'est exact?

7 R. C'est en plein ça.

8 Q. **[889]** O.K. Donc, dans le cadre de vos fonctions à  
9 la Commission et, entre autres, toujours dans le  
10 domaine de la vérification, je comprends qu'on vous  
11 a donné la mission d'étudier plusieurs rapports.  
12 Vous avez reçu une commande à quel effet, Monsieur  
13 Desrosiers?

14 R. Bien, en fait... en fait, pour faire un petit peu  
15 un parallèle à ce qu'on a fait l'année passée, là,  
16 pour la Ville de Montréal, c'est de prendre  
17 connaissance, là, de rapports de vérification qui  
18 avaient été faits, là, dans ce cas-là, sur le  
19 ministère des Transports au fil des années, là.  
20 Puis on a reculé le plus vieux que... que j'ai  
21 regardé, là, remontait aux alentours de quatre-  
22 vingt-quatorze (94), là.

23 Q. **[890]** O.K. Donc, on vous a donné, je comprends,  
24 beaucoup de rapports qui émanent du ministère des  
25 Transports. Quel type de rapports est-ce qu'il

1 s'agissait, de façon générale, puis on va regarder  
2 ceux que vous avez retenus et pourquoi.

3 R. En fait, la plupart des rapports venaient de la  
4 Direction des vérifications internes du ministère  
5 des Transports. J'en avais aussi du Vérificateur  
6 général du Québec, j'en avais de consultants, que  
7 ce soit Raymond Chabot Grant Thornton, j'en avais  
8 de KPMG Secor, j'en avais de Samson Bélair Deloitte  
9 et Touche.

10 Q. **[891]** O.K. Et vous avez donc examiné à peu près une  
11 soixantaine de rapports si je me trompe pas.

12 R. Si on parle de rapports de vérification, là...  
13 parce que j'ai arrêté de compter à soixante (60),  
14 là, mais disons ça devait être autour de soixante-  
15 quinze (75), là, comme ordre de grandeur, là,  
16 c'est... c'est pas mal...

17 Q. **[892]** O.K. Et comme vous l'avez dit tantôt, c'est  
18 des rapports s'échelonnaient à peu près de mil neuf  
19 cent quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-quinze  
20 (1994-95) jusqu'à nos jours, si on veut.

21 R. Oui.

22 Q. **[893]** O.K. Et tous étaient en relation avec le  
23 ministère des Transports du Québec...

24 R. Oui.

25 Q. **[894]** ... de près ou de loin. Je comprends de ces

1           rapports-là, vous en avez retenu une dizaine, on va  
2           les examiner tantôt, mais je comprends également  
3           que, après analyse effectuée de ces rapports-là,  
4           vous avez... vous avez relevé certains thèmes  
5           récurrents à l'intérieur de ces rapports-là. Quels  
6           sont-ils? Et c'est des thèmes qui vont formater ou,  
7           en tout cas, selon lesquels on va présenter les  
8           rapports qu'on a retenus, c'est exact?

9           R. Oui.

10          Q. **[895]** O.K. Alors, quels sont-ils ces thèmes-là?

11          R. En fait, les principaux thèmes que j'ai retenus,  
12          c'est tout ce qui concernait l'expertise, là, au  
13          ministère des Transports. Ensuite, il y avait les  
14          estimés, le suivi des contrats et, ça, ça englobe à  
15          la fois la surveillance de chantier et l'évaluation  
16          de rendement des fournisseurs, ainsi que les  
17          avenants. Puis j'ai aussi d'autres éléments, là, un  
18          petit peu en vrac, là, que j'ai ramassés qui  
19          seraient d'intérêt, là, pour... qui sont en lien  
20          avec le mandat de la Commission, là.

21          Q. **[896]** O.K. Je comprends que pour chacun de ces  
22          thèmes-là, le but de la présentation qu'on va faire  
23          ensemble aujourd'hui et qu'on va poursuivre demain,  
24          c'est de dégager, là, les principaux constats et  
25          les recommandations qui ont été faits en lien avec

1 le mandat de la Commission particulièrement par  
2 rapport aux rapports que vous avez analysés, c'est  
3 exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[897]** O.K. Et on va pouvoir passer au travers  
6 chacun de ces thèmes-là et voir ce qui se dégageait  
7 dans ces rapports-là, les recommandations et le  
8 suivi qui a pu en être fait si on est capable, si  
9 on a été capable de le savoir, c'est exact?

10 R. C'est ça. Puis ça permet de voir leur évolution  
11 dans le temps entre les premiers rapports où on en  
12 parle et jusqu'au dernier.

13 Q. **[898]** O.K. Sur la dizaine de rapports retenus, je  
14 comprends que ce sont des rapports qui étaient, dix  
15 (10) sur soixante (60), disons-le de cette façon-  
16 là, peut-être soixante-dix (70), vous avez retenu  
17 les rapports qui étaient en lien avec le mandat de  
18 la Commission pour la période visée de notre  
19 mandat, c'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[899]** O.K. Juste rapidement les autres rapports  
22 pouvaient avoir... porter sur quels sujets juste  
23 pour nous donner une idée générale, là?

24 R. Il y en a qui parlaient de gestion en général, il y  
25 en a qui étaient très techniques, mais qui ne

1           parlaient pas de gestion contractuelle, puis moi  
2           c'était... c'était donc...

3       Q. **[900]** Votre mandat?

4       R. C'est ça, l'intérêt principal était recherché,  
5           était de rechercher ceux qui parlaient de gestion  
6           contractuelle. Quand ça parlait seulement de  
7           gestion comme telle, disons ceux-là je les  
8           écartais, puis il y en a qui étaient... il y en a  
9           plusieurs aussi qui portaient sur des... des  
10          demandes disons des vérifications dans le cadre  
11          d'entente fédérale/provinciale ou à ce moment-là  
12          c'était très précis, mais qui n'avaient rien à voir  
13          avec le travail qu'on a à faire ici.

14       Q. **[901]** O.K. Et on rappellera naturellement que le  
15          travail de la Commission, entre autres, par rapport  
16          au ministère des Transports c'est d'examiner  
17          l'octroi des contrats, la gestion et les facteurs  
18          possibles de collusion et de corruption en rapport  
19          avec cet... ces octrois de contrat-là, c'est exact?

20       R. Oui.

21       Q. **[902]** Et ce sont... les thèmes que vous avez  
22          dégagés, ce sont des thèmes qui pouvaient je pense  
23          par rapport à votre analyse donner peut-être  
24          ouverture à ces stratagèmes ou pouvaient soulever  
25          des drapeaux rouges par rapport à cet... à ce

1 processus-là, c'est exact?

2 R. Oui. En fait, c'est des facteurs de risque...

3 Q. **[903]** O.K.

4 R. ... qui pourraient mener à de la collusion, à de la  
5 corruption.

6 Q. **[904]** O.K. Est-ce que... est-ce qu'à la lecture des  
7 rapports rapidement, est-ce qu'on constate que ce  
8 sont des problèmes qui se sont quand même perpétués  
9 sur plusieurs années?

10 R. Oui.

11 Q. **[905]** O.K. Malgré les certains constats à travers  
12 lesquels on va passer, c'est exact?

13 R. C'est en plein ça.

14 Q. **[906]** O.K. Peut-être juste pour continuer la mise  
15 en place de votre témoignage et expliquer un peu  
16 comment on va fonctionner dans l'analyse des  
17 différents rapports, Madame la Présidente, Monsieur  
18 le Commissaire, vous avez retenu je l'ai dit une  
19 dizaine de rapports. J'aimerais ça peut-être qu'on  
20 les nomme un par un, simplement pour expliquer  
21 quels sont ces rapports, ils proviennent d'où et  
22 quel était l'objectif poursuivi dans ces rapports-  
23 là et par la suite on pourra peut-être expliquer de  
24 quelle façon on va procéder pour en discuter et  
25 discuter des différents constats et recommandations

1 qu'on retrouve dans ces rapports. D'accord?

2 R. Oui.

3 Q. **[907]** Alors, je comprends que ces rapports-là donc  
4 sur la période de quinze ans vont permettre, vont  
5 nous permettre au fil de votre présentation de voir  
6 l'évolution des constats et des recommandations sur  
7 les cinq thèmes que vous avez dégagés de vos  
8 lectures, c'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[908]** O.K. Et si on parle du premier rapport et,  
11 là, j'y vais dans un ordre que je vous dirais qui  
12 est pas... qui est pas typique de ce qu'on va faire  
13 comme présentation. Si on parle du rapport qui  
14 s'intitule Surveillance des contrats de  
15 construction en DT, mandat 221, et caetera.  
16 Expliquez-moi un peu quel était ce rapport-là, qui  
17 l'a fait, puis son objet?

18 R. En fait, le titre complet du rapport c'est  
19 Surveillance des contrats de construction en DT, DT  
20 voulant dire direction territoriale. C'est un  
21 mandat qui a été fait, qui a été publié en novembre  
22 deux mille deux (2002) par la direction de la  
23 vérification interne et de l'évaluation de  
24 programme du ministère des Transports. Ce  
25 rapport...

1 Q. **[909]** Êtes-vous capable peut-être, Monsieur  
2 Desrosiers, pour fins de compréhension, m'expliquer  
3 un peu la vérification interne du ministère des  
4 Transports, quel est son rôle, c'est différent du  
5 vérificateur général, c'est interne au ministère,  
6 c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[910]** De qui reçoit-elle ses mandats, de quelle  
9 façon ça fonctionne juste pour qu'on prenne, qu'on  
10 comprenne la dynamique, puis je pense que ça va  
11 être important dans la suite de votre témoignage  
12 pour expliquer ce qui peut s'être fait ou non par  
13 rapport aux recommandations?

14 R. En fait la direction...

15 Q. **[911]** Je vais vous demander peut-être, Madame...  
16 Madame Blanchette, je m'en excuse, puis pour la fin  
17 de mes collègues aussi, à l'onglet 11, nous en  
18 sommes à la troisième diapositive d'une  
19 présentation qui sera naturellement déposée à la  
20 fin, Madame la Présidente. Je vous remercie.  
21 Excusez-moi.

22 R. Si on revient à la direction de la vérification  
23 interne. Tout comme dans... en fait dans la plupart  
24 des organismes et ministères, la direction de la  
25 vérification interne relève du sous-ministre ou du

1 plus haut dirigeant et il y a aussi le comité de  
2 vérification, là, à qui la direction rend compte de  
3 ses activités. Et si on parle du comité de  
4 vérification, il est présidé par le sous-ministre  
5 dans le cas, là, du ministère des Transports. Et la  
6 direction actuellement compte environ une vingtaine  
7 de personnes, dont, je crois, il y en a trois ou  
8 quatre qui sont spécifiquement en évaluation de  
9 programme, les autres sont en vérification interne.

10 La vérification interne au ministère des  
11 Transports il y en a au central et il y en a qui  
12 sont déployées dans les directions territoriales.  
13 Le Ministère compte quatorze (14) directions  
14 territoriales et actuellement, il y en a treize  
15 (13) qui ont un vérificateur interne sur place ou  
16 du moins qui sont desservies, là. Il y en a une qui  
17 n'a pas, en fait qui n'a pas de vérificateur  
18 interne, là. Je crois que c'est la direction  
19 territoriale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

20 Q. [912] Dans cette décentralisation-là, est-ce que  
21 tous ces vérificateurs internes là se rapportent à  
22 un vérificateur central? De quelle façon  
23 l'information est-elle acheminée vers les hautes  
24 sphères du Ministère à ce moment-là?

25 R. Tous ceux qui sont déployés dans les directions

1           territoriales relèvent de la directrice de la  
2           vérification interne qui elle est au central, là.

3       Q. **[913]** Qui elle est au central. Et à ce moment-là,  
4           quand un tel rapport, si on prend par exemple le  
5           premier rapport qu'on est en train d'adresser et  
6           qu'on va élaborer un peu plus, là, est-ce que ce  
7           rapport-là, il est remis à qui? Qui est au courant  
8           des constats des recommandations qui sont faites  
9           dans ces rapports-là à l'interne habituellement?

10       R. En fait, ces rapports-là, normalement sont adressés  
11           aussi aux directions qui sont visitées, là par les,  
12           qui sont vérifiées, là, qui font l'objet de la  
13           vérification, qui sont visitées, là, par les  
14           vérificateurs internes et le rapport comme tel est  
15           remis au comité de vérification, donc le sous-  
16           ministre et ceux qui sont sur le comité, là, en ont  
17           une copie, là.

18       Q. **[914]** O.K. Donc c'est des rapports qui ont quand  
19           même une certaine circulation à l'intérieur du  
20           Ministère?

21       R. Oui puis non parce qu'il y en a qui ont été, je  
22           dirais de, qui ont circulé de façon plus  
23           restreinte, là, qui avaient... qui portaient  
24           l'estampe « confidentielle », là, mais ça demeure,  
25           là, comme le nom l'indique, là, « interne »...

- 1 Q. **[915]** Donc ça...
- 2 R. ... contrairement au vérificateur-général du Québec  
3 qui rend public tous ses rapports.
- 4 Q. **[916]** Et qui est externe au Ministère à ce moment-  
5 là, là. Ça c'est vraiment une vérification qui est  
6 faite à l'interne?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[917]** O.K. Donc celui sur la surveillance, j'ai  
9 fait une parenthèse en souvenir de mon collègue,  
10 alors si on parle de la surveillance des contrats  
11 de constructions en DT, ce rapport-là a été, de  
12 quelle façon est-ce qu'on peut commander un tel  
13 rapport? Est-ce que c'est un mandat qui est  
14 spontané? Est-ce que quelqu'un le demande?
- 15 R. La direction de la vérification interne peut  
16 toujours proposer des sujets. Il y en a qui sont  
17 proposés par le comité de vérification. Il y en a  
18 qui peuvent être faits à la demande... Il y en a un  
19 entre autres, on a un cas où c'est un directeur  
20 territorial qui a demandé de faire un travail, là,  
21 spécifique sur un sujet. Ça peut venir de plaintes,  
22 ça peut venir de différentes sources, là.
- 23 Q. **[918]** Et le vérificateur interne, lui est-ce qu'il  
24 a le mandat de lui-même spontanément décider de  
25 faire un rapport sur un sujet donné s'il a ces

1 informations-là ou s'il pense qu'il y a une  
2 problématique à adresser?

3 R. Il peut mais la programmation, je dirais, de la  
4 direction est toujours approuvée par le comité de  
5 vérification interne. Ça fait que le comité peut  
6 déterminer, là, quelles sont les priorités de la  
7 direction, là.

8 Q. **[919]** Le rapport particulier, de quel on parle?  
9 Est-ce que vous savez de quelle façon ce rapport-là  
10 a été amené, là, sur la table, a été fait? Pourquoi  
11 il a été fait? La provenance, qui a demandé... qui  
12 a fait la commande? Est-ce que vous connaissez  
13 l'origine du rapport?

14 R. On parle...

15 Q. **[920]** Celui sur la surveillance des contrats de  
16 construction.

17 R. Le rapport, j'ai pas l'origine, là, mais ce que je  
18 sais c'est que, en tout cas, je peux vous expliquer  
19 un petit peu la portée, là, de ce rapport-là. Ce  
20 rapport-là portait sur les contrats de construction  
21 de dix mille (10 000 \$) et plus puis on  
22 s'attardait, là, à trois phases du processus  
23 d'acquisition, là, qui ont été à l'étude; c'était  
24 le suivi de l'exécution, l'évaluation des produits  
25 et services rendus ainsi que l'apprentissage et

1 l'analyse des tendances.

2 Q. **[921]** O.K. Si on parle le prochain rapport que vous  
3 avez retenu de vos lectures et que naturellement,  
4 parce qu'il est en lien avec notre mandat comme  
5 vous l'avez expliqué, celui sur l'utilisation des  
6 systèmes de gestion. Je vais vous laisser aller,  
7 là.

8 R. Juste pour revenir au premier, là. Pour vous donner  
9 une idée, ça a été fait dans quatre directions  
10 territoriales puis il y avait trente-six (36)  
11 contrats qui avaient été examinés puis les quatre  
12 directions territoriales qui étaient... qui avaient  
13 été visitées, c'était l'est de la Montérégie,  
14 l'Estrie, Laurentides-Lanaudière ainsi que  
15 Mauricie-Centre-du-Québec.

16 Q. **[922]** Parfait. Alors si on passe au second rapport  
17 sur votre liste.

18 R. Alors le deuxième, c'était l'« Utilisation du  
19 système de gestion des chaussées dans les  
20 directions générales et territoriales ». C'est un  
21 rapport qui a été publié en octobre deux mille  
22 quatre (2004). Le système de gestion a été mis en  
23 place en novembre quatre-vingt-dix-neuf (1999) et  
24 ça, ça découlait d'une recommandation du  
25 vérificateur général datant de mil neuf cent

1 quatre-vingt-quinze - mil neuf cent quatre-vingt-  
2 seize (1995-1996) et le but du mandat était de  
3 dégager une image ministérielle quant à  
4 l'utilisation du système. On voulait voir où est-ce  
5 qu'on en était, là, parce que dans les directions  
6 territoriales, c'est décentralisé et chacun avance  
7 un petit peu de façon différente, là.

8 Q. **[923]** O.K. Troisième rapport que vous avez retenu  
9 pour les fins de votre présentation puis l'analyse  
10 qu'on en fera.

11 R. Celui-là est intitulé « Examen des demandes de  
12 paiement relatives au contrat de réfection de  
13 l'autoroute 40, direction est, entre le boulevard  
14 des Sources et l'autoroute 520 ». C'est un mandat  
15 très précis, là puis...

16 Q. **[924]** Qui a toujours été exécuté par le  
17 vérificateur interne? Est-ce que...?

18 R. Oui

19 Q. **[925]** Oui? O.K.

20 R. Oui. Quand vous voyez, là, des VIEP, là, c'est la  
21 direction de la vérification interne du ministère  
22 des Transports.

23 Q. **[926]** Parfait.

24 R. Puis celui-là a été fait, quand je disais tantôt  
25 qu'on avait un cas qui avait été demandé par un

1 directeur territorial, c'est ce cas-là où le  
2 directeur territorial qui était monsieur Henri  
3 Gilbert a demandé, en fait, je pense que ça a passé  
4 par le comité de vérification mais cela a atterri  
5 dans la cour de la Direction de la vérification  
6 interne d'aller voir qu'est-ce qui se passait au  
7 niveau des paiements dans ce contrat-là.

8 Q. **[927]** O.K. Est-ce que, peut-être que vous l'avez  
9 dit, je m'en excuse, mais les deux premiers  
10 rapports, est-ce qu'ils étaient à diffusion  
11 régulière ou ils étaient classés confidentiels,  
12 celui sur la surveillance des contrats et celui sur  
13 l'utilisation des systèmes de gestion.

14 R. En fait, les...

15 Q. **[928]** Les deux...

16 R. Ces rapports-là, il y a pas de mention  
17 confidentielle mais...

18 Q. **[929]** Particulière et le troisième rapport,  
19 l'examen des demandes de paiement relatives aux  
20 contrats de réfection, est-ce que c'est un contrat  
21 qui, à votre avis, un rapport qui était à diffusion  
22 plus restreinte?

23 R. Ça demeurait à l'interne mais il y avait pas de  
24 mention confidentielle sur celui-là.

25 Q. **[930]** Toujours à l'interne, parfait.

1 R. Oui.

2 Q. **[931]** Alors le rapport suivant que vous avez retenu  
3 c'est celui qui s'intitule vérification du  
4 processus d'acquisition entre autres, je vais vous  
5 laisser élaborer un peu sur ce qu'il est.

6 R. Oui. Alors le titre exact c'est « Vérification du  
7 processus d'acquisition et de gestion des contrats  
8 au ministère des Transports du Québec ». Celui-là  
9 et le prochain, parce qu'il y en a deux semblables,  
10 c'est des demandes du Secrétariat du Conseil du  
11 Trésor, c'est qu'à l'époque on voulait voir,  
12 justement, on voulait avoir une vérification des  
13 processus et la demande du Secrétariat du Conseil  
14 du Trésor, à l'origine, visait quelques organismes  
15 et le ministère des Transports n'était pas là-  
16 dedans et le ministère des Transports a été pro-  
17 actif dans ce cas-là, avait commencé les travaux  
18 avant que le Secrétariat lui demande mais l'année  
19 suivante, le Secrétariat lui a demandé alors il y a  
20 eu une étude qui a été faite en deux mille cinq  
21 (2005) qui portait sur le volet numéro 1 qui était  
22 les contrats de services professionnels. Ça, on  
23 s'attardait aux contrats de plus de cinq mille  
24 dollars (5000 \$) qui avaient été émis au cours de  
25 la période du premier (1<sup>er</sup>) avril deux mille trois

1 (2003) au trente et un (31) mars deux mille quatre  
2 (2004). Puis ce qu'il faut dire aussi c'est que les  
3 ministères sont responsables d'effectuer une  
4 vérification des contrats conclus au cours d'un  
5 exercice financier alors c'est pour ça que le  
6 Conseil du Trésor leur demandait une reddition de  
7 comptes là-dessus.

8 Q. **[932]** Par rapport à cette responsabilité-là entre  
9 autres et le volet 2 a été exécuté en deux mille  
10 six (2006) puis, lui, je comprends qu'il portait  
11 sur un autre aspect, le premier étant sur les  
12 services professionnels, le volet 2 était plus  
13 particulièrement sur quel aspect?

14 R. Le volet 2, si on va à la diapositive suivante,  
15 lui, portait sur les contrats de construction  
16 spécifiquement. Et ces deux rapports-là ont été  
17 faits par Raymond Chabot Grant Thornton pour le  
18 bénéfice du, en fait, pour le Secrétariat du  
19 Conseil du Trésor.

20 Q. **[933]** O.K. Si on parle du contrat suivant qui est  
21 toujours, bien qui est fait lui aussi, si je  
22 comprends bien, par le vérificateur interne,  
23 avenant au contrat, de quoi il s'agit exactement?

24 R. Alors le suivant c'est intitulé précisément  
25 « L'avenue au contrat... », « Avenant au

1 contrat... » c'est-à-dire « ... ouvrage imprévu et  
2 enrobé bitumineux à prix tarifés », ça a été fait  
3 par la Direction de la vérification interne, ça a  
4 été publié en juin deux mille six (2006).

5 La portée était sur les contrats de  
6 construction et d'enrobé bitumineux de cinquante  
7 mille (50 000) et plus qui étaient terminés au  
8 cours de l'exercice financier deux mille quatre-  
9 deux mille cinq (2004-2005) puis les travaux  
10 avaient été réalisés en janvier-février deux mille  
11 six (2006) puis il y avait quatre directions  
12 territoriales qui ont été retenues. Il y a Bas-  
13 Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, qui  
14 comptent pour une, Chaudière-Appalaches,  
15 Laurentides-Lanaudière et Estrie. Il y a un  
16 échantillon de quarante-huit (48) contrats qui  
17 avait été pris et il y avait vingt-neuf (29)  
18 contrats de construction et dix-neuf (19) contrats  
19 d'enrobé bitumineux pour faire le travail puis,  
20 parmi ces contrats, il y avait cent vingt-huit  
21 (128) avenants, quatre-vingt-dix-neuf (99) relatifs  
22 à des contrats de construction puis vingt-neuf (29)  
23 à des contrats d'enrobé bitumineux à prix tarifés.

24 Q. [934] Parfait. Je comprends que, là, on commence à  
25 évoluer au fil des années, on est partis de deux

1 mille deux (2002), on est rendus à des contrats qui  
2 nous intéressent au niveau de deux mille six  
3 (2006), le prochain est en deux mille huit (2008),  
4 de quoi est-ce qu'il s'agit?

5 R. Celui-là est un, est intitulé « Vérification de  
6 suivi de la vérification du processus d'acquisition  
7 et de gestion des contrats ». Ça a été réalisé par  
8 Raymond Chabot Grant Thornton, c'est le suivi, en  
9 fait, des deux rapports qu'on a présentés un petit  
10 peu plus haut, volet 1, volet 2 puis il y avait  
11 aussi un volet 3 mais le volet 3 je ne l'ai pas  
12 conservé parce que ça parlait principalement, en  
13 fait, il portait sur les services auxiliaires qui  
14 étaient le déneigement puis qui est hors de notre  
15 mandat, mais ça faisait un suivi des  
16 recommandations qui avaient été faites dans ces  
17 rapports-là.

18 Q. **[935]** Quand vous parlez de suivi, monsieur  
19 Desrosiers, est-ce que vous voulez dire qu'à ce  
20 moment-là on a regardé les constats ou les  
21 recommandations qui avaient été faites dans les  
22 rapports précédents puis on regarde si  
23 effectivement ça a été appliqué?

24 R. En fait, ce qu'on voulait voir c'était la mise en  
25 oeuvre des recommandations et il y en avait, pour

1 les volets 1, 2 et 3, si on parle de services  
2 professionnels, construction puis le troisième qui  
3 était les services auxiliaires, il y avait  
4 soixante-six (66) recommandations en tout, il y en  
5 avait vingt-quatre (24) qui étaient mis en oeuvre,  
6 quatre qui étaient sur le point de l'être, on avait  
7 quatre qui n'étaient pas mis en oeuvre. Il y avait  
8 dix-sept (17) actions pour lesquelles ça répondait  
9 pas ou partiellement aux fins recherchées. Il y en  
10 avait huit où aucune action n'était identifiée par  
11 les directions générales. Et il y en avait neuf qui  
12 n'ont pas fait l'objet de suivi parce que ce  
13 n'était plus applicable, il y avait eu des  
14 changements dans la réglementation, dans les  
15 directives, tout ça, ça fait, à ce moment-là, le  
16 suivi devient caduque.

17 Q. [936] O.K. Parfait. Si on parle du prochain  
18 rapport, celui de deux mille neuf (2009) qui est  
19 toujours de la vérification interne, celui d'examen  
20 global du processus de gestion des chantiers de  
21 construction, de quoi il s'agit exactement?

22 R. En tout cas, le rapport est intitulé précisément  
23 Examen global du processus de gestion des chantiers  
24 de construction, la version qu'on a c'est un projet  
25 de rapport, puis quand on parle de projet au

1           ministère des Transports c'est la version finale.

2       Q. **[937]** Ça s'intitule projet de rapport, mais il faut  
3           pas penser que c'est un projet, c'est une version  
4           finale...

5       R. Non.

6       Q. **[938]** ...c'est ça que je comprends?

7       R. Non, c'est la version finale, il y a...

8           Me MARIE-CLAUDE MICHON :

9           Madame la Présidente, à ce sujet-là on a transmis  
10          hier la version finale du document qui comporte,  
11          qui s'intitule le mandat de vérification 329,  
12          alors, il est à la disposition de la Commission. On  
13          comprend que les demandes de la Commission et le  
14          moment où on fait entendre monsieur Desrosiers  
15          était très, très rapproché, mais il est à la  
16          disposition de la Commission.

17          Me SONIA LeBEL :

18       Q. **[939]** La Commission a fait des demandes il y a bien  
19          longtemps, mais pour les fins de la discussion que  
20          ma collègue entreprend, je pense que vous avez fait  
21          la comparaison entre le document qu'on a reçu de ma  
22          collègue et celui que vous aviez en votre  
23          possession, Monsieur Desrosiers?

24       R. En fait, le rapport qui nous avait été transmis, il  
25          faut bien éclaircir les choses, c'est qu'on a eu un

1 premier rapport qui nous a été transmis et c'était  
2 le rapport d'étude préliminaire, le rapport d'étude  
3 préliminaire, en vérification, c'est le rapport qui  
4 équivaut en fait au devis de la vérification. Il  
5 présente les objectifs, les critères.

6 Q. **[940]** C'est le mandat si on veut?

7 R. C'est ça. Mais il y a pas de conclusion.

8 Q. **[941]** Non?

9 R. Parce que le travail est pas encore réalisé, on le  
10 fait avant. Puis le rapport final est intitulé  
11 Projet de rapport puis l'information que moi j'ai  
12 obtenue du ministère des Transports c'est que  
13 maintenant il y a plusieurs rapports de  
14 vérification interne qui portent toujours l'étampe  
15 Projet.

16 Q. **[942]** O.K. De toute façon ma collègue serait à même  
17 peut-être de voir avec vous, mais je comprends  
18 qu'on a fait les vérifications puis pour vous il  
19 s'agit d'un rapport final. C'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[943]** Merci. Alors, prochain rapport s'il vous  
22 plaît, la gestion de contrats présentant les  
23 situations à risque?

24 R. Mais juste pour le présenter.

25 Q. **[944]** Oui, allez-y?

1 R. Parce qu'on a parlé de plein de choses, sauf du  
2 contenu.

3 Q. [945] Vous avez tout à fait raison?

4 R. Sauf du contenu.

5 Q. [946] Désolée?

6 R. Mais ce rapport-là sur l'examen global du processus  
7 de gestion des chantiers est une demande du comité  
8 de vérification et ça suivait le mandat sur les  
9 ouvrages imprévus et enrobés bitumineux. Il y avait  
10 une direction à l'époque qui était la direction  
11 générale Québec et Est qui avait le mandat de  
12 proposer un mécanisme d'analyse des avenants dans  
13 le but d'en diminuer le nombre. Alors, c'était déjà  
14 une préoccupation à l'époque et il y avait la  
15 direction générale infrastructure et technologie  
16 qui avait le mandat de réviser le guide de  
17 surveillance chantier d'infrastructure de transport  
18 en matière d'engagement budgétaire. Ça fait que  
19 c'est des travaux, là, qui se faisaient en  
20 parallèle, qui correspondaient, là, aux  
21 préoccupations du comité de vérification puis le  
22 but de ce... du rapport sur l'examen global du  
23 processus était de s'assurer que les pratiques  
24 permettaient de contrôler les risques liés aux  
25 coûts, à la qualité des travaux et au délai de

1 réalisation des projets routiers. Il y avait un  
2 objectif aussi qui visait le processus, s'assurer  
3 que le processus qui était en implantation était en  
4 lien avec les meilleures pratiques en Amérique du  
5 Nord. L'objectif était large, mais finalement ils  
6 ont... la comparaison qui a été faite a été avec le  
7 processus qui était chez Hydro-Québec et à la  
8 Corporation d'hébergement du Québec, qui était le  
9 bras immobilier du ministère de la Santé. Puis le  
10 troisième objectif de ce rapport-là était de voir  
11 si le système permettait de répondre, là, aux  
12 objectifs, que je disais, par rapport aux coûts, à  
13 la qualité des travaux et au délai de réalisation  
14 des projets.

15 Q. [947] O.K. Le prochain rapport que vous avez  
16 retenu, celui qui commence par Gestion des contrats  
17 présentant des situations, il commence pas comme  
18 ça, il finit de même aussi, les situations à  
19 risque?

20 R. En tout cas il est plus connu parce qu'il a été  
21 rendu publique, c'est un rapport du vérificateur  
22 général du Québec qui a été déposé, là, le dix-huit  
23 (18) novembre deux mille neuf (2009). On  
24 s'attardait aux situations à risque et si on le  
25 définit un petit peu qu'est-ce qu'on entend par ça,

1 c'est les contrats qui étaient attribués sur appel  
2 d'offres, sans appel d'offres c'est-à-dire. Il y  
3 avait les contrats où il y avait la réception d'une  
4 seule offre conforme, il y avait une partie sur les  
5 estimés, sur les dépassements de coûts et sur le  
6 suivi des contrats.

7 Parce que le ministère des Transports était  
8 le plus grand donneur d'ouvrage au gouvernement et  
9 c'est une prérogative, là, du vérificateur général,  
10 de choisir ses mandats et à cette époque-là, il  
11 s'est intéressé, là, au ministère des Transports et  
12 à sa gestion contractuelle, là.

13 Q. **[948]** Ce qui a donné naissance à ce rapport-là en  
14 deux mille neuf (2009), c'est exact?

15 R. C'est ça.

16 Q. **[949]** Alors neuvième rapport qui va faire l'objet  
17 de votre présentation.

18 R. Le neuvième, c'est le mandat de vérification  
19 portant sur l'exécution des chantiers de  
20 construction de structures. Ça c'est un rapport en  
21 fait... Le rapport qu'on a c'est un rapport-  
22 synthèse qui a été fait par Deloitte et qui  
23 s'adressait à la direction de la vérification  
24 interne puis les travaux ont été faits par le  
25 bureau de normalisation du Québec. Ce qu'on voulait

1 voir c'est qu'il y avait des procédures par rapport  
2 aux chantiers puis on voulait voir de quelle façon  
3 les procédures étaient appliquées. Alors pour le  
4 faire, Deloitte a monté un programme d'audit qui a  
5 été fait, là, sur le terrain par le bureau de  
6 normalisation.

7 Q. **[950]** O.K.

8 R. Et ça, ça a été fait, qui a été publié, là, en  
9 février deux mille onze (2011).

10 Q. **[951]** Parfait. Donc on se rapproche d'une période  
11 beaucoup plus récente, là, dans l'existence de nos  
12 travaux. Donc vérification des contrats. Votre  
13 dernier... le dernier rapport auquel on va faire  
14 référence de façon... qui fait l'objet de votre  
15 présentation est lequel?

16 R. Et le dernier c'est le mandat de vérification qui  
17 porte sur les contrats avec dépassement de coûts de  
18 dix pour cent (10 %). Celui-là porte l'estampe  
19 « confidentielle ». C'est un rapport qui avait été  
20 demandé à l'époque par le ministre des Transports  
21 qui était Pierre Moreau et on a même une coupure de  
22 presse, là, qui en fait mention, que ça...

23 À l'époque, il y avait eu un reportage de  
24 Radio-Canada sur les dépassements de coûts au  
25 ministère des Transports et il y a eu des critiques

1 de l'opposition officielle, à la période des  
2 questions, là, à l'Assemblée nationale, et le  
3 ministre a demandé de faire la vérification...

4 Q. **[952]** Suite à ce tollé médiatique là. C'est exact?

5 R. C'est ça. Puis eux avaient, en tout cas, ils  
6 avaient parlé de soixante-quatorze (74) des mille  
7 cinq cent vingt-huit (1 528) contrats octroyés en  
8 deux mille dix - deux mille onze (2010-2011), pour  
9 lesquels il y avait eu des dépassements de coûts,  
10 mais en fait c'était soixante-douze (72) parce  
11 qu'il y avait deux contrats en fait qui se  
12 retrouvaient deux fois sur la liste, là. Mais  
13 disons que c'était une technicalité, là. Mais en  
14 fait... C'est ça. Puis ça a été fait par le  
15 personnel de la direction de la vérification  
16 interne qui est déployée, là, dans les directions  
17 territoriales.

18 Q. **[953]** O.K. Il y a deux autres rapports qui ont pas  
19 été retenus pour la fin de la présentation parce  
20 qu'ils répondaient pas nécessairement à vos  
21 critères de sélection de base mais auxquels on va  
22 peut-être faire mention au cours de la présentation  
23 et pour faire des comparatifs et des explications.  
24 Il s'agit de quel autre rapport qu'on va retenir,  
25 là?

1 R. En fait, un rapport qu'on aurait pu parler mais,  
2 parce que les deux, ce ne sont pas des rapports de  
3 vérification puis ça c'était mon premier critère,  
4 là.

5 Q. [954] C'était pour ça qu'ils ont pas été retenus.

6 R. C'est ça.

7 Q. [955] C'est pas parce qu'ils étaient pas  
8 pertinents.

9 R. Mais un rapport qui est intéressant, c'était de  
10 l'unité anti-collusion, là, au ministre des  
11 Transports du Québec, qui est le rapport  
12 Duchesneau.

13 Q. [956] Qui a été présenté d'ailleurs devant les  
14 commissaires par monsieur Duchesneau, là, en juin  
15 deux mille douze (2012) mais je comprends qu'on va  
16 y faire référence pendant votre présentation.

17 R. C'est ça. Il y a quand même quelques éléments, là,  
18 qui sont pertinents parce que lui, il identifiait  
19 des facteurs de risque.

20 Q. [957] Et on va voir, là, de quelle façon ça s'est  
21 répercuté, là, au sein des, au fil des années avec  
22 les autres rapports. Et un autre rapport qui est  
23 une revue indépendante. Expliquez-moi un peu, par  
24 KPMG Secor.

25 R. C'est ça. C'est le rapport qui a été rendu public

1 en juin deux mille treize (2013), qui est intitulé,  
2 là « Revue indépendante de la gestion contractuelle  
3 des dépenses supplémentaires associées à des  
4 contrats de construction et du service de certains  
5 organismes publics québécois ».

6 L'intérêt de ce rapport-là c'est que ça  
7 donne un portrait statistique, là, sur les avenants  
8 puis ce rapport ne visait pas que le ministère des  
9 Transports. Il visait aussi la SIQ qui est la  
10 Société immobilière du Québec et Infrastructures  
11 Québec, ainsi que le CSPQ, le Centre de services  
12 partagés du Québec, là. Puis ce qu'on pouvait  
13 retenir un petit peu de ça, c'est que la situation  
14 des avenants au ministère des Transports bien se  
15 retrouve aussi, là, dans d'autres organismes du  
16 gouvernement.

17 Q. [958] Je comprends que pour les fins de notre  
18 présentation, par contre, on va focaliser plus...  
19 on va mettre l'accent plus sur ce qui est rapport  
20 au ministère des Transports et les contrats de  
21 construction. C'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. [959] Parfait. Juste pour expliquer un peu la façon  
24 dont votre présentation va se dérouler, monsieur  
25 Desrosiers. Donc, vous avez, de ces onze (11)

1 rapports-là, dégagé cinq grands thèmes qui sont le  
2 thème de l'expertise, les estimés, le suivi des  
3 contrats, les avenants et d'autres éléments  
4 pertinents qu'on pourra voir plus vers la fin de  
5 votre présentation. Et si je comprends bien, là,  
6 pour expliquer un peu comment on va fonctionner, on  
7 n'ira pas rapport après rapport voir les constats  
8 et les recommandations. C'est exact? De quelle  
9 façon est-ce qu'on va procéder ou de quelle façon  
10 vous avez fait votre analyse?

11 R. En fait, au lieu de sauter, au lieu de passer les  
12 rapports un par un où on aurait sauté d'un sujet à  
13 l'autre, on a pris l'approche par sujet, et là on  
14 va sauter d'un rapport à l'autre mais c'est, au  
15 moins ça permet, sur un sujet, d'en suivre  
16 l'évolution dans le temps.

17 Q. [960] Parfait. Donc, certains rapports dans les  
18 onze (11) rapports qu'on a mentionnés toucheront  
19 plusieurs sujets, d'autres seront sous une rubrique  
20 particulière et je comprends qu'au fur et à mesure  
21 des sujets on va faire référence à des extraits de  
22 rapports et on fera référence aux rapports  
23 particuliers qui peuvent, qui touchent ces sujets-  
24 là, c'est exact?

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[961]** Je pense qu'on a bien mis la table, Monsieur  
2 Desrosiers. Alors si on commence par l'expertise,  
3 pourquoi vous avez choisi de parler de ce sujet-là  
4 en premier?

5 R. En fait, l'expertise au ministère des Transports  
6 c'est un peu le nerf de la guerre, c'est ce qui est  
7 au coeur de toute la gestion contractuelle, la  
8 gestion des projets, la gestion de chantier. Ça  
9 prend des ressources à la fois, bien c'est-à-dire  
10 ça prend des ressources compétentes mais à la fois  
11 en qualité et en quantité pour réaliser la mission  
12 ministérielle.

13 Q. **[962]** O.K. Et c'est un sujet dont on entend  
14 beaucoup parler. Je pense que monsieur Comeau,  
15 Martin Comeau qui est venu témoigner pour la  
16 Commission a également parlé de cette  
17 problématique-là au niveau des attritions, de la  
18 rétention du personnel. Nous, on va plonger un peu  
19 plus particulièrement sur les constats qui ont été  
20 faits à partir de différents rapports, c'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[963]** Alors peut-être nous expliquer un peu le  
23 contexte en matière d'expertise au sein du  
24 ministère des Transports.

25 R. D'accord. Quand on parle d'expertise au ministère

1 des Transports, il faut tenir compte que, et si on  
2 recule dans le temps, en mil neuf cent quatre-  
3 vingt-dix-sept (1997), il y avait le programme de  
4 départ volontaire qui visait une réduction de la  
5 masse salariale ça fait que déjà, à l'époque, on a  
6 perdu du personnel d'expérience. Ensuite...

7 Q. [964] Ça, c'est en mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
8 sept (1997) déjà compte tenu des objectifs  
9 budgétaires, on avait décidé de ne pas remplacer ou  
10 de remplacer selon une certaine échelle le  
11 personnel qui quittait, c'est exact?

12 R. Ça, c'était venu un petit peu plus tard, mais en  
13 quatre-vingt-dix-sept (97) ce qu'on visait c'était  
14 l'époque du déficit zéro où on voulait réduire la  
15 masse salariale de la fonction publique et il y  
16 avait eu les départs massifs, entre autres, dans le  
17 réseau de la santé, dans le réseau de l'éducation  
18 et il y en a eu aussi dans les autres ministères,  
19 puis le ministère des Transports n'y a pas échappé.

20 Q. [965] O.K. Donc une première, un premier, si vous  
21 voulez, pan d'expertise qui quitte en quatre-vingt-  
22 dix-sept (97) suite à cet objectif-là. Quoi d'autre  
23 aussi on avait comme contexte?

24 R. Bien, si on avance un petit peu, en deux mille deux  
25 (2002), en décembre deux mille deux (2002), il y

1           avait eu un rapport du Vérificateur général qui  
2           portait sur la planification des ressources  
3           humaines puis, dans ce rapport-là, on mentionnait  
4           déjà qu'il y avait une pénurie possible  
5           d'ingénieurs civils au ministère des Transports  
6           parce que la moyenne d'âge était élevée chez les  
7           ingénieurs des transports et il y avait la mise en  
8           chantier de plusieurs grands projets. Puis si on se  
9           rappelle, en septembre deux mille... en septembre  
10          deux mille un (2001), c'est-à-dire, il y avait eu  
11          les événements à New York avec les attentats et,  
12          par la suite, pour ne pas que l'économie s'effondre  
13          il y avait eu une relance des investissements et il  
14          y avait des programmes d'infrastructure, ça fait  
15          qu'en deux mille deux (2002) on identifie déjà un  
16          risque de...

17          Q. **[966]** De pas être capables de répondre aux besoins  
18          compte tenu des injections d'argent à ce moment-là.

19          R. C'est ça, qu'il y avait un nombre de projets qui  
20          augmentait, je crois que c'était une injection de  
21          cinq cent millions (500 M) par rapport aux  
22          infrastructures des transports à l'époque.

23          Q. **[967]** Est-ce que déjà à l'époque, en deux mille  
24          deux (2002), on parlait de la difficulté de  
25          recrutement d'expertise pour le ministère des

1 Transports ou pour tout ministère au niveau, parce  
2 qu'on a quand même les problèmes de compétitivité  
3 d'échelles salariales entre le public et le privé,  
4 surtout dans des domaines, dans le domaine de  
5 l'ingénierie. Est-ce que c'était déjà un sujet qui  
6 était sur la table dès deux mille deux (2002)?

7 R. En deux mille deux (2002) on parlait de pénurie  
8 possible. Par la suite ça s'est précisé, je vous  
9 dirais, un petit peu plus tard, mais si on saute,  
10 disons, en deux mille quatre (2004), il y avait le  
11 plan de gestion des ressources humaines,  
12 Secrétariat du Conseil du Trésor, qui visait une  
13 diminution du cinquième de la fonction publique  
14 québécoise et c'est là qu'on avait un remplacement  
15 d'un départ à la retraite sur deux.

16 Q. **[968]** O.K. Les fameux programmes d'attrition à ce  
17 moment-là.

18 R. C'est ça. Et ça, ce programme...

19 Q. **[969]** Qui a touché d'ailleurs plusieurs ministères  
20 mais également le ministère des Transports du  
21 Québec?

22 R. Oui. Puis le ministère des Transports a quand même  
23 eu une exemption en deux mille neuf (2009) de cette  
24 obligation-là de remplacer juste un sur deux.

25 Q. **[970]** Est-ce que cette extension-là, on explique

1           pourquoi en deux mille neuf (2009) on a exempté le  
2           ministère des Transports du Québec? J'ai une idée  
3           de la réponse, là, mais est-ce qu'on le retrouve  
4           dans les, dans vos lectures?

5           R. Je l'ai pas vu comme tel dans mes rapports mais  
6           c'est un élément de contexte puis ça faisait aussi,  
7           c'est que le nombre de projets augmentait, il y  
8           avait des réinvestissements massifs dans les  
9           infrastructures et ça prenait du personnel.

10          Q. **[971]** Donc, la problématique identifiée en deux  
11          mille deux (2002), en deux mille neuf (2009),  
12          devenait, avec les départs de quatre-vingt-dix-sept  
13          (97), avec l'attrition qui se fait à partir de deux  
14          mille quatre (2004), devenait encore plus criante,  
15          si on veut, avec l'injection de nouveaux argents en  
16          deux mille neuf (2009), c'est exact?

17          R. Oui, parce que même je suis allé un petit peu plus  
18          loin. J'ai... je lisais les comptes rendus du  
19          comité de gestion, là, du ministère des Transports  
20          puis, en mars deux mille six (2006), on parlait  
21          déjà de recrutement qui était très difficile, que  
22          les offres n'étaient pas compétitives, là, avec le  
23          secteur privé au point de vue salarial. En juillet  
24          deux mille six (2006), on parlait de maintien de  
25          l'expertise identifiée comme activité essentielle à

1           conserver à l'interne pour réaliser pleinement, là,  
2           la mission ministérielle. En...

3       Q. **[972]** Parce que, une des richesses du ministère des  
4       Transports, bien, je comprends que c'est un donneur  
5       d'ouvrage, mais si on parle de l'interne, c'est son  
6       expertise, là, pour pouvoir mener à bien ses  
7       projets?

8       R. Tout à fait.

9       Q. **[973]** O.K.

10      R. Puis en septembre deux mille six (2006) toujours,  
11      on parle de difficulté d'attraction et de  
12      recrutement des ingénieurs. Ça fait que tout ça,  
13      là, on voit que c'est une... c'est une  
14      préoccupation, là, au ministère des Transports par  
15      rapport au recrutement, la rétention de personnel  
16      puis la compétitivité, là, par rapport au secteur  
17      privé. Puis aussi, si on se ramène en deux mille  
18      quatre (2004), deux mille cinq (2005), au niveau de  
19      la fonction publique, il y avait toute la révision  
20      des... des classes d'emploi, tout le reclassement,  
21      tout ça. Ça fait que c'étaient des sujets  
22      d'actualité, là, à la grandeur de la fonction  
23      publique, là.

24      Q. **[974]** Parce que si je comprends bien, et vous me  
25      corrigez, Monsieur Desrosiers, si je me trompe,

1 je veux dire, quand on a un projet à mener à terme,  
2 un projet X avec, bon, que ce soit de la réfection,  
3 que ce soit de nouvelles infrastructures, cette  
4 expertise-là, elle est nécessaire, et si elle n'est  
5 pas à l'interne du Ministère, la conséquence, c'est  
6 qu'on devra mandater ou contracter à l'interne des  
7 ingénieurs?

8 R. C'est ça. En bout de ligne, c'est que le Ministère  
9 devient un client plutôt que le propriétaire.

10 Q. **[975]** Plutôt qu'un donneur d'ouvrage ou le  
11 propriétaire de son propre projet.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[976]** O.K. Le seize (16) mars deux mille neuf  
14 (2009), vous avez indiqué également une note, là, à  
15 l'effet que :

16 Le MTQ retient l'approche du client  
17 expert vigilant, stratégique.

18 Qu'est-ce que ça veut dire? C'est beaucoup de mots,  
19 là.

20 R. Une belle grande expression, là, mais c'est que...  
21 il y avait... je pourrai y revenir un petit peu  
22 plus tard, là, mais ce qu'il faut retenir, c'est  
23 qu'au lieu de faire, on retenait l'approche « faire  
24 faire » et c'est là qu'on devient un client.

25 Q. **[977]** Donc, surveiller la surveillance, et caetera.

1 R. C'est ça.

2 Q. **[978]** On va pouvoir... je comprends qu'on va  
3 élaborer un peu plus au travers des constats, là,  
4 mais c'est ce qu'on doit retenir.

5 R. C'est ça, on pourra y revenir un petit peu plus  
6 tard, mais c'est vraiment... l'importance de garder  
7 l'expertise est là, là.

8 Q. **[979]** O.K.

9 R. C'est beau « faire faire », mais il faut  
10 surveiller, puis il faut être en contrôle de ce  
11 qu'on fait faire.

12 Q. **[980]** O.K. Et d'ailleurs, il y a des rapports qui  
13 ont indiqué le danger justement quand on est  
14 donneur d'ouvrage de perdre - c'est moi qui vais le  
15 dire, mais vous allez me corriger - de perdre un  
16 peu le contrôle sur ses projets ou de faire faire  
17 et de devenir le surveillant du surveillant. Ça  
18 peut ouvrir, là, la porte à quel genre de  
19 problématique?

20 R. Disons qu'on perd... disons que si on veut assurer  
21 notre rôle de propriétaire, là, c'est des... c'est  
22 des champs, là, où on devrait avoir le contrôle et  
23 si on le donne complètement à l'extérieur, bien, on  
24 devient dépendant, puis à l'externe, s'il se  
25 passe... disons que ça ouvre la porte à des

1 occasions de collusion et corruption. Je ne dis pas  
2 qu'il y en a à chaque fois, mais ça ouvre la porte,  
3 là, c'est un risque.

4 Q. **[981]** C'est une vulnérabilité à ce moment-là, c'est  
5 une faille, si on veut, là.

6 R. Oui. Oui, oui.

7 Q. **[982]** Et ça donne... ça place le ministère dans  
8 quel genre de position à ce moment-là quand il est  
9 obligé de tout faire à l'externe comme ça?

10 R. Bien, comme je disais, là, ça le place en position  
11 de dépendance par rapport à l'externe.

12 Q. **[983]** O.K. Alors, une fois, bon, que la mise en  
13 contexte est faite, je comprends que c'est une...  
14 c'est un problème et c'est un... c'est une notion  
15 qui a été récurrente au fil des années pour  
16 différentes raisons au sein du ministère des  
17 Transports. Là, naturellement, on focusse sur le  
18 ministère des Transports, mais je comprends que  
19 c'était quand même, au niveau de la fonction  
20 publique, un problème récurrent, la rétention  
21 d'expertise à l'intérieur des ministères. Mais, si  
22 on commence par le premier constat, là, et je pense  
23 que dans le cadre de l'expertise, dès deux mille  
24 deux (2002) il y a des rapports qui en ont parlé,  
25 dans les onze (11) rapports que vous avez soulevés,

1 des constats qui ont été faits. La prochaine  
2 diapositive, s'il vous plaît.

3 R. Bien, en fait, non. Je... je veux dire, c'est  
4 pas...

5 Q. **[984]** Vous avez... Bien, allez-y, Monsieur  
6 Desrosiers.

7 R. J'aimerais juste revenir à la précédente, s'il vous  
8 plaît.

9 Q. **[985]** Allez-y.

10 R. J'avais identifié des éléments, là, pourquoi est-ce  
11 que... pourquoi c'est important de maintenir  
12 l'expertise. Puis ça, c'est des... dans le rapport  
13 de Jacques Duchesneau, il en parlait un petit peu,  
14 que la perte d'expertise place le Ministère en  
15 position de dépendance et de vulnérabilité, puis  
16 c'est un peu ça, là. On maintient l'expertise pour  
17 assurer le rôle de propriétaire pour garder la  
18 capacité à évaluer la valeur des projets, garder  
19 aussi la capacité à identifier les erreurs de  
20 conception ainsi que les fautes d'exécution et  
21 garder la capacité à évaluer puis négocier les  
22 avenants et les réclamations.

23 Q. **[986]** Pour ces deux points, derniers points  
24 particulièrement, peut-être être capable d'élaborer  
25 un peu en quoi la perte d'expertise peut rendre

1 vulnérable ces capacités-là? Est-ce que vous avez  
2 une idée?

3 R. C'est... c'est que lorsque les firmes sont chargées  
4 des plans et devis, des estimations puis de la  
5 surveillance des chantiers, bien, on donne, là, une  
6 occasion de collusion, là, pour ces firmes-là.

7 Q. [987] On donne un pouvoir à ce moment-là, là.  
8 Parfait. Ça veut pas dire qu'on en abuse, ça veut  
9 pas dire qu'on l'utilise, ça veut pas dire qu'on a  
10 perverti ça, mais comme vous le dites depuis  
11 tantôt, ce qu'on essaie d'identifier au sein de  
12 tout ça, ce sont les vulnérabilités et les... et  
13 les points d'accès ou les facteurs qui pourraient  
14 donner lieu à... place à la collusion?

15 R. C'est ça.

16 Q. [988] C'était le but de votre travail?

17 R. C'est ça. Notre gestion du risque est moins  
18 raffinée à ce moment-là.

19 Q. [989] O.K. Alors, maintenant peut-être qu'on  
20 pourrait aller, j'avais sauté un petit peu trop  
21 vite, je m'en excuse, aux premiers constats qui  
22 sont faits dans les rapports que vous avez étudiés.  
23 Je comprends que dès deux mille deux (2002) - qui  
24 est d'ailleurs le plus loin où on va remonter dans  
25 les rapports que vous avez retenus. Dès deux mille

1           deux (2002), la question de l'expertise était déjà  
2           sur la table au ministère des Transports?

3           R. Oui, ça, ça venait du rapport sur la surveillance  
4           des contrats de construction, là, en direction  
5           territoriale, c'est déjà le ministère recourait de  
6           plus en plus à la sous-traitance pour la  
7           réalisation de la surveillance. Puis avec le temps  
8           on avait déjà identifié qu'il y aurait une perte  
9           d'expertise parce qu'on passait de surveillant à  
10          surveillant de surveillant. Puis les deux risques  
11          qui étaient identifiés dans le rapport, c'était la  
12          perte d'expertise par l'absence de contact direct  
13          avec le chantier, puis ce risque-là avait comme  
14          corollaire une faiblesse dans le suivi de la firme  
15          chargée de la surveillance. Ça fait qu'on  
16          identifiait déjà dans les directions territoriales  
17          qui étaient visitées qu'il y en avait aucune qui  
18          avait défini de façon formelle l'ensemble des  
19          connaissances liées à la surveillance. Et il n'y  
20          avait pas de plan de formation écrit non plus.

21          Q. [990] Qu'est-ce que ça veut dire, là, comment on  
22          peut résumer ça? Ce que vous voulez dire c'est  
23          qu'on passait de la notion de surveillant  
24          directement d'un projet à surveillant d'un  
25          surveillant et la transition était... était pas

1 nécessairement bien assurée au sein du ministère  
2 pour expliquer un peu c'est quoi votre fonction,  
3 c'est ça?

4 R. C'est ça, c'est qu'on s'éloigne du chantier puis  
5 pour, disons pour colorer un petit peu la  
6 description, on peut dire qu'on change nos bottes  
7 de travail pour des petits souliers vernis.

8 Q. **[991]** O.K. Puis c'est peut-être que la transition  
9 est pas facile à faire pour tout le monde, là?

10 R. C'est ça.

11 Q. **[992]** O.K. Il y a eu des recommandations par  
12 rapport à ces constats-là, je comprends, qui ont  
13 été faites dans le même rapport. Quelles étaient-  
14 elles?

15 R. On recommandait que le ministère élabore un cadre  
16 de gestion du savoir lié à la surveillance et de  
17 formaliser au niveau des directions territoriales  
18 l'évaluation et le suivi des compétences. Puis dans  
19 le cadre de gestion du savoir c'est justement  
20 identifier qu'est-ce qu'on a besoin, qu'est-ce  
21 qu'on veut garder, qu'est-ce qui est nécessaire  
22 pour réaliser notre mission.

23 Q. **[993]** Est-ce qu'on pourrait parler d'une première  
24 sonnette d'alarme en termes d'expertise, à ce  
25 moment-là, en deux mille deux (2002)...

1 R. Oui.

2 Q. [994] ... et expliquer, là, qu'on a une  
3 transformation du rôle des experts ou des  
4 ingénieurs au sein du MTQ, ils passent d'un rôle  
5 traditionnel qu'ils devraient assurer, et c'est moi  
6 qui le dis, là, à mon sens, aux termes des  
7 chantiers et ils deviennent surveillant de  
8 surveillants, comme vous l'avez dit. Et je pense  
9 qu'à ce moment-là s'il s'agissait d'une première  
10 sonnette d'alarme, écoutez, on a besoin d'un  
11 certain seuil minimal d'expertise et de garder un  
12 certain bassin au sein du ministère si on veut être  
13 capable d'assurer notre rôle de propriétaire, c'est  
14 exact?

15 R. Oui.

16 Q. [995] O.K. Est-ce que la décentralisation, à votre  
17 avis, a eu un rôle à jouer dans cet... dans cet...  
18 dans ce problème-là ou dans l'identification de ça,  
19 le fait qu'on a décentralisé beaucoup de choses au  
20 ministère des Transports à une certaine époque?

21 R. En fait, ce qu'on peut constater c'est que les  
22 directions territoriales avançaient à des rythmes  
23 différents puis la situation d'une direction  
24 territoriale à l'autre était différente. Ça fait  
25 qu'on avait... on n'avait plus cette uniformité.

1 Q. [996] O.K. Et là, ce qu'on disait, vous avez une  
2 transition, une transformation dans votre rôle  
3 d'ingénieur et on constatait, je comprends bien,  
4 que cette transition-là n'avait pas été encadrée et  
5 se faisait peut-être un peu cahin-caha. Et je  
6 comprends que les recommandations étaient  
7 d'élaborer un cadre pour assurer la formation, la  
8 transition et pour bien faire comprendre le nouveau  
9 rôle assumé par les ingénieurs du MTQ, à ce moment-  
10 là?

11 R. Oui.

12 Q. [997] O.K. À votre connaissance, est-ce que ce  
13 cadre de gestion là et est-ce que ce suivi,  
14 l'évaluation, le suivi des compétences a été... a  
15 été mis en application à partir de deux mille deux  
16 (2002)?

17 R. Bien en fait, j'ai pas la réponse précise à cette  
18 question-là, mais disons qu'avec ce qu'on va voir  
19 ailleurs dans les autres rapports...

20 Q. [998] On peut se poser la question?

21 R. ... dans l'évolution de la présentation, ça va y  
22 répondre d'une certaine manière.

23 Q. [999] O.K. Bon, vous avez parlé en deux mille  
24 quatre (2004), là c'est le rapport de deux mille  
25 deux (2002), je pense qu'on peut parler d'une

1 première sonnette d'alarme au sein du ministère par  
2 rapport aux problèmes qui pourraient découler d'une  
3 perte ou de... d'une perte d'expertise au sein du  
4 ministère des Transports, particulièrement dans le  
5 domaine de ses ingénieurs. En deux mille quatre  
6 (2004), vous en avez parlé, c'était la fameuse  
7 politique de remplacement du ministère d'attrition  
8 deux pour un ou un pour deux, là, remplacement de  
9 un pour deux départs. Et ça, c'est en deux mille  
10 quatre (2004) et ça s'applique au ministère des  
11 Transports?

12 R. Oui.

13 Q. **[1000]** Malgré les recommandations et malgré la  
14 sonnette d'alarme du rapport de deux mille deux  
15 (2002), si je comprends bien?

16 R. Oui.

17 Q. **[1001]** Donc, on a continué à épurer ou à diminuer  
18 le bassin, là?

19 R. C'est ça, le ministère doit suivre les règles qui  
20 avaient été établies par le secrétariat du Conseil  
21 du trésor.

22 Q. **[1002]** O.K.

23 R. C'était des orientations gouvernementales.

24 Q. **[1003]** O.K. Donc, peu importe ce qu'on avait dit en  
25 deux mille deux (2002), là, ou malgré ce qu'on

1           avait dit en deux mille deux (2002), en deux mille  
2           quatre (2004) la règle de l'attrition s'appliquait  
3           de toute façon au ministère des Transports?

4           R. Oui.

5           Q. **[1004]** O.K. Et on a eu un rapport plus tard,  
6           l'examen global du processus de gestion des  
7           chantiers de construction, qui date de quelle  
8           année?

9           R. Qui date de deux mille neuf (2009).

10          Q. **[1005]** O.K. Et sa période d'examen était laquelle,  
11          là? Est-ce qu'on examinait juste l'année deux mille  
12          neuf (2009) ou on faisait un petit peu un recul  
13          dans le temps? Peut-être...

14          R. Bonne question. Déjà...

15          Q. **[1006]** Parce qu'on parle d'un risque de perte  
16          d'expertise. Est-ce que le constat s'applique pour  
17          deux mille neuf (2009)?

18          R. En tout cas, il s'applique à ce moment-là puis,  
19          quoi, c'est une situation qui avait été observée,  
20          là, auparavant, là.

21          Q. **[1007]** Donc ce qu'on constate, c'est qu'en deux  
22          mille neuf (2009) on parle encore de perte  
23          d'expertise et c'est encore un sujet d'actualité,  
24          c'est exact?

25          R. Oui.

- 1 Q. [1008] Qu'est-ce qu'on peut retenir de ce rapport-  
2 là particulièrement, là? Vous avez élaboré certains  
3 constats sur la diapositive qui est à l'écran mais  
4 est-ce que vous pouvez élaborer un peu plus, là,  
5 sur les... sur ce que le rapport dit, finalement?
- 6 R. Que le risque était unanimement reconnu de perte  
7 d'expertise au ministère des Transports, puis ça se  
8 traduisait que le Ministère ne pouvait pas exercer  
9 son rôle de propriétaire, du moins il y avait un  
10 risque qu'il ne puisse pas l'exercer, puis que le  
11 Ministère était de moins en moins un surveillant ou  
12 un concepteur de ses propres projets. Il tendait de  
13 plus en plus à devenir un surveillant... c'est-à-  
14 dire, il tendait de plus en plus à devenir un  
15 client expert vigilant, là, c'est de là  
16 l'expression, là, d'où elle vient, là. Puis un plan  
17 d'amélioration de la gestion des projets routiers  
18 avait mentionné que le personnel du ministère des  
19 Transports voyait son rôle comme un rôle de soutien  
20 aux firmes alors qu'ils auraient dû être les  
21 maîtres d'oeuvre, là. Puis le vérificateur interne  
22 aussi relevait que lorsque les firmes commettaient  
23 des erreurs, bien il pouvait arriver, compte tenu  
24 de la dépendance du Ministère envers les firmes,  
25 que le Ministère passait l'éponge et qu'il

1           absorbait les coûts additionnels engendrés par les  
2           erreurs.

3           Q. **[1009]** On a parlé du projet Héritage. C'est quoi ce  
4           projet-là?

5           R. C'est un projet qui a été fait, c'est un groupe de  
6           travail, en fait, qui représent... qui était  
7           composé de représentants du ministère des  
8           Transports et de ses partenaires. Il y avait  
9           l'Association des constructeurs de routes et grands  
10          travaux du Québec, il y avait l'Association des  
11          ingénieurs-conseils du Québec et l'Association des  
12          consultants en laboratoires experts. C'est ça.

13          Q. **[1010]** Et pourquoi ce projet-là a été retenu dans  
14          le rapport? Qu'est-ce qu'on pouvait en conclure ou  
15          en retirer?

16          R. Qu'eux, le groupe de travail, avait identifié que  
17          les conséquences des malfaçons n'apparaissaient  
18          pas... c'est-à-dire, ils (sic) apparaissaient le  
19          plus souvent que plusieurs années après la fin des  
20          travaux, puis il était très difficile d'en  
21          déterminer la source puis identifier un  
22          responsable. Ça fait que le Ministère n'avait  
23          d'autre choix que d'assumer les conséquences de ces  
24          défauts de construction.

25          Q. **[1011]** Un peu le problème de perte d'expertise, si

1 je comprends bien, et le fait de déléguer, si on  
2 veut, nos responsabilités à des mandataires qui  
3 deviennent un peu, bon, notre extension mais qu'on  
4 se contente de surveiller. C'est les problèmes  
5 d'imputabilité quand des problèmes surviennent dans  
6 des contrats par la suite ou plusieurs années plus  
7 tard, c'est exact?

8 R. Oui.

9 Q. **[1012]** O.K. Et ce que je comprends de ce rapport-  
10 là, et vous me corrigerez, c'est qu'effectivement,  
11 quand on effectue un travail soit de réfection,  
12 soit d'une nouvelle infrastructure, quand quelques  
13 années plus tard, des problèmes surgissent, que ce  
14 soit dans la chaussée ou peu importe, je veux pas  
15 me lancer là-dedans, là, je comprends que quand on  
16 veut a contrario regarder qui est responsable et à  
17 qui on peut imputer le problème ou le défaut, je  
18 vais le dire comme ça, il est presque impossible de  
19 retracer cette responsabilité-là compte tenu qu'on  
20 délègue, qu'on délègue et qu'on ne surveille que  
21 les surveillants. C'est exact?

22 R. Puis qu'on dépendait aussi des mandataires, là,  
23 pour maîtriser la qualité des projets, là...

24 Q. **[1013]** O.K. Ça dé...

25 R. ... compte tenu de notre manque d'effectifs, là, au

1           Ministère.

2           Q. **[1014]** Donc, cette dépendance-là peut se répercuter  
3           soit dans le coût d'un projet, on va le voir plus  
4           tard. L'expertise, d'ailleurs, je pense que vous  
5           avez choisi d'en parler en premier, monsieur  
6           Desrosiers, parce qu'effectivement, c'est une  
7           notion qui va être récurrente dans toutes les  
8           phases d'octroi d'un contrat, que ce soit l'estimé  
9           qui se passe au départ avant les soumissions, que  
10          ce soit dans les appels d'offres et que ce soit  
11          dans la surveillance, les avenants, ce qui vient  
12          par la suite. Je pense que la notion d'expertise  
13          est une notion qui va être récurrente et où la  
14          notion de perte d'expertise peut être récurrente à  
15          expliquer beaucoup des problèmes qui surviennent  
16          dans les différents aspects qu'on va étudier  
17          ensemble.

18          R. Effectivement.

19          Q. **[1015]** Merci. Alors, quelles sont les  
20          recommandations qu'on a eues en deux mille neuf  
21          (2009) dans ce rapport-là et, si vous permettez,  
22          peut-être conclure là-dessus avant de passer à un  
23          autre aspect, Madame la Présidente.

24          R. Ça fait que le rapport...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[1016]** Conclure sur l'expertise?

3 Me SONIA LeBEL :

4 Bien sur la recommandation en deux mille neuf  
5 (2009), oui. Ah! on peut conclure sur l'expertise,  
6 effectivement, oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui? O.K.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Il restera un seul rapport puis on va le faire,  
11 oui.

12 R. Ça fait que le rapport deux mille neuf (2009), lui  
13 il recommandait de poursuivre les efforts de  
14 recrutement et de rétention du personnel qualifié  
15 pour que le ministère des Transports assure son  
16 rôle de propriétaire et de maître d'oeuvre dans la  
17 supervision de ses mandataires.

18 Q. **[1017]** O.K. La question que je me pose, puis vous  
19 allez peut-être me dire qu'à l'intérieur des  
20 rapports, on peut pas y répondre mais, quand même,  
21 je vais me lancer. En deux mille deux (2002) déjà  
22 on a une première sonnette d'alarme à l'effet qu'il  
23 est souhaitable qu'on ait un cadre pour élaborer,  
24 bon, la transition. Je comprends que c'est la  
25 transformation du rôle des ingénieurs à travers le

1 MTQ qui était plus particulièrement visée. Mais  
2 vous avez effectivement parlé du fait qu'il était  
3 important à ce moment-là d'identifier les besoins  
4 en expertise pour le Ministère pour que,  
5 finalement, le seuil minimal d'expertise en  
6 quantité et en qualité, on s'entend, parce qu'il y  
7 a certaines, une certaine compétence qu'on doit  
8 avoir, une certaine expérience, parce que je pense  
9 qu'on a identifié, d'ailleurs, avec monsieur Comeau  
10 le fait qu'il peut y avoir un certain nombre de TC,  
11 c'est-à-dire d'employés à temps complet dans un  
12 ministère, mais que si on a juste des jeunes  
13 ingénieurs et qu'on a une perte, une perte  
14 d'expérience, ça pourrait être les meilleurs  
15 ingénieurs au monde, mais un ingénieur de deux ans  
16 d'expérience ne vaut quand même pas un ingénieur de  
17 vingt (20) ans d'expérience, il y a un  
18 débalancement qui peut s'effectuer. Est-ce que vous  
19 avez vu, on en reparle encore en deux mille neuf  
20 (2009), là, est-ce que vous avez vu s'il y a eu un  
21 constat fait par rapport à ça? Est-ce qu'on a agi,  
22 entre deux mille deux (2002) et deux mille neuf  
23 (2009), entre le moment où on dit, ça prend un  
24 seuil minimal, un bassin d'expertise pour maintenir  
25 notre rôle premier de donneur d'ouvrage et de

1           propriétaire de nos infrastructures, de nos routes  
2           et de gestion de ce qui nous appartient, nous,  
3           parce qu'on le paie avec nos argents publics, et  
4           les recommandations où on parle de poursuivre les  
5           efforts de recrutement? Est-ce que vous avez vu, à  
6           travers les rapports, des actions qui ont été  
7           prises ou toutes ces recommandations-là sont  
8           laissées, sont restées lettre morte et ont subi les  
9           attritions puis les coupures budgétaires puis...

10          R. En fait, si on parle d'expertise, si on va à la  
11          diapositive suivante, il y avait un constat dans le  
12          rapport de deux mille onze (2011)...

13          Q. **[1018]** En deux mille onze (2011).

14          R. ... qui parlait de carence en ce qui concerne la  
15          performance et l'expertise des entrepreneurs ainsi  
16          que dans la performance des surveillants en  
17          fonction des attentes du Ministère dans ces  
18          domaines. Dans les travaux qui avaient été réalisés  
19          sur les chantiers, bien on constatait qu'il y avait  
20          des exigences qui n'étaient pas satisfaites puis le  
21          ministère des Transports pouvait être rassuré en ce  
22          qui concernait la compréhension des rôles et des  
23          responsabilités et... c'est-à-dire, sur un autre  
24          sujet, sur la compréhension des rôles et des  
25          responsabilités, il n'y avait pas vraiment de

1 problème, mais c'est par rapport, disons, à la  
2 surveillance, tout ça comme tel, au niveau de la  
3 performance qu'on pouvait avoir des, des doutes,  
4 là.

5 Q. **[1019]** Est-ce qu'on constate, au fil des rapports  
6 de deux mille deux (2002), la politique d'attrition  
7 deux pour un ou un pour deux, on peut la... en deux  
8 mille quatre (2004), le rapport de deux mille neuf  
9 (2009) où on constate encore cette importance de  
10 maintenir de l'expertise et le constat de deux  
11 mille onze (2011), qu'il y a des carences,  
12 finalement, en ce qui concerne la performance et  
13 l'expertise d'entrepreneur au sein du Ministère.  
14 Est-ce qu'on constate, donc, est-ce qu'on peut  
15 conclure au fil de tout ça qu'il y a eu une  
16 érosion, justement, du bassin d'expertise et malgré  
17 toutes les sonnettes d'alarme ou les drapeaux  
18 rouges qui ont été à l'intérieur même du Ministère  
19 parce qu'on parle le rapport de vérification  
20 interne.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[1020]** Bon. Est-ce qu'on peut constater que cette  
23 érosion-là s'est quand même perpétuée jusqu'à tout  
24 récemment en deux mille onze (2011) et on verra  
25 peut-être si en deux mille treize (2013) c'est

1 encore le cas, là.

2 R. En fait, le problème est visiblement pas réglé  
3 parce que si on recule à juin deux mille treize  
4 (2013) avec le rapport de KPMG-SECOR, eux mettaient  
5 une note dans leur rapport que le manque de  
6 ressources expérimentées ne permettait pas toujours  
7 d'effectuer une revue de qualité des plans et devis  
8 ou des appels d'offres, que ce soit via un comité  
9 de relecture ou l'attribution d'un contrat à une  
10 tierce partie, la situation ne permettait pas de  
11 détecter des omissions ou erreurs de conception  
12 dans les plans et devis puis, par conséquent, bien  
13 d'éviter des avenants et les coûts afférents. Ça  
14 fait qu'on voit que la question d'expertise est  
15 encore très d'actualité puis on mettait, justement,  
16 comme piste d'optimisation dans le rapport de KPMG-  
17 SECOR de renforcer l'expertise interne.

18 Q. **[1021]** Et ça, c'est en deux mille treize (2013)?

19 R. Oui.

20 Q. **[1022]** O.K. Donc...

21 R. Depuis deux mille deux (2002) on peut pas dire que  
22 la situation s'est réglée si en deux mille treize  
23 (2013) on a encore les mêmes constats qu'on faisait  
24 à l'époque.

25 Q. **[1023]** O.K. Donc, si on peut aller à la diapositive

1           suivante, Madame Blanchette, effectivement, en  
2           conclusion qu'est-ce que vous pouvez nous dire par  
3           rapport à la question de l'expertise? Je comprends  
4           qu'on va la ramener comme sujet récurrent, mais sur  
5           la question du problème de rétention ou d'érosion  
6           de l'expertise au sein du MTQ, qu'est-ce qu'on peut  
7           conclure de vos lectures, que ce soit des  
8           différents rapports ou même de celui de KPMG, là?

9           R. Si on recule dans le temps, bon, il y avait le  
10          risque de perte d'expertise identifiée depuis deux  
11          mille deux (2002). En deux mille neuf (2009) on  
12          parlait de tendance vers un rôle de client et de  
13          soutien plutôt que de maître d'oeuvre. En deux  
14          mille onze (2011) il y avait quand même eu la  
15          mesure qui avait été prise d'ajouter neuf cent  
16          soixante-dix (970) ETC au ministère des Transports,  
17          les équivalents à temps complet...

18         Q. **[1024]** Sur cinq ans.

19         R. ... sur un horizon de cinq ans. Mais, en deux mille  
20          quatorze (2014), on se rend compte que le  
21          recrutement, là, est toujours difficile.

22         Q. **[1025]** Pourquoi? Est-ce qu'on le dit? Est-ce que la  
23          compétitivité au niveau salarial est un problème,  
24          une problématique? Est-ce que ce sont les  
25          conditions de travail qui ont été identifiées?

1           Parce que je comprends qu'on peut ajouter des ETC  
2           comme neuf cent soixante-dix (970), mais si on  
3           n'est pas capable d'aller recruter l'expertise, on  
4           n'est quand même pas compétitif. Est-ce que c'est  
5           ça?

6           R. C'est ça. C'est ça. C'est... c'est cette... la  
7           difficulté est bien présente, là, de recruter et  
8           d'attirer le personnel dans la fonction publique,  
9           là.

10          Q. **[1026]** O.K. Ça, c'est un constat qui est fait à  
11          l'intérieur des rapports.

12          (16:29:16)

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Q. **[1027]** Mais, la question qui a été posée, est-ce  
15          que c'est en fonction notamment du salaire?  
16          Pourquoi est-ce qu'on a de la difficulté à recruter  
17          dans la fonction publique?

18          Me SONIA LeBEL :

19          Q. **[1028]** Au niveau des rapports, est-ce que c'est  
20          identifié?

21          R. Le rapport ne l'identifie pas comme tel, là, mais  
22          ça fait partie des éléments de contexte, là,  
23          qu'on... qu'on peut mettre là-dedans.

24          Q. **[1029]** O.K. Mais, au sein du rapport en deux mille  
25          quatorze (2014) - c'était l'objet de ma question -

1 finalement quand on dit « le recrutement semble  
2 difficile », bon, c'est un élément de contexte.  
3 Mais, ce qu'on constate, c'est qu'on a beau ouvrir  
4 des postes dans notre période plus récente, il ne  
5 demeure pas moins que le ministère des Transports a  
6 une sérieuse difficulté de recrutement?

7 R. Oui.

8 Q. **[1030]** O.K. Par la suite, qu'est-ce que vous avez  
9 constaté? Il y a des actions concertées qui ont  
10 été... qui ont été prises?

11 R. C'est ça. En fait, les actions concertées, ça  
12 suivait le rapport Duchesneau. C'est qu'il y a  
13 eu... entre le secrétariat du Conseil du trésor et  
14 le ministère des Transports, il y a eu des...  
15 disons qu'il y a eu des actions concertées, là,  
16 pour renforcer la lutte contre la collusion et la  
17 corruption. Et ça, les actions concertées, on parle  
18 d'octobre deux mille onze (2011) qu'il y avait, là,  
19 l'ajout de neuf cent soixante-dix (970) ETC puis  
20 que aussi le ministère des Transports a été  
21 exempté, là, de la règle du non-remplacement d'un  
22 départ sur... d'un départ à la retraite sur deux  
23 qui était... en fait, qui était en place, là,  
24 depuis... depuis deux mille neuf (2009). Et aussi  
25 le Ministère a été exempté, là, de l'actuel gel

1 d'embauche.

2 Q. **[1031]** Donc, on peut... on peut constater à ce  
3 stade-là, à ce moment-là, une réponse du Ministère  
4 ou à une réponse du gouvernement au problème que  
5 vit le ministère des Transports sur le terrain par  
6 rapport à la perte d'expertise et on a appliqué  
7 certaines mesures pour tenter d'y remédier dans  
8 cette époque-là, c'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[1032]** O.K.

11 R. C'est ça. Et...

12 Q. **[1033]** Il y a les rapports annuels deux mille  
13 treize... deux mille douze, deux mille treize  
14 (2012-2013) du MTQ, est-ce qu'il y a des choses  
15 particulières qui retiennent votre attention par  
16 rapport aux conclusions?

17 R. En fait, eux faisaient un petit peu le point, là,  
18 par rapport aux actions concertées, puis qu'ils ont  
19 identifié seize (16) domaines d'expertise  
20 correspondant aux activités liées à la connaissance  
21 et au suivi de l'état, au maintien et à  
22 l'amélioration, là, du réseau routier. Et les  
23 autorités avaient approuvé, là, la création de  
24 trois pôles d'expertise en janvier deux mille  
25 treize (2013). Le premier était l'estimation des

1 coûts et la gestion des risques des travaux  
2 routiers qui concerne, là, vraiment le sujet qu'on  
3 parle. Et les deux autres sont peut-être un petit  
4 peu plus éloignés, on parle de gestion des eaux  
5 pluviales et sécurité et circulation, signalisation  
6 et géométrie, là. Puis on indiquait aussi que le  
7 déploiement du plan de renforcement de l'expertise  
8 a commencé en février deux mille treize (2013).  
9 Alors, ça demeure quand même assez récent.

10 Q. **[1034]** O.K. Mais, on a commencé à poser certaines  
11 actions dans ce domaine-là à ce moment-là...

12 R. Oui.

13 Q. **[1035]** ... en deux mille treize (2013). Parfait. Et  
14 quelles sont les conséquences, là? Vous avez  
15 identifié des conséquences aux diapositives par  
16 rapport à cette notion d'expertise là. Qu'est-ce  
17 qu'on peut en conclure, là, de vos lectures?

18 R. Que si on... en regardant l'ensemble des rapports  
19 qu'on... sur lesquels on s'est attardé, là, les  
20 conséquences, c'est on a une rareté des ressources  
21 compétentes à l'interne et une perte de la maîtrise  
22 d'oeuvre, là, des projets.

23 Q. **[1036]** O.K. Donc, par rapport à l'expertise, est-ce  
24 que ça conclut pas mal l'objet de votre analyse,  
25 là, aux différents rapports qui en faisaient

1 l'objet, Monsieur Desrosiers?

2 R. Oui.

3 Q. **[1037]** Alors, peut-être avant de passer au prochain  
4 item, compte tenu de ce que je vous ai dit à  
5 l'avance, là, je pense qu'on pourrait ajourner à ce  
6 moment-ci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Tout à fait.

9 Q. **[1038]** J'aimerais juste vous poser une question,  
10 Monsieur Desrosiers. Vous avez dit tantôt que le  
11 Ministère, en raison de sa dépendance, passait  
12 l'éponge. Est-ce que, ça, vous avez vu que ça  
13 inclut de payer plus cher?

14 R. Conséquemment, oui.

15 Q. **[1039]** O.K. Merci.

16 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

17

---

1

2

3

SERMENT

4

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI,

5

sténographes officielles, certifions que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

8

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

9

qualité dudit enregistrement.

10

11

Le tout conformément à la loi.

12

13

Et nous avons signé,

14

15

16

17

---

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

18

Sténographe officielle

19

20

21

22

---

Rosa Fanizzi (Tableau #296989-1)

23

Sténographe officielle